

RAPPORT ANNUEL 2010

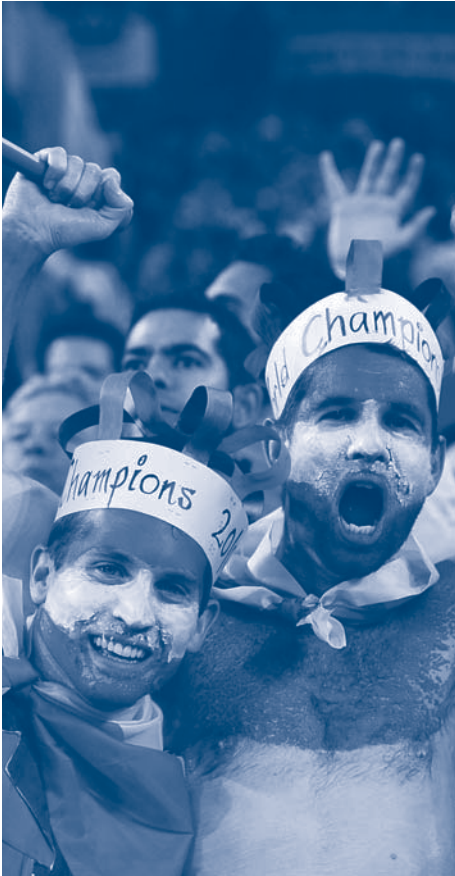


Table des matières

01 Faits marquants

02 Déclaration du Président du Conseil d'administration

04 Gouvernance d'entreprise

04 Actionnaires de SES

05 Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôles internes

18 Présentation des informations financières par la direction

22 Etats financiers consolidés

22 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

23 Compte de résultat consolidé

24 Etat consolidé du résultat global

25 Etat de la situation financière consolidée

26 Tableau des flux de trésorerie consolidés

27 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

28 Notes aux états financiers consolidés

71 Comptes annuels de SES S.A.

71 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

72 Bilan de SES S.A.

73 Comptes de profits et pertes de SES S.A.

73 Tableau de variation des capitaux propres de SES S.A.

74 Notes aux comptes

84 Informations générales

Faits marquants

Faits marquants financiers¹

Chiffre d'affaires (millions d'euros)

2010	1 735,7
2009	1 620,3
2008	1 521,2

EBITDA (millions d'euros)

2010	1 296,4
2009	1 193,7
2008	1 094,2

Résultat moyen pondéré par action (en euro)

2010	1,24
2009	1,22
2008	0,98

Dette nette/EBITDA

2010	2,91
2009	2,99
2008	3,16

Chiffre d'affaires publié +7,1 %

1 735,7 millions d'euros

2009 : 1 620,3 millions d'euros

EBITDA publié +8,6 %

1 296,4 millions d'euros

2009 : 1 193,7 millions d'euros

Résultat opérationnel +10,8 %

797,4 millions d'euros

2009 : 719,6 millions d'euros

Résultat moyen pondéré par action +1,6 %

1,24 euro

2009 : 1,22 euro

Chiffre d'affaires récurrent² +5,1 %

1 718 millions d'euros

2009 : 1 635 millions d'euros

EBITDA récurrent +5,0 %

1 307 millions d'euros

2009 : 1 245 millions d'euros

Dividende proposé³ +9,6 %

0,80 euro

2009 : 0,73 euro

Faits marquants opérationnels

- Mise en service de quatre nouveaux satellites
- Augmentation nette de la capacité disponible à 1 249 répéteurs⁴ (+ 76)
- Couverture renforcée des marchés émergents, avec un taux d'utilisation global de la flotte de 79,3 %
- Participation au tour de table du financement final de O3b Networks

¹ Chiffres de 2009 et de 2008 retraités pour la présentation des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

² Afin de mesurer le chiffre d'affaires ou l'EBITDA récurrents, nous éliminons les effets des taux de change et les éléments exceptionnels, nous tenons compte des changements de périmètre et nous excluons le chiffre d'affaires ou l'EBITDA générés par de nouvelles activités encore en phase de démarrage.

³ Par action de catégorie A et sous réserve d'approbation par l'assemblée des actionnaires.

⁴ Equivalents 36 MHz.

SES envisage l'avenir avec confiance. Nous prévoyons le lancement de sept satellites et charges utiles en 2011. Ceci reflète notre mission d'améliorer toujours davantage le service fourni à nos clients.



René Steichen
Président du Conseil d'administration

Continuité, réorganisation et croissance

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir d'annoncer que SES a su réaliser de bons résultats au courant de l'exercice 2010. Situés dans la continuité avec les performances remarquables de ces dernières années, les résultats de 2010 témoignent une fois de plus de l'exécution réussie de la stratégie de croissance de SES. Les résultats de 2010 ont été atteints malgré certaines difficultés opérationnelles et des retards de lancement de nouveaux satellites ; ils n'en soulignent que mieux la capacité d'adaptation et de résistance du groupe.

L'année 2010 a été l'occasion d'un recentrage des activités du groupe SES sur son cœur de métier, les infrastructures satellitaires. Suite à la décision de mettre en vente une participation majoritaire dans la société de services satellitaires ND SatCom, un accord a été conclu avec Astrium portant sur la cession de 75,1 % du capital. Nous nous sommes également engagés à investir 75 millions de dollars supplémentaires dans la phase finale du financement d'O3b Networks, une société qui développe le projet passionnant d'une dorsale Internet par satellite en bande Ka à destination des « trois autres milliards » de personnes dans les pays émergents qui aujourd'hui ne disposent pas de connectivité à haut débit.

Nous avons poursuivi notre ambitieux programme d'investissement pluriannuel visant à renouveler et à développer notre flotte, avec le lancement de deux nouveaux satellites (SES-1 et ASTRA 3B) et la mise en service de deux autres (NSS-12, lancé fin 2009, et SES-7, anciennement ProtoStar 2, un satellite acquis en orbite dans le courant de 2010). Après prise en compte de changements de positions orbitales et d'autres ajustements, ces nouveaux satellites ont permis une augmentation nette de notre capacité disponible de 76 répéteurs.

Nous avons passé commande pour un nouveau satellite – SES-6 – avec Astrium. En début de 2011, nous avons annoncé l'achat du satellite SES-8 à Orbital Sciences Corporation. Au total, SES dispose à présent de 13 satellites en construction, dont le lancement est prévu d'ici à 2014. Ces satellites, qui remplaceront des capacités existantes ou fourniront de nouvelles capacités additionnelles, augmenteront la capacité disponible de 293 répéteurs supplémentaires, soit une hausse de 23 % par rapport à la fin de l'année 2010.

En 2010, nous avons commercialisé la majeure partie de la nouvelle capacité mise en service ciblant les économies en croissance. Le faisceau moyen-oriental du satellite ASTRA 3B était entièrement commercialisé à la fin de l'année, tout comme le faisceau indien du satellite SES-7. NSS-12, couvrant la région de l'océan Indien, a atteint son taux d'utilisation maximal rapidement après sa mise en service.

Dans le courant de l'année, nous avons développé notre cœur de métier en accordant des capacités de transmission à quatre nouvelles plates-formes de télévision pour la réception directe : Wananchi en Afrique orientale, Claro TV à Puerto Rico, AVG au Vietnam et Top TV en Afrique du Sud. Nous avons mis en service la position orbitale 67° Ouest pour le compte des pays de la Communauté andine. En Europe, nous avons poursuivi le développement de la clientèle des pays de l'Est sur la position 31,5° Est, et nous avons en général enregistré une évolution favorable sur les marchés de la réception directe.

Taux de croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA dans le haut de la fourchette de prévisions

D'une manière générale, SES a enregistré de bons résultats en 2010. Les résultats financiers solides du groupe sont alimentés par les contributions de SES ASTRA et de SES WORLD SKIES. La progression du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrents¹ s'est située dans le haut de la fourchette des prévisions du groupe de 4 % à 5 %, stimulés par un quatrième trimestre 2010 dynamique.

Le chiffre d'affaires a augmenté à 1 735,7 millions d'euros (+7,1 %) ; sur une base récurrente, il affichait une hausse de 5,1 %, à 1 718 millions d'euros. L'EBITDA a progressé de 8,6 %, à 1 296,4 millions d'euros, et de 5 %, à 1 307 millions d'euros sur une base récurrente. La remontée du dollar U.S. a également soutenu les taux de croissance annuels publiés pour le chiffre d'affaires et l'EBITDA.

Les marges d'EBITDA affichaient des niveaux élevés, à 74,7 % pour l'EBITDA publié et 76,1 % pour l'EBITDA récurrent ; le cœur de métier des infrastructures satellitaires enregistrait une marge d'EBITDA de 83 %.

La croissance de l'EBITDA a alimenté une augmentation de 10,8 % du résultat opérationnel publié à 797,4 millions d'euros.

Le résultat net des activités poursuivies après impôt a progressé de 4,9 %, à 523,8 millions d'euros. Le résultat net du groupe est ressorti à 487,3 millions d'euros, une augmentation de 2,3 % par rapport à l'an dernier.

L'endettement net à la clôture de l'exercice 2010 a augmenté de 5,6 %, à 3 760,8 millions d'euros. Compte tenu de la progression de l'EBITDA, le ratio d'endettement net sur EBITDA a cependant reculé de 2,99 à 2,91, en-deçà du plafond de 3,3 que s'est fixé le groupe.

Le bénéfice par action s'est inscrit en hausse à 1,24 euro par action de catégorie A. Conformément à notre politique de hausse progressive du dividende, le Conseil d'administration a proposé un relèvement du dividende à 0,80 euro par action de catégorie A, contre 0,73 euro en 2009.

Le carnet de commandes garanti s'établissait à 6,6 milliards d'euros en fin d'année. Les contrats conclus en début d'année 2011 ont ajouté 0,5 milliard d'euros au carnet de commandes.

Perspectives et prévisions du groupe

La fourniture de nouvelles capacités satellitaires en réponse à la forte demande des marchés émergents constitue le principal moteur de croissance de SES. En 2011, de nouvelles capacités seront lancées à bord de QuetzSat-1 (+32 répéteurs), entièrement pris en location par EchoStar et dont l'entrée en service est prévue au quatrième trimestre 2011 ; sur le satellite SES-4 (+27 répéteurs), dont l'exploitation devrait commencer également au quatrième trimestre ; et sur le satellite YahSat-1A (+23 répéteurs), qui diffusera l'offre de YahLive! et doit entrer en phase commerciale au milieu de l'année 2011.

La croissance du chiffre d'affaires en 2011 sera en grande partie portée par SES WORLD SKIES et sera basée sur les contributions, sur l'exercice entier, des contrats entrés en vigueur en 2010 et des nouvelles capacités lancées en 2011.

La croissance du chiffre d'affaires de SES ne se développe pas de manière linéaire ; elle est influencée par l'échéancier desancements de satellites et leur entrée en service commercial, par les fins de contrats et par l'entrée en vigueur de nouveaux contrats. En tenant compte de ces facteurs, SES anticipe une croissance du chiffre d'affaires récurrent d'environ 3 % en 2011. Ce taux de croissance s'accroîtra fortement ensuite, à la faveur de l'impact des nouvelles capacités lancées en 2011. SES prévoit un taux de croissance moyenne annuelle sur trois ans (2010-2012) situé entre 4 et 5 %.

Il est prévu que l'endettement de SES en 2011 ne dépasse pas le ratio d'endettement net sur EBITDA de 3,3 que le groupe s'est fixé.

Nous avons également décidé d'adapter la structure de la société. En consolidant les opérations de SES ASTRA, de SES WORLD SKIES et du département ENGINEERING sous une structure de direction unique, nous pourrions nous mettre encore davantage à l'écoute des marchés et des clients, dans le contexte du développement futur de notre offre et de notre flotte satellitaire. Cette dernière se présentera ainsi au marché sous un visage unique. Nous prévoyons que la nouvelle structure organisationnelle générera des synergies accrues à la fois en termes de chiffre d'affaires, de charges d'exploitation et d'EBITDA, et appuiera ainsi la croissance future.

L'année 2011 s'annonce bien remplie

SES envisage l'avenir avec confiance. Nous nous attendons à une année bien remplie en 2011. Fidèles à notre mission d'améliorer davantage le service rendu à nos clients, nous prévoyons le lancement de sept satellites et charges utiles en cette année : en plus de QuetzSat-1, de SES-4 et de la charge utile de YahLive sur YahSat-1A, nous lancerons des capacités de remplacement sur ASTRA 1N, SES-3, SES-2, ainsi que des capacités de remplacement et d'expansion sur SES-5/ASTRA 4B. Suite à des tests en orbite approfondis, ces satellites entreront en service trois mois après leur lancement, offrant ainsi à nos clients un large choix de nouvelles possibilités.

Je tiens à remercier la direction et les membres du personnel de SES pour leur engagement et pour les très bons résultats enregistrés en 2010. Je suis convaincu qu'ils continueront à investir leurs compétences, leur imagination et leur dévouement pour que SES puisse continuer à fournir le niveau de service le plus élevé à ses clients, et créer la meilleure valeur pour ses actionnaires.



René Steichen
Président du Conseil d'administration

¹ Les données « récurrentes » font apparaître l'évolution sous-jacente du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, retraitée des effets de change, des éléments exceptionnels, des variations de périmètre et de la contribution des activités encore en phase de démarrage.

Gouvernance d'entreprise

Actionnaires de SES¹

	Nombre d'actions	Droits de vote représentés par les FDR/actions détenus	Droits économiques représentés par les FDR/actions détenus
Actions de catégorie A			
Groupe Sofina	18 800 000	3,76 %	4,70 %
Luxempart Invest S.à r.l.	11 538 264	2,31 %	2,89 %
Santander Telecommunications S.A.	9 000 000	1,80 %	2,25 %
Autres actionnaires	8 529 362	1,71 %	2,13 %
Actions détenues sous forme de FDR (flottant)	285 117 504	57,08 %	71,35 %
Total des actions de catégorie A	332 985 130	66,67 %	83,33 %
Actions de catégorie B			
BCEE	54 336 756	10,88 %	5,44 %
SNCI	54 329 979	10,88 %	5,44 %
Etat du Grand-Duché de Luxembourg	57 825 830	11,58 %	5,79 %
Total des actions de catégorie B²	166 492 565	33,33 %³	16,67 %
Nombre total d'actions (droits de vote)	499 477 695		
Nombre total d'actions (droits économiques)	399 582 156		

¹ Principaux actionnaires à la date du 28 janvier 2011.

² Une action de catégorie B donne droit à 40 % des dividendes versés aux actions de catégorie A.

³ Ces chiffres ont été arrondis à la deuxième décimale. Par conséquent, les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie B paraissent détenir 33,34 % des droits de vote de la société, alors qu'en fait ils détiennent un tiers du droit de vote.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôles internes

Introduction

SES est cotée à la Bourse de Luxembourg et à Euronext Paris. La société respecte à la fois les « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise » adoptés par la Bourse de Luxembourg (son marché national) et les règles de gouvernance appliquées par les sociétés cotées à Paris (où s'échangent la plupart des FDR de SES). Lorsque ces règles entrent en conflit, SES se conforme aux règles préconisées par son marché national. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la rémunération individuelle des membres de son Comité exécutif, SES publie le montant total des rémunérations directes et indirectes versées aux membres du Comité exécutif en faisant une distinction entre la partie fixe et la partie variable de cette rémunération.

SES respecte et applique toutes les recommandations des « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise », sauf deux. Contrairement à la recommandation 3.9, qui précise que les comités spécialisés constitués par le Conseil d'administration ne devraient avoir qu'un pouvoir consultatif, le Conseil d'administration de SES a délégué une partie de ses pouvoirs décisionnaires au Comité de rémunération. La charte du Comité de rémunération est publiée dans son intégralité sur le site de la société (www.ses.com). SES ne se conforme pas non plus à la recommandation 10.6, en vertu de laquelle tout actionnaire détenant au moins 5 % du capital de la société est autorisé à proposer des points à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que des projets de résolution à soumettre au vote. En cette matière, SES applique le droit luxembourgeois en accordant ce droit à un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 10 % du capital. Cette divergence entre les statuts de SES et la recommandation 10.6 n'est pas matérielle dans les faits, étant donné qu'aucun actionnaire nominatif ne détient actuellement plus de 5 % et moins de 10 % du capital de la société.

La société a par ailleurs poursuivi sa politique consistant à multiplier le volume d'informations mises à la disposition des actionnaires sur son site internet.

Régulièrement mise à jour, la rubrique du site internet consacrée à la gouvernance d'entreprise contient les versions les plus récentes des documents relatifs à la gouvernance, que ce soient les statuts de la société, la charte de gouvernance de l'entreprise ou celle des différents comités du Conseil d'administration. Cette rubrique contient également des sections sur la composition et la mission du Comité exécutif ainsi que celles du Conseil d'administration et de ses comités. Cette section contient par ailleurs le Code de Conduite et d'Ethique Professionnelle de SES, le calendrier financier et autres informations pouvant présenter un intérêt pour les actionnaires de la société.

Principes organisationnels

Créée le 16 mars 2001 sous la dénomination « SES GLOBAL », SES est une société constituée au Luxembourg. A la suite de l'acquisition de GE Americom le 9 novembre 2001, SES est devenue la société mère de SES ASTRA, entreprise initialement fondée en 1985. En 2001, le Conseil d'administration a approuvé un ensemble de règlements internes en complément de ses obligations légales et réglementaires, ainsi que des statuts de SES. La version la plus récente des statuts peut être consultée sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

En vertu du droit luxembourgeois des sociétés, toute assemblée des actionnaires, ordinaire ou extraordinaire, représente l'intégralité de l'actionnariat de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus, et les résolutions adoptées lors de ces assemblées s'imposent à tous les actionnaires, qu'ils soient présents ou absents, qu'ils s'abstiennent de voter ou qu'ils aient voté contre la résolution concernée.

Les réunions sont présidées par le Président ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration ou, en cas d'absence de ces derniers, par une personne désignée par l'assemblée. Tout actionnaire figurant au registre des actionnaires de la société, au moins huit jours ouvrables avant la réunion, est autorisé à participer et à voter à l'assemblée. Les actionnaires absents peuvent voter par procuration à l'assemblée en désignant un représentant qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

La société a émis des actions de catégorie A et de catégorie B.

Les actions des catégories A et B disposent des mêmes droits, sauf que les actions de catégorie B, détenues par l'Etat luxembourgeois et par deux entités détenues à 100 % par ce dernier, donnent droit à 40 % seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40 % du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix. Conformément aux statuts de la société, un actionnaire de catégorie A ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, s'il n'a pas reçu l'accord préalable de l'assemblée générale. Cette limite est calculée en tenant compte des actions de toutes les catégories détenues par un actionnaire de catégorie A.

Un actionnaire ou un actionnaire potentiel qui prévoit d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, doit en informer le Président du Conseil d'administration. Le Président informe aussitôt le gouvernement luxembourgeois du projet d'acquisition de l'actionnaire concerné. Le gouvernement dispose d'un délai de trois mois après réception de ladite information pour s'opposer à cette acquisition s'il la considère fondamentalement contraire à l'intérêt public.

Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser la partie requérante à acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société.

L'assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi d'avril. Chaque actionnaire nominatif sera convoqué à l'assemblée générale annuelle et sera informé, par courrier recommandé au moins vingt jours avant l'assemblée, de l'heure à laquelle elle se déroulera, de l'ordre du jour et des propositions de résolutions à approuver. Chaque actionnaire recevra également une copie des états financiers annuels et consolidés, bilan et compte de résultat de la société inclus. Les détenteurs des certificats de dépôt fiduciaire (FDR) de la société sont représentés à l'assemblée par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, qui agit en qualité de fiduciaire. Chaque FDR représente une action de catégorie A. Un détenteur de FDR qui souhaite assister en personne à l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit convertir au moins un FDR en une action de catégorie A. Pour faciliter la participation des détenteurs de FDR à l'assemblée, la société prend en charge les frais de conversion applicables, à concurrence de 10 000 FDR, pendant une courte période précédant l'assemblée générale annuelle.

Gouvernance d'entreprise

suite

L'assemblée générale annuelle et son ordre du jour seront également publiés dans la presse. Le fiduciaire communiquera les propositions de résolutions aux deux systèmes de compensation internationaux, Clearstream et Euroclear, afin de permettre aux détenteurs de FDR de donner leurs consignes de vote au fiduciaire à temps pour l'assemblée. En même temps, les résolutions proposées pourront être consultées sur le site internet de la société. A défaut d'avoir reçu des consignes spécifiques de la part des titulaires des FDR, le fiduciaire votera en faveur des propositions soumises par le Conseil.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sont représentées. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'assemblée sera reconvoquée conformément aux statuts. L'assemblée pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les actes de l'assemblée sont établis en français, une version anglaise étant fournie par la société. La version française du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et les résultats des votes des actionnaires peuvent être consultés sur le site internet de SES.

Toutes les résolutions de l'assemblée sont adoptées par un vote à la majorité simple, sauf disposition contraire imposée par les statuts ou par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. L'assemblée générale annuelle, tenue le 1er avril 2010, a réuni 98,859 % des actionnaires de la société. Cependant, les 6 618 078 FDR détenus par SES n'ont pas pris part aux votes, ramenant ainsi la participation aux votes à 97,534 % des actions de la société.

Suite à la démission de M. Georges Schmit à la fin de 2009, les actionnaires ont élu M. Serge Allegrezza à 99,458 % des voix. Son mandat prendra fin, à l'instar de celui de M. Georges Schmit, lors de l'assemblée générale annuelle de 2011. Une note biographique succincte de chacun des 17 administrateurs est publiée en page 5.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2010, les actionnaires ont approuvé les résultats financiers de 2009 et l'affectation des bénéfices de l'exercice 2009, ont donné décharge au réviseur d'entreprises et aux administrateurs, ont reconduit le mandat de Ernst & Young en qualité de réviseur de la société pour une année supplémentaire, et ont autorisé SES à racheter ses propres actions. Les actionnaires ont également approuvé la rémunération versée aux administrateurs, qui est restée inchangée par rapport à 2009. Toutes les propositions du Conseil d'administration ont été approuvées à une majorité d'au moins 94,81 % des voix exprimées. Conformément à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, il n'est pas tenu compte des abstentions pour déterminer si une résolution a été adoptée. Les résultats détaillés des votes des actionnaires sont disponibles sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

En 2010, les actionnaires n'ont pas tenu d'assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration et ses comités

Mission

Il incombe au Conseil d'administration de définir les objectifs stratégiques et le plan d'affaires général de la société. Le Conseil approuve, sur proposition du Comité exécutif, les comptes annuels consolidés de la société et l'affectation des résultats, le modèle économique à moyen terme et le budget annuel consolidé de la société, ainsi que le rapport de gestion à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Il approuve également les investissements majeurs, et assume, vis-à-vis des actionnaires et des tiers concernés, la responsabilité de la gestion journalière de la société qu'il délègue au Comité exécutif.

Composition

Depuis son élection par les actionnaires en avril 2008, le conseil d'administration de SES est composé de dix-sept administrateurs, tous non exécutifs en 2010. Conformément aux statuts de la société, 11 membres du Conseil représentent les détenteurs d'actions de catégorie A, et les six autres représentent les détenteurs d'actions de catégorie B. Les mandats des administrateurs actuels arriveront à expiration le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en avril 2011. Les actionnaires seront à cette occasion invités à élire un conseil composé de 18 administrateurs, dont six pour une durée d'un an, six pour une durée de deux ans et six pour une durée de trois ans.

M. René Steichen est le Président du Conseil d'administration. Il a été élu par les membres du Conseil au cours de la séance du 3 avril 2008 qui a suivi l'assemblée générale annuelle. M. Steichen est actuellement assisté par deux Vice-Présidents, MM. François Tesch et Jean-Paul Zens, qui ont été l'un et l'autre élus sur la base des propositions soumises par les administrateurs représentant, respectivement, les actionnaires des catégories A et B.

En cas de vacance d'un siège au Conseil d'administration, les membres restants du Conseil peuvent, sur proposition du Comité de nomination et à titre provisoire, pourvoir le poste vacant par vote à la majorité simple. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires confirmera l'élection du nouvel administrateur qui mènera à terme le mandat de l'administrateur dont le siège est devenu vacant.

Conformément au règlement interne, les administrateurs indépendants doivent représenter au moins un tiers des membres du Conseil. Un membre du Conseil est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient pas avec la société ou ses cadres des rapports susceptibles d'influencer son jugement. Afin d'être considéré comme indépendant, un administrateur devra :

- ne pas avoir occupé un poste d'administrateur pendant plus de 12 ans ;
- ne pas avoir été salarié ou cadre de la société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir entretenu une relation d'affaires significative avec la société au cours des trois dernières années ; et
- ne pas représenter un actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5 % des actions de la société.

Neuf membres du Conseil d'administration actuel sont considérés comme indépendants :

Il s'agit de Mme Bridget Cosgrave et de Messieurs Marcus Bicknell, Hadelin de Liedekerke Beaufort, Jacques Espinasse, Robert W. Ross, Christian Schaack, Terry Seddon, Marc Speeckaert et François Tesch.

Règles de fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit en fonction des besoins de l'activité de la société, mais au moins une fois par trimestre. Il est autorisé à délibérer valablement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des administrateurs votants présents ou représentés, sans tenir compte des abstentions. Tout contrat important que la société, ou une de ses filiales détenues à part entière, a l'intention de signer avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, au moins 5 % des actions de la société, doit être soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Activités du Conseil d'administration en 2010

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2010, avec une participation moyenne des membres de plus de 96 %. Après approbation du Comité d'audit, le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés de 2009, ainsi que le dividende proposé et les résultats du premier semestre 2010. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a approuvé une mise à jour du plan stratégique et un plan d'entreprise pour la période 2010-2017, qui ont servi de base de référence au budget 2011 examiné par le Conseil en décembre 2010.

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration a décidé de lancer un nouveau programme de rachat d'actions, qui a été mis en œuvre sur Euronext Paris après dépôt d'une notice d'information en date du 10 juin. Le programme 2010 s'est limité aux deux objectifs suivants :

- honorer les obligations de la société concernant le programme d'actionnariat et le plan d'options d'acquisition en faveur des dirigeants de l'entreprise ;
- se conformer aux contraintes du contrat de liquidité confié à la Banque BNP Exane.

Au cours de sa première réunion de l'année, le conseil a coopté M. Serge Allegrezza en qualité d'administrateur en remplacement de M. Georges Schmit qui avait démissionné du conseil à la fin de 2009.

En 2010, le Conseil d'administration a approuvé la commande du satellite SES-8. Il a décidé le rachat des 10 % restants dans le capital de SES SIRIUS, détenus jusque-là par la société Swedish Space Corporation. Il a approuvé la proposition d'augmentation de la participation de la société dans le capital d'O3b Networks Limited, ayant son siège à Jersey. Cette société met en place une constellation de satellites en orbite moyenne afin de proposer une dorsale Internet par satellite à temps de latence réduit et comparable à la fibre optique, pour desservir une clientèle d'opérateurs de télécommunications dans les marchés émergents. Le Conseil d'administration a également décidé de réduire la participation détenue par SES dans ND SatCom, en conservant seulement une part minoritaire. Comme cette transaction n'a pas été finalisée avant la fin de l'année, le Conseil d'administration a été invité à approuver un Accord de sécurité spécial entre ND SatCom Inc. et le Département de la Défense du gouvernement américain.

Enfin, en 2010, le Conseil d'administration de SES n'a pas procédé à l'évaluation de ses travaux dans la mesure où, conformément aux pratiques de la société, ceci ne doit se faire que tous les 18 mois. Lors de sa dernière réunion de l'année, le Conseil d'administration a approuvé les modifications que le Comité des rémunérations a proposé d'apporter aux plans de rémunération en actions à long terme de la société et a décidé de réexaminer et d'adapter le code de transaction de SES conformément aux dernières recommandations de l'AMF.

Le Comité exécutif tient le Conseil d'administration régulièrement informé des activités et de la situation financière de la société. Le Conseil d'administration a ainsi reçu trois présentations sur les plans de développement régional, qui feront partie du plan stratégique devant être approuvé par le Conseil d'administration en juin 2011. Lors de chaque réunion, le Comité exécutif communique au Conseil d'administration des informations complémentaires portant sur les affaires courantes et les décisions concernant de possibles investissements ou désinvestissements. A chaque réunion du Conseil d'administration, les présidents des trois comités présentent un rapport sur les questions récentes abordées au sein de leur comité respectif. En outre, les membres du Conseil d'administration reçoivent tous les mois un rapport d'activité.

Les membres actuels du Conseil d'administration sont les suivants :

M. René Steichen

Né le 27 novembre 1942, administrateur de la société depuis le 1er juin 1995 et élu Président du Conseil d'administration le 15 avril 1996. Ancien membre du gouvernement luxembourgeois (1984-1993) et de la Commission Européenne (1993-1995), M. Steichen est actuellement avocat au Barreau de Luxembourg. Il est également membre du Conseil d'administration de SES ASTRA, de SES ASTRA Services Europe et du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES. M. Steichen est Président du Conseil d'administration de Luxconnect s.a. et administrateur de Dexia-Banque Internationale à Luxembourg. Il a étudié le droit et les sciences politiques à Aix-en-Provence et Paris. Il est diplômé de la faculté de droit et a obtenu un diplôme en économie et finances de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. M. Steichen est le Président du Conseil d'administration de SES et préside également le Comité de nomination et le Comité de rémunération.

M. Steichen n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. François Tesch

Né le 16 janvier 1951, M. Tesch est devenu administrateur le 15 avril 1999. M. Tesch est Directeur général de Foyer S.A. et Luxempart S.A. Il est diplômé en sciences économiques de la faculté d'Aix-en-Provence et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires). M. Tesch siège au Conseil d'administration d'Atenor Group S.A. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de SES et membre du Comité d'audit.

M. Tesch est considéré comme un administrateur indépendant.

M. Jean-Paul Zens

Né le 8 janvier 1953, administrateur depuis le 7 mai 2002 et élu Vice-Président le même jour. M. Zens est aussi membre du Conseil d'administration de SES ASTRA, de SES ASTRA Services Europe, du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES et de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (Luxembourg). Il est actuellement Directeur du Service des Médias et des Communications du Ministère d'Etat de Luxembourg. Il est diplômé en droit, en psychologie et en sciences de la communication de l'Université de Strasbourg. M. Zens est membre du Comité de nomination et du Comité de rémunération de SES.

M. Zens n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. Serge Allegrezza

Né le 25 octobre 1959, M. Allegrezza est devenu administrateur le 11 février 2010. Il est actuellement Directeur général du Statec (Institut national de la statistique et des études économiques au Luxembourg), poste qu'il occupe depuis avril 2003. Il a été Conseiller de Gouvernement 1ère classe au ministère de l'Economie, responsable de la politique du marché intérieur et il est le Président de l'Observatoire de la compétitivité. M. Allegrezza est également Président du Conseil d'administration de LuxTrust S.A. et Vice-Président du Conseil Economique et Social ainsi que du Conseil d'administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications. M. Allegrezza est maître de conférences à temps partiel à l'IAE/ Université de Nancy 2. Il est titulaire d'un Master en économie et d'un PhD en économie appliquée.

M. Allegrezza n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. Marcus Bicknell

Né le 28 février 1948, M. Bicknell siège au Conseil d'administration de SES depuis le 6 mai 2005. Il est aussi administrateur d'une société britannique non cotée, New Media Foundry Ltd. De 1986 à 1990, il a occupé les fonctions de Directeur commercial de la Société Européenne des Satellites. M. Bicknell est titulaire d'un Master en anthropologie physique avec mention, qui lui a été décerné par l'Université de Cambridge. M. Bicknell est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination.

M. Bicknell est considéré comme un administrateur indépendant.

Mme Bridget Cosgrave

Née le 1er juillet 1961, administratrice depuis le 3 avril 2008, Mme Cosgrave est Directrice Générale de DIGITALEUROPE. Mme Cosgrave est également membre du Conseil d'administration de SES ASTRA, SES ASTRA Services Europe et du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES. Membre du Comité exécutif de Belgacom S.A. de 2001 à 2007, Bridget Cosgrave a également été Executive Vice President de la division Enterprise, Présidente de la division International Carrier Services et membre du Conseil d'administration de Belgacom Mobile (Proximus) et du groupe Telindus. Mme Cosgrave est titulaire d'un MBA de la London Business School et d'une licence avec mention en économie et en histoire décernée par la Queen's University au Canada.

Mme Cosgrave est considérée comme une administratrice indépendante.

M. Hadelin de Liedekerke Beaufort

Né le 29 avril 1955 et administrateur depuis le 17 avril 2000, M. de Liedekerke Beaufort est actuellement administrateur de Santander Telecommunications S.A., une entreprise privée, et siège au Conseil d'administration de plusieurs autres sociétés du domaine de la finance, de la communication et de la promotion immobilière. Diplômé de l'École Hôtelière de Lausanne, M. de Liedekerke Beaufort est membre des Comités de rémunération et de nomination de SES.

M. de Liedekerke Beaufort est considéré comme un administrateur indépendant.

M. Jacques Espinasse

Né le 12 mai 1943, et nommé administrateur de SES par l'assemblée générale annuelle du 6 mai 2005. En mai 2007, après cinq ans de service, M. Espinasse a pris sa retraite du poste de membre du Directoire et Directeur Financier de Vivendi. M. Espinasse occupait auparavant le poste de Directeur des Opérations de TPS. Il est membre du Conseil de Surveillance de Maroc Telecom, LBPAM, Axa Belgique, Axa Holdings Belgique, et Hammerson Plc. Il est titulaire d'un BBA et d'un MBA de l'Université du Michigan. M. Espinasse est membre du Comité d'audit, du Comité de rémunération et du Comité de nomination.

M. Espinasse est considéré comme un administrateur indépendant.

M. Jean-Claude Finck

Né le 22 janvier 1956 et administrateur depuis le 31 mai 2001. M. Finck est Directeur général de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, membre des Conseils d'administration de la Bourse de Luxembourg, de Luxair, de Cargolux, des compagnies d'assurances La Luxembourgeoise, de La Luxembourgeoise Vie et de Paul Wurth. Diplômé en sciences économiques de l'Université Aix/Marseille, M. Finck est membre du Comité de rémunération et du Comité d'audit de SES.

M. Finck n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. Gaston Reinesch

Né le 17 mai 1958 et administrateur depuis le 1er juillet 1998. M. Reinesch est Professeur d'économie au Département Droit et Économie de l'Université de Luxembourg. Il est Président de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, du Conseil d'administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications et de BGL BNP Paribas. Il est également membre, entre autres, des Conseils d'administration d'Enovos et de la Banque Européenne d'Investissement. M. Reinesch est Administrateur général du Ministère des Finances du Grand-Duché de Luxembourg. Il est titulaire d'un Master en sciences économiques de la London School of Economics. M. Reinesch est membre du Comité d'audit de SES.

M. Reinesch n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. Victor Rod

Né le 26 avril 1950 et administrateur depuis le 23 novembre 1995. M. Rod est Président du Commissariat aux Assurances et Président du Conseil d'administration de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État du Luxembourg. M. Rod est diplômé en droit de l'Université de Nancy.

M. Rod n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. Robert W. Ross

Né le 8 janvier 1941 et administrateur depuis le 28 juin 2007. M. Ross a accompli une longue carrière dans le domaine des médias et télécommunications, au cours de laquelle il a occupé des fonctions dirigeantes et d'administrateur. Il a pris sa retraite de sa fonction de Directeur général de New Skies en janvier 2002, tout en poursuivant une fonction de conseiller de la société jusqu'en juillet 2004. Il est membre du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES. M. Ross est diplômé de la Brown University et a obtenu des diplômes (MA et JD) de la Boston University aux États-Unis.

M. Ross est considéré comme un administrateur indépendant.

M. Luis Sanchez-Merlo

Né le 10 octobre 1947 et administrateur depuis le 17 avril 2000. M. Sanchez-Merlo est Président du Conseil d'administration de ASTRA Iberica S.A., de Lantana Capital S.A. et membre du conseil d'administration d'Abantia S.A. M. Sanchez-Merlo est diplômé en droit et sciences économiques de l'Universidad Comercial de Deusto. Il est également titulaire d'un Master en droit décerné par le Collège d'Europe et d'un Master en sciences économiques décerné par l'Université de Louvain.

M. Sanchez-Merlo n'est pas un administrateur indépendant en raison des liens étroits qu'il entretient avec la société.

M. Christian Schaack

Né le 21 mars 1958 et administrateur depuis le 7 décembre 2000. M. Schaack a occupé pendant vingt ans des postes de direction élevés chez BGL BNP Paribas et sa société mère, à Luxembourg et à Bruxelles. Il est actuellement consultant indépendant en gestion et administrateur. Il est, entre autres, membre du Conseil d'administration d'Internaxx Bank, filiale luxembourgeoise de TD Bank. M. Schaack est diplômé du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, Massachusetts) avec un doctorat (PhD) en recherche opérationnelle et du MIT Sloan School of Management avec un Master spécialisé en gestion. M. Schaack est également titulaire d'un diplôme en ingénierie décerné par l'École Polytechnique de Paris.

M. Schaack est considéré comme un administrateur indépendant.

M. Terry Seddon

Né le 14 février 1941, M. Seddon a rejoint le Conseil d'administration de SES en 2005 et est membre du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES. Sa longue carrière internationale dans le domaine des télécommunications l'a conduit à occuper plusieurs postes de cadre dirigeant et d'administrateur. Plus récemment, il a exercé les fonctions de Président de New Skies Satellites Ltd et de Président et Directeur général fondateur d'AsiaSat. M. Seddon a également été administrateur non exécutif de plusieurs entreprises de production et d'opération britanniques. M. Seddon est diplômé de l'École Polytechnique de Blackburn et de l'Université de Leeds au Royaume-Uni. M. Seddon est membre du Comité d'audit, du Comité de rémunération et du Comité de nomination.

M. Seddon est considéré comme un administrateur indépendant.

M. Marc Speeckaert

Né le 23 mai 1951, M. Speeckaert a rejoint le Conseil d'administration de SES en 2005. Il est Directeur général de Sofina S.A. et administrateur de plusieurs sociétés non cotées, ainsi que de Rapala, entreprise cotée à la Bourse d'Helsinki, et de Mersen, cotée à Euronext Paris. M. Speeckaert est titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (UCL) ; il a également participé à un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). M. Speeckaert est Président du Comité d'audit.

M. Speeckaert est considéré comme un administrateur indépendant.

M. Gerd Tenzer

Né le 4 août 1943 et administrateur depuis le 11 mars 1999, M. Tenzer a été Vice-Président de mai 2002 à avril 2006. De janvier 1990 à novembre 2002, M. Tenzer a été membre du Comité de direction de Deutsche Telekom AG où il était responsable des réseaux, des achats, de la protection environnementale, des services aux opérateurs de réseau, des câbles haut débit et des services de diffusion. Il a également été le conseiller particulier du Directeur général de Deutsche Telekom AG de décembre 2002 à décembre 2004 et siège au Conseil d'administration de SES ASTRA et de SES ASTRA Services Europe à Luxembourg. Il est président du Conseil consultatif de Sutter Verzeichnisverlag GmbH & CO KG à Essen ainsi que du Conseil consultatif de Cryptsec GmbH à Cologne. Il est membre du Conseil de Transmode Holding AB à Stockholm, de VascoDe Technologies Ltd à Tel Aviv et Combiphone GmbH à Cologne. M. Tenzer est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en communication (Dipl. Ing.) obtenu à l'Université technique d'Aix-la-Chapelle.

M. Tenzer n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il a siégé au Conseil d'administration de la société pendant plus de 12 ans.

Comités du Conseil d'administration

Le Bureau du Président

Le Président et les deux Vice-Présidents du Conseil d'administration sont membres du Bureau du Président. Le Bureau du Président a pour mission de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration pour permettre aux Vice-Présidents de préparer à leur tour les réunions avec les administrateurs des différentes catégories d'actions.

Les membres actuels du Bureau du Président sont :

M. René Steichen
M. François Tesch
M. Jean-Paul Zens.

Le Bureau du Président s'est réuni six fois en 2010, avec un taux de participation des membres dépassant les 94 %.

Le Comité de rémunération

Conformément aux normes générales de la gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a institué un Comité de rémunération chargé de fixer la rémunération des membres du Comité exécutif et de fournir des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Chaque fois qu'il se réunit, le Comité, par l'intermédiaire de son Président, rend compte au Conseil d'administration. Le Comité de rémunération est composé de six membres, en majorité des administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. A l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010, M. Jean-Paul Zens a remplacé M. Gaston Reinesch en qualité de membre du Comité de rémunération, désormais composé des six membres suivants, tous non exécutifs :

M. René Steichen
M. Marcus Bicknell (indépendant)
M. Jacques Espinasse (indépendant)
M. Hadelin de Liedekerke Beaufort (indépendant)
M. Terry Seddon (indépendant)
M. Jean-Paul Zens.

En 2010, le Comité de rémunération a été présidé par le Président du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation des membres de 100 %. Outre le nombre d'options sur actions à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2010, ainsi que le bonus à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2009, le Comité de rémunération a également déterminé le nombre d'actions à leur allouer au titre de leur performance en 2009 et a approuvé les objectifs de la société qui entreront en ligne de compte dans la détermination des bonus à verser aux membres du Comité exécutif en 2010. Le Comité de rémunération a réexaminé le Plan STAR, un plan de rémunération indexé sur les actions pour le personnel non cadre et a décidé de l'aligner sur deux plans existants de rémunération à long terme en actions, chaque fois que possible. Le Comité de rémunération supervise également la mise en œuvre de la décision en vertu de laquelle les membres du Comité exécutif devront, dans un délai de cinq ans, détenir l'équivalent d'une année de salaire sous la forme d'actions nominatives de la société. Le Président et Directeur général de SES devra pour sa part détenir l'équivalent de deux années de salaire en actions nominatives.

Le Comité d'audit

Dans le cadre de sa mission générale de gouvernance d'entreprise, le Conseil a constitué un Comité d'audit chargé de l'assister dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprise, de contrôles internes, d'audit interne et externe et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire. Le Comité joue un rôle de surveillance et assure le lien entre le Conseil d'administration et les auditeurs internes et externes. Le Comité d'audit est composé de six membres, dont quatre sont des administrateurs indépendants.

Les membres du Comité d'audit sont actuellement :

M. Marc Speeckaert, Président du Comité d'audit, (indépendant)
M. Jacques Espinasse (indépendant)
M. Jean-Claude Finck
M. Gaston Reinesch
M. Terry Seddon (indépendant)
M. François Tesch (indépendant).

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de ses membres de 100 %.

Les réunions ont été consacrées en particulier à la revue des résultats financiers de l'exercice 2009 avant soumission au Conseil et approbation consécutive par les actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale annuelle statutaire, et aux résultats du premier semestre 2010. Le Comité a par ailleurs entendu, par l'intermédiaire de son Président, les remarques du Conseil d'administration sur les résultats trimestriels de la société avant qu'ils ne soient publiés.

Le Comité d'audit a examiné la déclaration de la société sur les systèmes de contrôles internes avant qu'elle ne soit publiée dans le rapport annuel et a approuvé la proposition portant sur la reconduction du mandat du cabinet Ernst & Young pour une année supplémentaire.

Il a également approuvé le plan d'audit interne et examiné la lettre de gestion d'Ernst & Young.

Le Comité d'audit a continué à encourager la direction à éliminer autant d'entités non-opérationnelles que possible. Le Comité d'audit a approuvé la politique bancaire ainsi que la politique de liquidité et de financement, deux importants volets de la politique de gestion de la trésorerie du groupe.

Gouvernance d'entreprise

suite

Lors de sa dernière réunion de l'année, le Comité d'audit a approuvé le nouveau code de transaction de SES avant sa soumission au Conseil d'administration. Il a aussi eu un large échange de vues sur la gestion des risques, en prenant note de la proposition de politique de gestion du risque et de mise en œuvre prévue. Ce projet entraînera une modification de la charte du Comité d'audit qui sera soumise au Conseil d'administration pour approbation au début de 2011. A l'avenir, le Comité d'audit recevra des mises à jour bisannuelles sur la gestion du risque de la part du Comité de gestion du risque nouvellement créé.

Le Comité de nomination

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a formé un Comité de nomination dont la mission consiste à proposer des candidats susceptibles d'être élus au Conseil d'administration par les membres de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. S'appuyant sur des listes fournies par les actionnaires, ces propositions doivent comporter un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges à pourvoir dans chaque catégorie d'actionnaires. Le Comité de nomination propose aussi des candidats susceptibles d'être élus par le Conseil pour siéger au Comité exécutif.

Le Comité de nomination, formé en majorité d'administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES, se compose des six membres suivants :

M. René Steichen
M. Marcus Bicknell (indépendant)
M. Jacques Espinasse (indépendant)
M. Hadelin de Liedekerke Beaufort (indépendant)
M. Terry Seddon (indépendant)
M. Jean-Paul Zens.

En 2010, le Comité de nomination était présidé par le Président du Conseil d'administration. Le Comité de nomination a tenu trois réunions, avec un taux de participation excédant 94 %, au cours desquelles les principaux sujets abordés ont été le plan de succession 2010 ainsi que la préparation du renouvellement du Conseil d'administration en 2011.

Comité exécutif

Mission

Le Comité exécutif est chargé de la gestion journalière de la société. Il fonctionne selon le principe de la direction collégiale. Le Comité exécutif est chargé de préparer et de planifier les politiques et stratégies générales de la société pour approbation par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif est habilité à approuver des opérations intra-groupe indépendamment de leur montant, à condition qu'elles soient compatibles avec le budget annuel consolidé de la société. Il est également habilité à approuver des transactions spécifiques avec des tiers, pour un montant qui ne doit pas excéder 10 millions d'euros par projet. Le Comité exécutif informe le Conseil de ces transactions lors de sa prochaine réunion. Le montant combiné de ces projets ne peut à aucun moment excéder 30 millions d'euros.

Le Comité exécutif est habilité à approuver des facilités de crédit extérieures ou des garanties, gages, hypothèques et autres engagements de la société ou de l'une de ses filiales détenues à part entière, à condition que ces facilités ou garanties ne fassent pas perdre à la société son statut d'émetteur de premier rang. Le Comité est habilité à approuver une augmentation du budget d'investissement jusqu'à concurrence de 5 % pour un programme d'acquisition de satellite déjà approuvé par le Conseil d'administration, étant entendu que le taux de rendement effectif devra se conformer aux seuils spécifiques définis par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif devra informer le Conseil d'administration d'une décision de ce type lors de sa prochaine réunion.

Le Comité exécutif soumet au Conseil d'administration les mesures jugées nécessaires pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Avant le début de chaque année fiscale, le Comité exécutif soumet un budget consolidé au Conseil d'administration pour approbation.

Le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil et les comités mandatés spécialement par le Conseil. Le Comité exécutif peut, dans l'intérêt de la société, déléguer une partie de ses pouvoirs et attributions à certains de ses membres, qui peuvent agir individuellement ou conjointement.

Le Président du Comité exécutif organise le travail du Comité exécutif et coordonne les activités de ses membres, qui lui rapportent directement. Afin de permettre au Conseil d'exercer sa responsabilité générale, qui consiste à superviser les activités de la société, le Président du Comité exécutif informe régulièrement le Président du Conseil des activités de la société. Ce dernier reçoit les ordres du jour et procès-verbaux de toutes les réunions du Comité exécutif en temps opportun. En 2009, le Comité exécutif a tenu quarante-deux réunions, avec un taux de participation des membres excédant 90 %. M. Pierre Margue, Vice President Legal and Corporate Affairs et Secrétaire du Conseil d'administration, a également fait fonction de secrétaire du Comité exécutif.

Composition

Les membres du Comité exécutif sont : le Président et Directeur général de SES, qui assume la présidence du Comité exécutif, le Directeur financier de SES, le Président et Directeur général de SES ASTRA, le Président et Directeur général de SES WORLD SKIES, ainsi que le Président de SES ENGINEERING.

Les membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination. En 2010, M. Andrew Browne a remplacé M. Mark Rigolle au poste de Directeur financier, suite à la nomination de ce dernier en qualité de Directeur général d'O3b Networks.

Le 31 décembre 2010, la composition du Comité exécutif était la suivante :

M. Romain Bausch

Né le 3 juillet 1953, M. Romain Bausch est Président et Directeur général de SES depuis juillet 2001. M. Bausch est également Président du Conseil d'administration de SES ASTRA et SES ASTRA Services Europe, ainsi que du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES. M. Bausch a été nommé Directeur général et Président du Comité de direction de SES en 1995, après une carrière au ministère des Finances du Luxembourg. Il a occupé des postes clés dans les secteurs de la banque, des médias et des télécommunications et a assumé pendant cinq ans les fonctions d'administrateur et de Vice-Président du Conseil de SES. M. Bausch est également Vice-Président de l'Association européenne des opérateurs de satellites (ESOA), Vice-Président de la Fedil – Business Federation Luxembourg (Fédération des industriels luxembourgeois) – et membre du Conseil d'administration de BIP Investment Partners, d'Aperam et de O3b Networks. M. Bausch est diplômé en sciences économiques de l'Université de Nancy (avec une spécialisation en gestion des entreprises). Il est titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université Sacred Heart au Luxembourg.

M. Robert Bednarek

Né le 6 octobre 1957, M. Robert Bednarek a été nommé Président et Directeur général de SES WORLD SKIES le 10 juillet 2009. M. Bednarek, qui a rejoint SES en qualité de Vice-Président exécutif chargé du développement en janvier 2002, a également été Président et Directeur général de SES NEW SKIES. Avant de rejoindre SES, M. Bednarek travaillait à PanAmSat, où il exerçait les fonctions de Vice-Président exécutif et Directeur chargé de la technologie depuis 1997, et celles de Cadre supérieur d'exploitation et d'ingénierie depuis 1990. Avant de travailler chez PanAmSat, M. Bednarek a été le cofondateur d'un cabinet conseil en technologie basé à Washington D.C., auquel il a été associé de 1984 à 1990. Il a également exercé les

fonctions de Directeur scientifique adjoint de la U.S. Corporation for Public Broadcasting de 1979 à 1984. Il est diplômé en génie électrique de l'Université de Floride (avec une spécialisation en théorie des communications et en analyse mathématique) et il détient plusieurs brevets d'invention américains en matière de GPS (Global Positioning Systems). M. Bednarek est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de SES ASTRA Services Europe ainsi que du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES. Il est aussi membre du Conseil d'administration de la Space Foundation.

M. Andrew Browne

Né le 4 juin 1955, M. Andrew Browne a été nommé Directeur financier de SES avec effet au 1er avril 2010. M. Browne a exercé les fonctions de Directeur financier et de membre du Conseil d'administration dans un certain nombre d'entreprises et d'organisations d'envergure mondiale et spécialisées dans les secteurs des télécommunications et de la haute technologie. M. Browne a exercé la fonction de Directeur financier chez Intelsat entre 1995 et 1998, et chez New Skies Satellites ensuite, après la séparation de l'entreprise de Intelsat, dans laquelle M. Browne a joué un rôle significatif. M. Browne a ensuite été Directeur financier de SES NEW SKIES jusqu'en 2008 et a également exercé la fonction de Directeur général de New Skies lors de l'intégration de cette société au groupe SES. Depuis lors, M. Browne a exercé des fonctions de membre de conseils d'administration et des fonctions de conseil auprès de nombreuses entreprises ; récemment, il a été le Président du Conseil d'administration de Tom Tom, l'entreprise néerlandaise spécialisée dans la navigation par satellite. Au cours de sa carrière antérieure, M. Browne a rempli de multiples fonctions dirigeantes dans le domaine financier chez Advanced Micro Devices (AMD) en Californie, et auprès de la Development Bank of Ireland. M. Browne est titulaire d'un MBA en affaires internationales et finance du Trinity College de Dublin, et est membre de l'Institute of Certified Public Accountants (CPA) d'Irlande. Andrew Browne siège au conseil d'administration de SES ASTRA, de SES ASTRA Services Europe et est membres du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES.

M. Martin Halliwell

Né le 20 avril 1959, M. Martin Halliwell a été nommé Président de SES ENGINEERING S.A. le 1er janvier 2008. Avant cette nomination, M. Halliwell exerçait les fonctions de Senior Vice-President et Chief Technology Officer au sein de SES ASTRA, où il était responsable de toutes les activités opérationnelles et liées aux services d'ingénierie. Auparavant, M. Halliwell a exercé de nombreuses fonctions, notamment celles de Directeur général de Global Multimedia Networks, Directeur technique de SES Multimedia et adjoint du Directeur technique de SES ASTRA. Avant de rejoindre SES, Martin Halliwell a travaillé pour Cable & Wireless et pour Mercury Communications. M. Halliwell est titulaire d'une licence en mathématiques et en génie mécanique ainsi que d'un MBA en environnement externe et management stratégique de l'Open University. Martin Halliwell est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de SES ASTRA Services Europe, ainsi que du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES.

M. Ferdinand Kayser

Né le 4 juillet 1958, M. Ferdinand Kayser a été nommé Président et Directeur général de SES ASTRA en janvier 2002. Avant de rejoindre SES, M. Kayser a exercé, entre 1997 et 2001, les fonctions de Directeur général de Premiere World, le bouquet de télévision numérique payante du groupe Kirch en Allemagne. Auparavant, M. Kayser a occupé plusieurs postes de direction au sein de la société CLT, premier opérateur privé de radio et télévision commerciales en Europe : il a été Vice-Président en charge des activités radiophoniques et télévisées pour l'Allemagne (1989-1992), Directeur général en charge du lancement de RTL2 (1993) et Vice-Président exécutif et membre du Conseil de gestion responsable de l'ensemble des activités de télévision de la CLT (1993-1996). M. Kayser est diplômé en Sciences économiques de l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, avec une spécialisation en droit des médias et en gestion des médias électroniques. Il est membre du conseil d'administration de SES ASTRA, de SES ASTRA Services Europe et de SES SIRIUS, ainsi que du Comité spécial d'actionnaires de SES WORLD SKIES.

Rémunération

Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités. En 2010, 99,98 % des actionnaires ont décidé de maintenir les rémunérations versées aux administrateurs au niveau de l'exercice précédent. Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe de 40 000 euros par an ; les Vice-Présidents reçoivent une rémunération annuelle fixe de 48 000 euros ; le Président du Conseil d'administration, 100 000 euros par an. Le Président du Comité d'audit reçoit 8 000 euros supplémentaires par an pour assurer la présidence du Comité d'audit.

Les actionnaires ont également décidé de maintenir à 1 600 euros la rémunération des membres du Conseil d'administration pour chaque réunion du Conseil ou d'un de ses comités à laquelle ils participent. La moitié de ce montant est due au cas où un administrateur participe à une réunion par téléphone ou par visioconférence.

Ces rémunérations sont nettes de tout impôt luxembourgeois prélevé à la source. En 2010, le montant total net des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (après prélèvement libératoire en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg) s'est élevé à 1 070 400 euros, dont 306 400 euros à titre de rémunération variable, et 764 000 euros à titre de rémunération fixe. Le montant total brut des rémunérations pour l'année 2010 s'est élevé à 1 338 000 euros.

Actions de la société détenues par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, les membres du Conseil d'administration détenaient un total combiné de 655 525 actions et certificats de dépôt fiduciaire (FDR) qui représentaient 0,13 % du capital social de la société.

Rémunération des membres du Comité exécutif

La rémunération des membres du Comité exécutif est déterminée par le Comité de rémunération. Elle comprend une partie fixe et une partie variable. La rémunération brute globale allouée aux membres du Comité exécutif pour l'année 2010 s'est élevée à 11 537 956,68 euros, dont 2 976 547,89 euros de rémunération fixe et 8 561 408,79 euros de rémunération variable. La rémunération directe versée aux membres du Comité exécutif s'est élevée à 4 154 243,98 euros, et la rémunération indirecte à 7 383 712,70 euros. La rémunération indirecte inclut également les avantages découlant des plans d'options d'acquisition et du plan d'intéressement à long terme pour les membres du Comité exécutif, tels qu'adoptés par le Conseil d'administration. En 2010, un total combiné de 168 931 options sur les FDR de la société a été alloué aux membres du Comité exécutif, à un prix d'exercice de 18,23 euros. Ce prix est basé sur la moyenne des cours de clôture à Euronext Paris les 15 premiers jours de bourse suivant la réunion du Comité de rémunération au cours de laquelle les options ont été autorisées. Un quart de ces options a été acquis le 1er janvier 2011, et les trois quarts restants le seront aux 1er janvier 2012, 2013 et 2014. En 2010, les membres du Comité exécutif ont reçu 80 848 actions avec transfert de propriété différé dans le cadre du nouveau plan d'intéressement à long terme, ainsi que 31 829 actions liées à la performance. Ces actions seront définitivement acquises le 1er juin 2013.

En 2010, MM. Romain Bausch, Rob Bednarek et Ferdinand Kayser ont exercé un certain nombre de leurs options sur actions, tandis que tous les membres du Comité exécutif ont cédé tout ou partie de leurs actions avec transfert de propriété différé qui ont été acquises le 1er juillet. Les déclarations des opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des comités de direction des principales sociétés opérationnelles de SES sont publiées sur le site de la société, à l'adresse suivante : http://www.ses.com/ses/siteSections/corporateGovernance1/Management_Disclosures/.

Actions de la société détenues par les membres du Comité exécutif

Le 31 décembre 2010, les cinq membres du Comité exécutif alors en exercice détenaient un total combiné de 162 479 actions et FDR, ainsi que 329 760 actions avec transfert de propriété différé non exercées et 1 126 030 options. Les transactions effectuées par des membres du Comité exécutif ou des membres des Comités de direction de SES ASTRA, SES WORLD SKIES et SES ENGINEERING sont publiées sur le site internet de la société sous la rubrique « Management Disclosures ».

Réviseur d'entreprises agréé

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les comptes annuels et consolidés de la société sont certifiés par un réviseur nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le 1er avril 2010, l'assemblée a reconduit pour une année le mandat de la société Ernst & Young et approuvé sa rémunération à une majorité de 94,81 %. Le mandat du réviseur viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2011.

Procédures de contrôles internes

Objectif

Le Conseil d'administration a la responsabilité générale de veiller à ce que le groupe SES maintienne un dispositif rigoureux de contrôles internes qui inclut les contrôles financier, opérationnel et de conformité. Ce système fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise du groupe.

Les procédures de contrôles internes contribuent à assurer une gestion correcte des risques et à assurer la réalisation des objectifs de la société.

Les procédures de contrôles internes sont définies et mises en œuvre dans le but d'assurer :

- la conformité des actions et décisions avec les lois, réglementations, normes, règles internes et contrats en vigueur ;
- l'efficacité et l'efficacités des activités et l'utilisation optimale des ressources de la société ;
- la mise en œuvre correcte des processus internes de la société, notamment en vue d'assurer la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles à usage interne et externe ;
- l'application adéquate des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- et la bonne identification des risques significatifs, ainsi que leur évaluation, leur atténuation et le reporting les concernant.

Comme tous les systèmes de contrôle, les contrôles internes ne peuvent pas fournir la garantie absolue que les risques de reporting inexact, de pertes ou d'erreurs humaines seront atténués ou complètement éliminés.

Principes d'organisation

Le Conseil d'administration a délégué la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système rigoureux et efficace de contrôles internes au Comité exécutif de SES, qui collabore étroitement avec les Comités de direction des filiales et des autres sociétés qu'elle contrôle en vue de la mise en place de pratiques et de procédures de contrôles.

Chaque entité opérationnelle de la société applique deux niveaux de règles et de procédures de contrôles internes :

- règles communes formalisées par plusieurs comités de coordination ou équipes inter-fonctionnelles de la société, applicables à tous les employés, cadres et administrateurs de la société, de ses filiales et des autres sociétés qu'elle contrôle, et servant de cadre général à leurs propres processus de gestion ; et
- les règles et procédures spécifiques, adaptées à l'activité, la taille, l'organisation et l'environnement légal et réglementaire de chaque société.

L'organisation, l'application et la surveillance de ces règles et procédures – et par conséquent la gestion des risques – relèvent de la responsabilité de la direction de chaque entité opérationnelle.

Procédures de contrôles internes

La société a adopté un solide cadre de contrôles internes fondé sur un ensemble de lignes directrices élaborées par une organisation professionnelle reconnue, le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Ce cadre permet d'assurer que les objectifs de contrôle interne sont atteints et qu'ils respectent le cadre de référence proposé par l'Autorité Française des Marchés Financiers (AMF).

L'environnement de contrôle constitue un élément essentiel du cadre de contrôle interne de la société, car il donne le ton général à l'ensemble du groupe et il définit la discipline et la structure à la base de tous les autres éléments de contrôle interne.

Par ailleurs, le groupe a adopté en 2010 une politique de gestion des risques conforme aux principes proposés par le COSO et à la norme ISO31000. La coordination de la mise en œuvre de cette politique et l'élaboration d'un registre des risques relèvent de la responsabilité d'un Comité de gestion des risques qui informe le Comité exécutif de SES S.A. chaque trimestre. A son tour, le Comité exécutif informe le Conseil d'administration qui est chargé en dernier ressort de la supervision des risques de la société et de s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques en place. Des définitions et mesures communes de la gestion des risques ont été établies, et un programme de formation a été instauré pour une bonne mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

Un « Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle » a été établi pour renforcer les principes de gouvernance d'entreprise et l'environnement de contrôle. Ce code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de la société, de ses filiales ou des autres sociétés contrôlées.

Les politiques définies dans ce code visent à garantir que les employés, les dirigeants et les administrateurs agissent à tout moment conformément aux lois, aux réglementations et aux normes de conduite applicables, en respectant les normes d'intégrité les plus élevées. Le code a été soumis au Comité d'audit et a été approuvé par le Conseil d'administration.

Les employés et les cadres de toutes les entités de la société ont été informés du contenu du code de conduite et de ses principes d'application. A leur embauche dans la société, tous les nouveaux employés reçoivent une formation spécifique qui intègre une initiation aux principes du code. Au sein de SES, il existe également un Comité chargé de veiller au respect des règles et normes en vigueur, qui est présidé par le responsable de la gestion de la conformité de SES S.A. Le rôle principal de ce comité, composé d'un représentant du contrôle de conformité de chaque filiale de SES, est d'aider les collaborateurs à se familiariser avec ce code en organisant pour ces derniers des programmes de formation adaptés et cohérents.

Au cours de 2010, les sessions obligatoires de remise en mémoire ont été poursuivies. Ces sessions ont eu lieu dans tous les grands sites dans lesquels le personnel est basé.

En 2010, le code de transaction de SES a été révisé en ce qui concerne en particulier la durée des périodes de fermeture en conformité avec les recommandations de l'AMF.

Concernant les contrôles internes relatifs à la comptabilité et aux rapports financiers, il est à noter que :

- le personnel participant à l'élaboration des comptes et des rapports financiers réunit les qualifications requises ; le cas échéant, il est tenu informé de l'évolution des normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, il bénéficie, en cas de besoin, d'une formation et d'orientations écrites spécifiques sur des questions particulières. Un guide d'information financière, régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'activité de la société et des changements de réglementation, est mis à la disposition de l'ensemble du personnel concerné. Il donne un résumé des directives et politiques du groupe sur le plan comptable et financier ;
- des contrôles ont été établis au niveau du traitement des transactions comptables pour s'assurer qu'il existe des autorisations appropriées pour les transactions, qu'une séparation adéquate des responsabilités est mise en place, et que l'enregistrement complet et exact des informations financières est effectué ;
- les activités à haut potentiel de risque, telles que les transactions sur les produits dérivés, sont soit limitées par un cadre défini par le Conseil d'administration, soit soumises à son approbation. Conformément aux exigences des normes IFRS, SES publie des informations détaillées sur les risques de marché, de crédit et de change auxquels le groupe est exposé, ainsi que sur sa stratégie de gestion de ces risques ;
- un Comité du risque financier a été créé en 2010 ; il supervise la conformité aux politiques financières de SES. Ce comité se réunit une fois par trimestre, et a tenu sa première réunion en novembre 2010 ;
- d'éventuelles faiblesses découvertes dans le système de contrôles internes par les auditeurs internes ou les réviseurs externes sont corrigées de manière rapide et intégrale ;
- le groupe utilise un système élaboré de reporting financier. Les plans stratégiques, les plans d'affaires, les budgets et les comptes consolidés semestriels et annuels de la société sont établis selon un processus détaillé, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Ce dernier approuve également tous les investissements majeurs, et reçoit des rapports financiers mensuels faisant ressortir la performance financière du groupe par comparaison avec le budget approuvé et les chiffres de l'exercice précédent ; et
- les réviseurs externes réalisent un examen limité des états financiers semestriels et un audit complet des comptes annuels consolidés du groupe.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la trésorerie, il est à noter que :

- un progiciel spécifique a été mis en place pour un contrôle efficace de la trésorerie dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie visant à couvrir les risques du groupe associés aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Ce progiciel a également pour but de centraliser la gestion de la trésorerie de toutes les sociétés opérationnelles de SES ;
- pour renforcer la sécurité et l'efficacité des processus de paiement bancaire du groupe SES, le système de paiements bancaires existant a été actualisé et modernisé pour permettre une autorisation sécurisée et le passage des paiements du système comptable actuel directement à la banque ;

- il a été procédé à une nette séparation des responsabilités et des mandats bancaires entre la direction des entités du groupe SES, les services trésorerie et comptabilité du groupe, qui ont été approuvés par le Comité d'audit et qui sont mis en œuvre dans le cadre des nouvelles politiques ;

- la politique de couverture de change a été approuvée par le Comité d'audit en décembre 2009. La politique bancaire ainsi que la politique de liquidité et de financement ont été approuvées par le Comité d'audit en juillet 2010 et en décembre 2010, respectivement. Les deux dernières sections (politique de couverture des taux d'intérêt, gestion de trésorerie et services bancaires internes) suivront au cours de 2011. Dès finalisation de la nouvelle politique de trésorerie, toutes les sections relatives à la politique et aux opérations manuelles seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration ;

- le Trésorier du groupe adresse de façon formelle des rapports trimestriels au Conseil d'administration dans le cadre du reporting financier.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la fiscalité, il est à noter que :

- le département de la gestion fiscale cherche à obtenir auprès des autorités fiscales locales concernées des accords fiscaux préalables concernant les implications fiscales des principales initiatives d'entreprises, restructurations d'entreprises et structures de financement du groupe. Lorsque cela n'est pas possible, le traitement fiscal est analysé sur la base des décisions de jurisprudence disponibles et de la doctrine dominante. Le traitement fiscal est formalisé dans des notes techniques internes ou dans des opinions émises par des cabinets de conseil fiscal externes ;

- afin d'assurer une bonne coordination des développements touchant les principales entités et structures de financement du groupe, une plate-forme interne de SES est chargée d'examiner les programmes fiscaux. Elle est constituée de responsables administratifs du groupe et de ses entités opérationnelles, et s'est réunie 11 fois en 2010 ;

- une équipe de prix de transfert est chargée d'améliorer et de mettre à jour en permanence la documentation requise en matière de prix de transfert entre les sociétés du groupe (conformément à la réglementation locale), servant de base à toutes les transactions entre les sociétés du groupe.

Concernant les contrôles internes relatifs aux opérations satellitaires, il est à noter que :

- le segment SES ENGINEERING est chargé de gérer toutes les commandes de satellites, lanceurs et stations terrestres et aussi d'administrer, de contrôler et d'exploiter le système satellitaire à l'échelle du groupe ;

- un processus de gestion du risque des activités opérationnelles permet de surveiller et d'évaluer les sources de risques techniques et de développer des méthodes qualitatives, quantitatives et statistiques permettant de réduire les risques au niveau de l'infrastructure spatiale ;

- des procédures opérationnelles pour le contrôle des satellites et la gestion des charges utiles existent et englobent les manœuvres et changements de configuration requis dans des situations prévues ou imprévues. Ces procédures sont régulièrement mises à jour. Une amélioration majeure du logiciel de contrôle des satellites a été mise en œuvre en 2009. L'utilisation de procédures électroniques entièrement validées pour le contrôle orbital est étendue à l'ensemble de la flotte SES ;

Gouvernance d'entreprise

suite

- un système de gestion de crise, soutenu par une infrastructure et des dispositifs adéquats, a été conçu pour répondre, au niveau de responsabilité approprié, aux anomalies de fonctionnement des satellites en orbite. En 2010, les procédures internes relatives au traitement des problèmes éventuels ont été améliorées pour apporter un soutien plus efficace aux clients ;
- le segment Infrastructures au sol de SES ENGINEERING est responsable des achats et de la maintenance des infrastructures au sol nécessaires à l'administration, au contrôle et à l'exploitation de l'écosystème satellitaire mondial ;
- il a été procédé à une nette amélioration des capacités de remplacement pour le contrôle des satellites en 2010 grâce à un centre de contrôle des satellites situé aux Etats-Unis.

Concernant les contrôles internes relatifs aux technologies de l'information et de la communication, il est à noter que :

- la direction s'est engagée à ce que les données de la société, ainsi que ses systèmes et infrastructures informatiques, soient, dans la limite du raisonnable, aussi sécurisés que possible. Des contrôles, politiques et procédures de sécurité ont été mis en place pour empêcher un accès non autorisé aux locaux, ordinateurs, réseaux et données de la société. Pour répondre à la réglementation plus rigoureuse concernant le traitement des données personnelles, une évaluation et une mise à jour des mesures de sécurité et des contrôles ont été lancées en 2009 et la politique correspondante a été mise en œuvre en 2010. Une nouvelle politique de gestion du changement a également été introduite en 2010 ;
- les informations électroniques sont régulièrement sauvegardées et les copies de sauvegarde sont stockées hors site ; et
- des plans de secours et de restauration pour les applications de gestion non liées à l'infrastructure satellitaire ont été mis en place en cas de sinistre et deux tests de récupération après catastrophe ont été réalisés en 2010.

Evaluation des procédures de contrôle interne

La fonction d'Audit interne de SES a été créée en 2000. L'Audit interne évalue la pertinence des procédures de contrôles internes et veille à leur respect.

L'Audit interne a pour rôle de veiller de manière objective et indépendante à la performance et à l'efficacité des opérations du groupe, à la fiabilité du reporting financier et opérationnel et au respect des lois et des réglementations. Dans ce contexte, l'Audit interne est également chargé d'apporter un soutien à la direction en identifiant les risques, en les évaluant et en les minimisant de même qu'à contribuer à sauvegarder les actifs de la société.

Selon la charte de l'Audit interne, révisée et amendée en 2008, la fonction d'Audit interne est rattachée au Président et Directeur général de SES, mais a la possibilité de faire rapport directement au Comité d'audit.

Les tâches de la fonction d'Audit interne sont exécutées conformément à un plan annuel d'audit qui est revu et approuvé par le Comité d'audit. Ce plan annuel s'appuie sur une évaluation annuelle des risques suivant la méthodologie de la cartographie des risques. L'introduction d'une évaluation annuelle des risques répond à la nécessité de créer un lien dynamique entre le plan d'audit et les risques et expositions pesant sur la société et ses opérations. Cet exercice implique la détermination des risques inhérents à tous les processus opérationnels, ainsi que l'évaluation des niveaux de risques résiduels, après l'application de contrôles spécifiques d'atténuation des risques.

L'Audit interne fait un suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives au plan de correction des faiblesses des contrôles internes, et adresse régulièrement des rapports de conformité au Président et Directeur général de SES et au Comité d'audit.

L'Audit interne coordonne également la planification des audits et échange des informations pertinentes avec les réviseurs externes du groupe.

Suite à une évaluation de qualité externe, réalisée par un conseil indépendant en 2007, et qui a conclu que l'audit interne était globalement conforme aux normes internationales applicables à la pratique professionnelle de l'audit interne, telles que définies par l'IIA (Institute of Internal Auditors), un plan visant à améliorer certaines pratiques a été élaboré et mis en œuvre. Conformément aux mêmes normes, un bilan de qualité interne réalisé dans le cadre d'une auto-évaluation a été réalisé en 2010.

La structure de substitution de l'entité SES WORLD SKIES U.S. Government Solutions, conformément aux pratiques en vigueur pour les entreprises qui opèrent dans certains segments relevant de l'autorité du gouvernement américain, impose certaines restrictions aux Conseils d'administration et à la direction générale de SES dans la supervision directe du fonctionnement du système de contrôle interne et dans la mise en place d'une structure d'audit interne. La fonction d'audit interne de SES n'a effectué aucun contrôle interne de cette entité en 2010. Ces restrictions sont cependant allégées par la conclusion d'un accord sur un cadre de contrôle interne obligatoire devant être soumis à terme à une évaluation et à des tests par un service d'audit tiers. SES WORLD SKIES U.S. Government Solutions est en train de mettre en place ce type de structure qui rapportera au Conseil d'administration de cette entité. L'auditeur externe, Ernst & Young, a procédé à un audit des comptes de l'entité SES WORLD SKIES U.S. Government Solutions tels qu'ils sont repris dans les états financiers consolidés du groupe SES.

Ressources humaines

Stratégie en matière de ressources humaines

SES vise à être l'employeur de choix de l'industrie. Le groupe découvre, recrute, développe et fidélise les meilleurs talents, afin d'élargir sa portée technologique et ses objectifs stratégiques.

SES respecte ses collaborateurs et leur accorde confiance, reconnaissant l'atout que représentent les origines diverses de son personnel, et vivant en accord avec ses valeurs. Les cadres supérieurs de SES ont un rôle de modèle à jouer auprès de tous les collaborateurs et doivent donc respecter les directives les concernant. Les collaborateurs de SES sont impliqués, motivés et fiers de travailler au sein du groupe.

Afin de valoriser pleinement le potentiel des collaborateurs, SES attache une importance particulière au développement des compétences, à l'harmonisation des objectifs et au partage des connaissances. La société veille à ce que chaque employé dispose des ressources et du soutien nécessaires pour réussir sa carrière dans le cadre du système de gestion des performances en vigueur. Les ressources humaines sont le catalyseur permettant de promouvoir les initiatives organisationnelles et culturelles, conduisant à une création de valeur durable pour les actionnaires.

Effectif du groupe SES

A la fin de l'exercice 2010, SES employait 1 578¹ collaborateurs qui se répartissaient comme suit :

	2010
SES S.A. ²	65
SES ASTRA	292
SES WORLD SKIES	346
SES ENGINEERING	390
ASTRA Platform Services (APS)	176
ND SatCom	309
Total	1 578

¹ Equivalents plein temps

² Y compris SES Finance S.à r.l.

Valeurs et culture de SES

Les sociétés du groupe SES partagent un ensemble de valeurs communes qui les guident dans leurs activités. Ces valeurs sont la source d'inspiration d'une culture organisationnelle unique et le reflet des aspirations de SES, qui poussent les membres du personnel à servir au mieux nos clients, nos actionnaires et la société dans son ensemble. Les valeurs de SES, qui visent en priorité à offrir à nos clients un service de la plus haute qualité, sont les suivantes :

L'excellence

La passion et la détermination d'être les meilleurs de cette industrie.

Le partenariat

Le développement et le maintien de relations de coopération construites sur les atouts et le savoir-faire du groupe afin de réaliser des objectifs et des avantages communs, au service des clients.

Le leadership

L'articulation d'une vision stratégique, l'expression de nos valeurs et la création d'un environnement dans lequel SES peut répondre aux exigences du marché.

L'intégrité

La mise en pratique permanente des principes d'honnêteté, de responsabilité, d'équité et de respect.

L'innovation

La création d'une culture d'entreprise capable de stimuler la créativité au sein de l'organisation, de développer le savoir-faire des employés et d'améliorer les processus, les produits et les services.

Rémunération

Les sociétés SES appliquent une philosophie de rémunération fondée sur les performances. La rémunération inclut des salaires, des primes de performance, des options sur actions, des droits à la plus-value des actions, des plans d'intéressement à long terme, et des avantages accessoires qui sont périodiquement revus pour être réalignés sur les meilleures pratiques du marché.

Programmes de rémunération en actions

SES utilise un programme de rémunération incitative par attribution d'actions (equity incentive compensation plan). Ce plan a pour but d'attirer et de fidéliser un personnel dirigeant hautement qualifié. Cette politique s'applique aux salariés dirigeants de SES. 1 194 282 options ont été attribuées à 182 cadres participants en 2010, y compris les membres du Comité exécutif.

Plan d'intéressement à long terme en faveur des cadres

Le plan d'intéressement à long terme pour les cadres de SES s'appuie sur des actions à transfert de propriété différé (dont l'exercice est différé pendant trois ans) et sur des actions liées à la performance qui ne sont attribuées que si la société et le cadre atteignent ou dépassent un certain seuil de performance dans un délai de trois ans). 262 941 actions à transfert de propriété différé, et 213 922 actions liées à la performance ont été attribuées en 2010. Ces chiffres incluent les membres du Comité exécutif.

Plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« STAR Plan »)

SES met en œuvre un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres (Stock Appreciation Rights Plan ou plan STAR) en faveur des salariés non cadres. Par l'attribution de droits à la plus-value des actions, la société vise à encourager l'engagement à long terme du personnel envers l'entreprise et à lui donner la possibilité d'avoir sa part de création de valeur. 870 054 droits ont été attribués en 2010.

Plusieurs systèmes de primes ont été mis en place pour récompenser et renforcer les contributions des employés de SES. En 2010, ces systèmes incluaient des primes ponctuelles et des primes de réalisation d'objectifs.

La fonction des Ressources humaines (RH)

Au 31 décembre 2010, une équipe de professionnels des RH encadrait notre organisation à travers le monde. Un comité de coordination des ressources humaines veille à ce que la stratégie et les objectifs des RH soient parfaitement harmonisés au sein du groupe, et conformes aux objectifs opérationnels et aux décisions et instructions du Comité exécutif de SES. La satisfaction des employés est périodiquement mesurée par une enquête réalisée auprès du personnel, appelée « Voice of the Employee ». Une enquête de ce type a été réalisée en 2010. La communication interne, à laquelle la direction attache une grande importance, peut prendre la forme de réunions ou de petits-déjeuners de travail ou bien encore peut se dérouler dans le cadre de forums consacrés à des sujets spécifiques. Le déploiement du site intranet de la société s'est poursuivi en 2010 qui permet aux collaborateurs d'avoir accès en ligne à des informations pertinentes et continuellement mises à jour, classées par zone géographique et par entité du groupe. Le site intranet reste le principal véhicule utilisé en interne pour communiquer avec les collaborateurs. Par ailleurs, la vision stratégique et commerciale de la société est régulièrement communiquée aux membres du personnel afin de renforcer leur vigilance et leur engagement.

Développement du savoir-faire

Dans le cadre d'un suivi systématique de la satisfaction de ses employés, SES s'efforce d'apporter les améliorations que le personnel lui suggère dans ses retours d'information. Fidèle à sa volonté de développer en permanence le savoir-faire et l'expertise de ses collaborateurs, SES a continué d'offrir à ses collaborateurs une large palette de formations en 2010. Le pourcentage de collaborateurs ayant bénéficié des stages de formation proposés en interne et en externe a atteint 80 % sur le site du Luxembourg, 100% sur le site de La Haye et 57 % en Amérique du Nord. En moyenne, le budget réservé à la formation s'est élevé à 1 000 euros par salarié en 2010.

Former des dirigeants hors pair

SES dispose en interne d'un plan de succession qui a pour but de découvrir et de développer les profils de cadres à haut potentiel. Dans le cadre de ce plan, les cadres sont amenés à se soumettre à des évaluations, à des programmes de développement et de coaching et à occuper de manière ponctuelle des postes à responsabilité plus élevée.

Gouvernance d'entreprise

suite

En 2010, SES a continué de mettre en œuvre son programme visant à former les dirigeants de demain, « Developing Tomorrow's Leaders ». 61 cadres retenus sur la base de leurs performances et de leur potentiel participent actuellement à ce programme. Le troisième et dernier module du programme a eu lieu en mars 2010. SES dispose d'un autre programme de développement, le « Global Development Programme », visant à favoriser les échanges inter-fonctionnels et intercontinentaux de cadres dirigeants et administratifs et les transferts de connaissances au sein du groupe. En 2010, SES a poursuivi le déploiement à l'échelle mondiale d'un programme destiné à attirer et à former en interne des étudiants du troisième cycle pour en faire les futurs cadres dirigeants de la société. Cinq étudiants suivent actuellement ce programme scindé en quatre stages de six mois chacun.

Dialogue social interne

Dans leurs relations avec les salariés, SES et ses entités opérationnelles s'appuient sur les meilleures pratiques en matière de dialogue social et de climat d'ouverture. Ces principes sont appliqués à tous les niveaux de l'organisation et sont enracinés à la fois dans les obligations légales et dans la culture de l'entreprise.

Le cadre juridique de SES ASTRA et SES ENGINEERING prévoit une délégation du personnel et un comité mixte. SES ASTRA TechCom compte également une délégation du personnel.

La délégation du personnel de SES ASTRA et celle de SES ENGINEERING se composent de cinq membres chacune. La délégation du personnel de SES ASTRA TechCom comprend deux membres. Tous les délégués ont été élus pour cinq ans. Leur mandat consiste à protéger les intérêts du personnel en matière de conditions de travail, de sécurité de l'emploi et des affaires sociales. La délégation du personnel est tenue informée des développements affectant la société et donne son avis sur les changements des règles de travail.

Le comité mixte est composé de trois représentants de l'employeur et de trois représentants des salariés. Ce comité dispose de pouvoirs de codécision dans les affaires touchant à l'évaluation des performances, à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'aux critères généraux appliqués pour le recrutement et aux règles de promotion et de licenciement. Le comité mixte est consulté sur toutes les décisions importantes concernant les investissements industriels ou les processus et les conditions de travail. Le comité est informé du développement général de l'entreprise et des tendances de l'emploi. Dans les autres sociétés SES, le dialogue social s'appuie sur les règles définies par des cadres juridiques locaux, et peut prendre la forme de comités d'entreprise comme, par exemple, au sein de SES WORLD SKIES, ASTRA Platform Services (APS) et ND SatCom.

Comme SES ASTRA bénéficie d'une concession accordée par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, trois représentants du personnel siègent au Conseil d'administration de SES ASTRA. L'un d'entre eux siège en qualité d'observateur au conseil d'administration de SES.

Relations avec les investisseurs

SES dispose d'une fonction dédiée aux relations avec les investisseurs, qui travaille sous l'autorité directe du Directeur financier de SES et en étroite collaboration avec le Président et Directeur général. Son but est de développer et de coordonner la communication financière et les interactions du groupe avec les investisseurs, les analystes financiers, les agences de notation, les journalistes financiers et autres instances externes. Il lui incombe aussi de surveiller les mouvements sur les marchés des actions et de fournir un retour d'information et des recommandations au Comité exécutif de SES.

Le service « Relations avec les investisseurs » a la responsabilité de définir et d'exécuter un programme de gestion active des relations avec les investisseurs de SES, notamment en participant à des conférences et à d'autres événements similaires organisés à l'intention des investisseurs. Ce service travaille également en étroite collaboration avec le Conseiller juridique de la société pour veiller à ce que les communications externes du groupe soient conformes aux lois et réglementations en vigueur.

Politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

En 2010, SES a mis en œuvre une série de projets et activités de « Responsabilité sociale de l'entreprise » (RSE) dans toutes les régions du monde où la société fournit des services, déploie des infrastructures de communication ou interagit de quelque manière que ce soit avec les populations locales.

Politique

La politique RSE de SES consiste avant tout à parrainer des projets éducatifs, en s'assurant que cette politique reflète la position du groupe sur le marché mondial de la fourniture d'infrastructures et de services de communications.

SES considère de son devoir de concourir au développement d'une société fondée sur les communications et d'une économie basée sur le savoir. Nous estimons que les avancées dans ce domaine devraient contribuer à développer des systèmes économiques plus souples et plus résistants, renforcer la mobilité et le progrès social et favoriser l'émergence de modèles de développement économique plus durables.

Projets financés par SES

En 2010, SES a signé un accord de partenariat pluriannuel avec l'Université de Luxembourg. La société s'est engagée à soutenir les efforts de l'université en vue de créer un centre d'excellence et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires, en coopérant avec le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance de l'université et en finançant une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias.

En 2010, SES a poursuivi sa coopération avec l'International Space University (ISU) à Strasbourg, France, en finançant des bourses pour des programmes d'études supérieures dans le domaine des applications spatiales de pointe.

SES a également continué d'apporter son soutien financier à un programme MBA exécutif de l'International Institute of Space Commerce (IISC) dans l'île de Man, destiné aux étudiants de l'île de Man. L'IISC est une antenne de l'ISU.

SES a aussi poursuivi le financement de bourses pour les étudiants de la « Society of Satellite Professionals International » (SSPI), une association à but non lucratif implantée aux Etats-Unis, qui privilégie le déploiement des compétences et le développement de carrière des professionnels de l'industrie des satellites à l'échelle mondiale.

SES a apporté son soutien à l'édition 2010 du symposium de Saint-Gall, qui favorise les échanges académiques et les prises de contacts entre des représentants de l'industrie et du monde politique et des étudiants de l'université de Saint-Gall en Suisse.

SES est membre de la Fondation IDATE, ayant son siège à Montpellier, France, qui apporte son concours aux prises de décisions stratégiques dans les secteurs des télécommunications, de l'internet et des médias. SES est aussi membre de la Fédération Astronautique Internationale (IAF), une organisation internationale qui a pour but de promouvoir les activités spatiales à l'échelle mondiale.

SES a apporté un soutien financier à l'initiative « Business Initiative 123 – GO » destinée à promouvoir le développement de projets d'entreprise innovants au Luxembourg.

En 2010, SES a continué à apporter son concours au « Groupement d'Intérêt Economique Shanghai 2010 », dont la mission a consisté à représenter le Luxembourg à l'exposition universelle de Shanghai en 2010.

La société a complété les dons versés par ses salariés aux organisations de mise en place des secours aux victimes du tremblement de terre à Haïti et à celles des inondations au Pakistan. SES a également gratuitement mis à disposition des capacités de transmission sur ses satellites pour aider les organisations d'aide humanitaire à Haïti après le tremblement de terre de début 2010.

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, SES a fait un don de bande passante à la Fondation Polaire Internationale (FPI), afin de permettre à la station Princesse Elisabeth située dans l'Antarctique de communiquer par satellite. Cette installation unique est la première station de recherche polaire « zéro émission » et la seule à avoir été conçue et construite pour fonctionner entièrement à partir d'énergies renouvelables.

SES a fait un don en faveur de l'Institut Saint Joseph de Betzdorf, au Luxembourg, un foyer pour personnes atteintes d'un handicap mental.

En 2010, SES a renouvelé son soutien financier à un festival local de musique au Grand-Duché de Luxembourg, « Musek am Syrdall », ainsi qu'à une production théâtrale.

Par le biais de sa division SES WORLD SKIES, SES a offert du matériel éducatif à une école de Baïkonour, au Kazakhstan, et fait un don à l'Hôpital Juliana pour enfants à La Haye.

Aux Etats-Unis, les bureaux de SES ont également contribué au financement d'œuvres caritatives telles que la Trenton Soup Kitchen.

Initiatives en faveur de l'environnement

Les entreprises du groupe SES s'emploient à respecter l'environnement et à aligner leur conduite, celle de leur personnel ainsi que, autant que possible, celle de leurs fournisseurs, sur les principes du développement durable.

SES se conforme aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où les entreprises du groupe exercent leurs activités, ainsi qu'aux meilleures pratiques de l'industrie. L'objectif de SES est d'améliorer en permanence ses performances environnementales et de réduire davantage l'impact de ses activités sur l'environnement.

Les activités de SES et de ses entités opérationnelles, essentiellement bureautiques et technologiques, n'ont dans l'ensemble qu'un faible impact sur l'environnement. Dans le cadre de ses activités, SES encourage les économies d'énergie et de ressources naturelles ; le groupe a notamment mis en œuvre un programme de cogénération. SES applique également un programme de recyclage visant à réduire, sinon à éviter la production de déchets et à les recycler de la manière la plus efficace possible. Ce programme est contrôlé par des organismes indépendants et est régulièrement soumis à des contrôles de qualité. SES organise aussi régulièrement des formations sur l'environnement et encourage son personnel à adopter, dans le cadre des activités professionnelles, des comportements responsables sur le plan de la préservation de l'environnement.

SES procède à une évaluation de l'empreinte carbone du groupe, couvrant toutes les activités de la société. En 2009, les activités de la société liées à l'exploitation et à la commercialisation de la flotte satellitaire du groupe, y compris les fonctions administratives,

marketing et finance, ont généré environ 52 500 tonnes d'équivalent CO₂. Les émissions totales de SES sont en grande partie dues à la consommation d'électricité (Scope 2, environ 61 %), et dans une moindre mesure, aux émissions liées à la consommation de gaz (Scope 1, environ 33 %) ainsi qu'aux déplacements professionnels (Scope 3, quelque 5 %). Les téléports représentent environ 71 % des émissions en Scope 1 et 2. Les détails de cette étude sont publiés dans le cadre du Carbon Disclosure Project, auquel participe le groupe SES.

Sur la base des résultats de l'évaluation de l'empreinte carbone du groupe, effectuée en 2008, SES a mis en œuvre des mesures de réduction des émissions de CO₂ à son siège de Betzdorf, au Luxembourg, qui héberge également l'un des plus grands téléports de la société. Le groupe a installé des brûleurs de chauffage modifiés fonctionnant au gaz naturel et a amélioré l'efficacité des refroidisseurs à eau des systèmes de climatisation au cours de l'année 2010. De plus, depuis janvier 2010, le site de Betzdorf est alimenté en hydro-électricité, une énergie renouvelable qui peut être considérée comme non génératrice de CO₂. Ces initiatives ont eu un impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre de la société au Luxembourg.

Les entités opérationnelles de SES appliquent les meilleures pratiques pour minimiser l'impact environnemental des activités sous-traitées, telles que la fabrication et la mise en orbite des satellites. Elles veillent également à ce que les rayonnements émis par leurs stations terrestres restent en deçà des limites définies par les pays concernés et se soumettent, à ce titre, à des audits annuels effectués en interne ou par des organismes accrédités spécialisés dans la sécurité industrielle.

Déclaration de responsabilité

Il est de la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction de la société d'assurer le respect de procédures et enregistrements comptables adéquats permettant, à tout moment, la présentation de la situation financière du groupe ne comportant pas d'anomalies significatives. Cette responsabilité couvre également la mise en place d'un système de contrôles internes approprié garantissant un déroulement efficace et transparent des opérations commerciales du groupe. Conformément à l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que, à notre meilleure connaissance, les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, préparés suivant les normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle des actifs et passifs, de la situation financière et du bénéfice de l'exercice 2010. Par ailleurs, la présentation des informations financières par la direction contient une description fidèle des développements et des opérations du groupe durant l'exercice, ainsi que des risques auxquels le groupe est confronté, le cas échéant.



René Steichen
Président du Conseil
d'administration



Romain Bausch
Président et
Directeur général

Présentation des informations financières par la direction

En millions d'euros sauf indication contraire

Evolution trimestrielle en 2010

	T4 2009	T1 2010	T2 2010	T3 2010	T4 2010
Chiffre d'affaires	415,1	411,1	433,8	442,3	448,5
Charges opérationnelles	(126,2)	(100,4)	(111,8)	(113,5)	(113,6)
EBITDA	288,9	310,7	322,0	328,8	334,9
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(109,0)	(108,8)	(120,4)	(115,0)	(120,2)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(8,6)	(8,5)	(8,7)	(8,4)	(9,0)
Résultat opérationnel	171,3	193,4	192,9	205,4	205,7

Utilisation des répéteurs

Nombre de répéteurs en fin de trimestre (Equivalents 36 MHz)	T4 2009	T1 2010	T2 2010	T3 2010	T4 2010
SES ASTRA					
Répéteurs utilisés	272	273	287	285	288
Répéteurs disponibles	318	318	322	317	317
Taux d'utilisation	85,5 %	85,8 %	89,1 %	89,9 %	90,9 %
SES WORLD SKIES North America					
Répéteurs utilisés	353	330	323	322	324
Répéteurs disponibles	465	450	448	434	430
Taux d'utilisation	75,9 %	73,3 %	72,1 %	74,2 %	75,3 %
SES WORLD SKIES International					
Répéteurs utilisés	345	360	358	370	378
Répéteurs disponibles	390	472	472	490	502
Taux d'utilisation	88,5 %	76,3 %	75,8 %	75,5 %	75,3 %
Groupe SES					
Répéteurs utilisés	970	963	968	977	990
Répéteurs disponibles	1 173	1 240	1 242	1 241	1 249
Taux d'utilisation	82,7 %	77,7 %	77,9 %	78,7 %	79,3 %

A la fin du quatrième trimestre 2010, 13 répéteurs additionnels étaient en service, portant le taux d'utilisation à 79,3 % (+0,6 p.p).

Taux de change du dollar U.S.

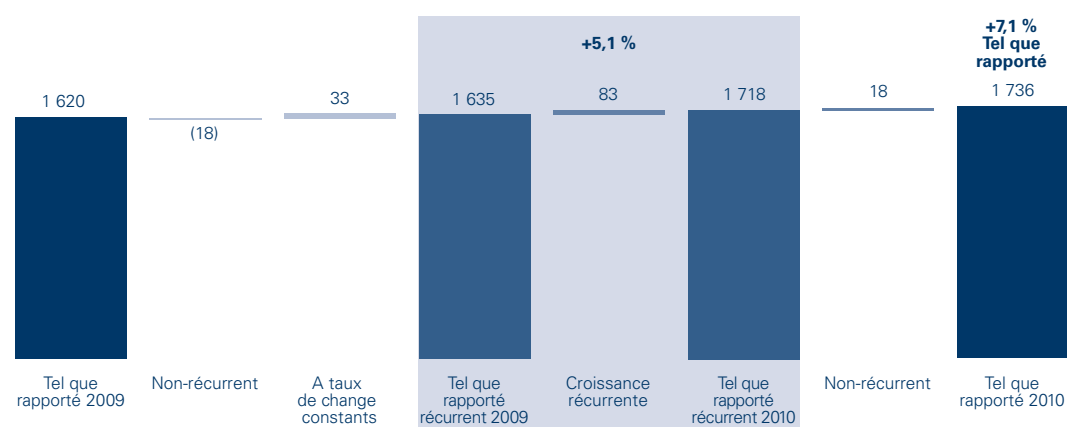
1 EUR =	Taux moyen 2010	Taux de clôture 2010	Taux moyen 2009	Taux de clôture 2009
Dollar U.S.	1,3294	1,3362	1,3922	1,4406

Chiffre d'affaires

	2010	2009	Variation	%
Chiffre d'affaires	1 735,7	1 620,3	+115,4	+7,1 %

Le chiffre d'affaires publié de SES a progressé de 7,1 %, porté par la croissance récurrente et le raffermissement du dollar. En données récurrentes, le chiffre d'affaires a augmenté de 5,1 % ou de 83 millions d'euros grâce à la contribution des deux sociétés d'exploitation SES ASTRA et SES WORLD SKIES et, en particulier, à l'accroissement du chiffre d'affaires généré par les satellites ASTRA 3B, NSS-12 et AMC-21 ainsi qu'à l'impact sur l'exercice entier de Ciel-2, qui a été amplifié davantage par sa consolidation intégrale au quatrième trimestre. Les segments services et infrastructures ont tous deux connu une évolution favorable.

Chiffre d'affaires du groupe SES



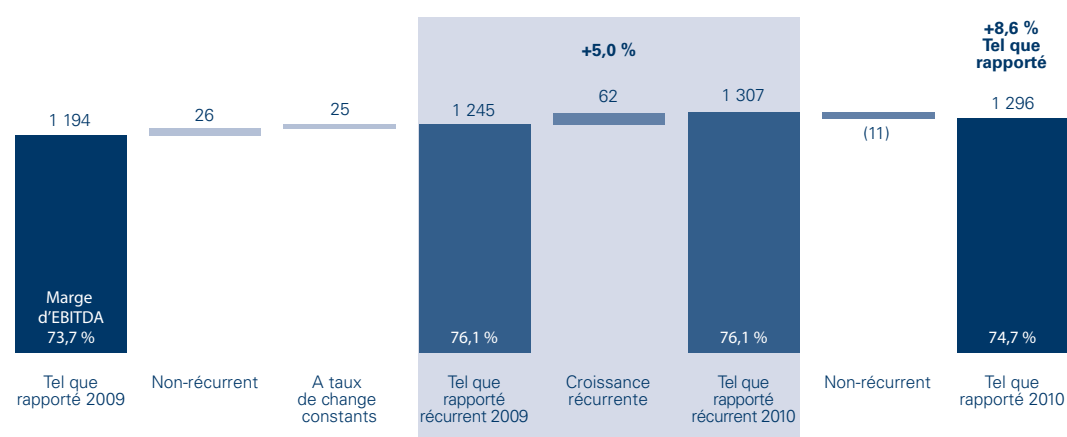
Charges opérationnelles et EBITDA

	2010	2009	Variation	%
Charges opérationnelles	(439,3)	(426,6)	-12,7	-3,0 %
EBITDA	1 296,4	1 193,7	+102,7	+8,6 %
Marge d'EBITDA	74,7 %	73,7 %	+1,0 pp	-

La hausse modérée des charges opérationnelles totales reflète l'accroissement des coûts des ventes, directement imputable à l'augmentation du chiffre d'affaires des services et au raffermissement du dollar U.S. Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2009 comportaient 19 millions d'euros d'éléments exceptionnels au titre de l'amortissement des avances versées à Sea Launch avant que cette société ne se place sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites.

L'EBITDA publié a enregistré une croissance de 8,6 % sous l'effet conjugué d'une évolution favorable du chiffre d'affaires et de la hausse modérée des charges opérationnelles. L'EBITDA récurrent a augmenté de 62 millions d'euros (5,0 %) ; cette évolution, conforme à celle du chiffre d'affaires, tient à la contribution des deux segments. La marge d'EBITDA récurrente s'est établie à 76,1 % en 2010, un niveau comparable à celui de 2009.

EBITDA du groupe SES



Présentation des informations financières par la direction

En millions d'euros sauf indication contraire

suite

	Infrastructure	Services	Activités en phase de démarrage	Eliminations / Autres opérations	Total
Chiffre d'affaires	1 544,1	311,2	16,0	(135,6)	1 735,7
EBITDA	1 282,2	57,7	(6,2)	(37,3)	1 296,4
Marge d'EBITDA en 2010	83,0 %	18,5 %			74,7 %
Marge d'EBITDA en 2009	82,9 %	14,8 %			73,7 %

Résultat opérationnel

	2010	2009	Variation	%
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(464,4)	(435,6)	-28,8	-6,6 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(34,6)	(38,5)	+3,9	+10,1 %
Résultat opérationnel	797,4	719,6	+77,8	+10,8 %

L'augmentation des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles publiées au titre de 2010 est presque entièrement attribuable à l'impact du raffermissement du dollar U.S. sur ces mêmes dotations aux amortissements de SES WORLD SKIES et de SES Satellite Leasing. La valeur comptable des satellites AMC-4 et AMC-16 a donné lieu à des ajustements pour un montant total de 13,1 millions d'euros.

Les satellites ajoutés à la flotte amortissable, par rapport à 2009, sont les suivants : ASTRA 1M (janvier 2009) ; Ciel-2 (février 2009) ; NSS-9 (avril 2009) ; NSS-12 (décembre 2009) ; SES-7 (mai 2010) ; SES-1 (juin 2010) et ASTRA 3B (juin 2010). L'amortissement du satellite AMC-5 a pris fin en mai 2010.

Résultat financier

	2010	2009	Variation	%
Charges nettes d'intérêt	(237,5)	(209,9)	-27,6	-13,1 %
Intérêts capitalisés	58,6	46,7	+11,9	+25,5 %
Résultat des opérations de change	(17,0)	34,7	-51,7	-
Résultat financier	(195,9)	(128,5)	-67,4	-52,5 %

L'augmentation de 27,6 millions d'euros des charges nettes d'intérêt est due essentiellement à la hausse de 17,0 millions d'euros du service de la dette suite à l'accroissement des emprunts au cours de l'année ; la différence, soit 10,6 millions d'euros, est presque entièrement imputable à la hausse de l'amortissement des frais d'origination des prêts et des commissions d'engagement sur ligne de crédit.

Concernant le résultat des opérations de change, les gains enregistrés en 2009 au titre de la réévaluation de la dette en dollars dans un contexte de fléchissement du billet vert n'ont pu être renouvelés en 2010, année pendant laquelle la devise américaine s'est globalement appréciée.

La perte de change nette de 17,0 millions d'euros publiée en 2010 a été accusée au premier trimestre et découlait de la réévaluation de certains soldes opérationnels intragroupe et de la réévaluation des avoirs de change – deux effets compensés par une augmentation de même montant de la réserve de change du groupe, de sorte que cette perte n'a pas eu d'impact sur la trésorerie ni sur les fonds propres.

Résultat des activités poursuivies et impôt sur le résultat

	2010	2009	Variation	%
Résultat des activités poursuivies avant impôt	601,5	591,1	+10,4	+1,8 %
Impôt sur le résultat	(73,9)	(91,5)	+17,6	+19,2 %
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(3,8)	(0,4)	-3,4	NA
Résultat des activités poursuivies après impôt	523,8	499,2	+24,6	+4,9 %
Taux d'imposition publié	12,3 %	15,5 %	-3,2 ppc	-

La réduction du taux d'imposition effectif du groupe de 15,5 % à 12,3 % reflète les impacts positifs de plusieurs événements survenus dans l'année, dont le plus significatif est la bonification d'impôts pour investissements, conséquence de l'important programme d'investissement du groupe.

Résultat net part du groupe et bénéfice par action

	2010	2009	Variation	%
Perte après impôt des activités abandonnées	(36,3)	(21,8)	-14,5	-66,5 %
Résultat net part du groupe	487,3	476,5	+10,8	+2,3 %
Bénéfice par action de catégorie A (en euros)				
Au titre des activités poursuivies	1,33	1,27	+0,06	+4,7 %
Au titre des activités abandonnées	(0,09)	(0,05)	-0,04	-80,0 %
Au titre de l'ensemble des activités	1,24	1,22	+0,02	+1,6 %

En 2010, le groupe a annoncé son intention de céder sa participation de contrôle dans ND SatCom, fournisseur de systèmes et d'équipements de communication par satellite. Le 22 octobre 2010, SES a annoncé que Astrium, filiale à 100 % d'EADS, rachèterait une part de 75,1 % dans le capital de ND SatCom. La transaction devait être finalisée au cours du premier trimestre 2011, sous réserve de certaines conditions, dont les approbations réglementaires. ND SatCom est en conséquence comptabilisé dans les actifs détenus en vue de la vente et dans les activités abandonnées.

La charge constatée en plein exercice, soit 36,3 millions d'euros, s'établit comme suit :

	2010	2009	Variation	%
Perte de la période après impôt	(18,3)	(21,8)	+3,5	+16,1 %
Perte au titre de la variation de juste valeur	(18,0)	-	-18,0	Nm
Total	(36,3)	(21,8)	-14,5	-66,5 %

Cash-flow

	2010	2009	Variation	%
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	1 107,1	1,076,2	+30,9	+2,9 %
Activités d'investissement	(912,4)	(753,7)	-158,7	-21,1 %
Cash-flow disponible	194,7	322,5	-127,8	-39,6 %

Malgré l'augmentation des versements au titre de l'impôt en 2010, les flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles ont légèrement augmenté par rapport à 2009. Cette évolution est attribuable au résultat des activités poursuivies et à une gestion plus rigoureuse du fonds de roulement. Les charges d'investissement ont augmenté en 2010, principalement sous l'effet des investissements industriels pour un montant de 804,5 millions d'euros (2009 : 761,2 millions d'euros) et du rachat de la participation restante de 10 % dans le capital de SES ASTRA AB (ex-SES SIRIUS).

Endettement net

	2010	2009	Variation	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	(323,7)	(286,6)	-37,1	-12,9 %
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	4 084,5	3 848,5	+236,0	+6,1 %
Endettement net	3 760,8	3 561,9	+198,9	+5,6 %
Endettement net / EBITDA (ratio)	2,91	2,99	-0,08	-2,7 %

¹ Dont le solde de trésorerie (2,7 millions d'euros) au titre des activités abandonnées.

La hausse de l'endettement net reflète l'impact des activités d'investissement de l'exercice. Compte tenu de la croissance de l'EBITDA du groupe sur l'ensemble des activités, le ratio d'endettement net sur EBITDA a reculé comparé à 2009.

Aux actionnaires de
SES
L-6815 Château de Betzdorf

Rapport sur les états financiers consolidés

Conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires du 1er avril 2010, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SES, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de SES au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les états financiers consolidés.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
Thierry BERTRAND
Luxembourg, le 17 février 2011

Compte de résultat consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2010

	Note	2010 millions d'euros	2009 retraité ³ millions d'euros
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	6	1 735,7	1 620,3
Coût des ventes	7	(129,5)	(115,2)
Frais de personnel	7	(179,8)	(163,0)
Autres charges opérationnelles ¹	7	(130,0)	(148,4)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	14	(464,4)	(435,6)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	16	(34,6)	(38,5)
Résultat opérationnel	6	797,4	719,6
Produits financiers	9	5,6	52,2
Charges financières	9	(201,5)	(180,7)
Résultat avant impôt		601,5	591,1
Impôt sur le résultat	10	(73,9)	(91,5)
Résultat après impôt		527,6	499,6
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(3,8)	(0,4)
Résultat des activités poursuivies		523,8	499,2
Activités abandonnées			
Résultat des activités abandonnées après impôt	4	(36,3)	(21,8)
Résultat net		487,5	477,4
Dont :			
Part attribuable au groupe		487,3	476,5
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,2	0,9
		487,5	477,4
Résultat par action (en euros)²			
Actions de catégorie A		1,24	1,22
Actions de catégorie B		0,50	0,49
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)			
Actions de catégorie A		1,33	1,27
Actions de catégorie B		0,53	0,51

¹ En 2009, les « Autres charges opérationnelles » comprennent des coûts non récurrents de 0,4 million d'euros liés aux programmes de satellites, relatifs à une anomalie ayant affecté la charge utile de Solaris en bande S (Note 5).

² Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat dilué par action ne diffère pas de façon significative du résultat de base par action.

³ Retraité pour la présentation des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés
 Etat consolidé du résultat global
 Exercice clos le 31 décembre 2010

	Note	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Résultat net		487,5	477,4
Autres éléments du résultat global			
Effets des variations de change		342,0	(156,3)
Perte nette des opérations de couverture des investissements nets		(97,0)	(72,6)
Effets d'impôts liés		21,4	12,2
		(75,6)	(60,4)
Mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie	11	10,2	8,8
Effets d'impôts liés		(2,5)	6,1
		7,7	14,9
Total des autres éléments du résultat global, après impôts		274,1	(201,8)
Total du résultat global, après impôts		761,6	275,6
Dont :			
Part attribuable au groupe		757,3	274,7
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		4,3	0,9

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de la situation financière consolidée
Au 31 décembre 2010

	Note	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	14	3 093,2	2 801,0
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	15	1 311,6	1 020,6
Total des immobilisations corporelles		4 404,8	3 821,6
Immobilisations incorporelles	16	2 866,0	2 766,1
Participations dans des entreprises associées	17	128,2	57,3
Autres immobilisations financières	18	25,1	14,0
Impôts différés actifs	10	32,0	33,9
Total actifs non courants		7 456,1	6 692,9
Actifs courants			
Stocks		9,2	20,5
Créances clients et autres créances	19	277,0	374,2
Charges constatées d'avance		35,0	34,2
Instruments financiers dérivés	20	2,5	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	321,0	286,6
Total actifs courants		644,7	715,5
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	4	127,7	–
Total actifs		8 228,5	7 408,4
Capitaux propres			
Capitaux propres – Part attribuable au groupe	23	2 093,0	1 587,7
Participations ne donnant pas le contrôle		35,5	7,9
Total des capitaux propres		2 128,5	1 595,6
Passifs non courants			
Emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit	25	2 995,9	3 481,6
Provisions et produits constatés d'avance	26	298,0	311,3
Instruments financiers dérivés	20	14,1	4,3
Impôts différés passifs	10	737,6	756,2
Autres passifs à long terme	27	36,2	–
Total passifs non courants		4 081,8	4 553,4
Passifs courants			
Emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit	25	1 088,6	366,9
Fournisseurs et autres dettes	27	348,9	345,6
Instruments financiers dérivés	20	–	53,3
Impôts sur le résultat exigibles	2	162,4	204,9
Produits constatés et perçus d'avance		320,6	288,7
Total passifs courants		1 920,5	1 259,4
Passifs directement liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	4	97,7	–
Total passifs		6 100,0	5 812,8
Total passifs et capitaux propres		8 228,5	7 408,4

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Résultat des activités poursuivies avant impôt	601,5	591,1
Perte des activités abandonnées avant impôt	(62,1)	(22,5)
Résultat avant impôt – Total	539,4	568,6
Impôts versés au cours de l'exercice	(131,5)	(58,2)
Charges financières nettes versées au titre d'activités non opérationnelles	87,2	88,3
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	522,0	489,0
Amortissement des produits constatés et perçus d'avance	(47,8)	(29,0)
Perte de valeur liée à la réévaluation à la juste valeur minorée du coût de vente (Note 4)	30,8	–
Dépréciation de la créance sur Sea Launch (Note 7)	(3,9)	19,6
Autres éléments non monétaires du compte de résultat consolidé	28,5	16,5
Résultat opérationnel consolidé avant variation du besoin en fonds de roulement	1 024,7	1 094,8
Variations des actifs et passifs opérationnels		
(Augmentation) / diminution des stocks	(2,6)	(5,4)
(Augmentation) / diminution des créances clients et des autres créances	9,8	(39,7)
(Augmentation) / diminution des charges payées ou constatées d'avance	(8,9)	(9,2)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs et des autres dettes	35,8	8,6
Augmentation / (diminution) des acomptes reçus sur commande	0,5	(9,8)
Augmentation / (diminution) des produits constatés ou reçus d'avance	47,8	36,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	82,4	(18,6)
Flux de trésorerie opérationnels nets	1 107,1	1 076,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions (nettes) d'immobilisations incorporelles	2,1	(12,2)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(804,5)	(761,2)
Cession d'immobilisations corporelles	4,2	3,5
Produits liés à l'anomalie concernant Solaris (Note 5)	–	66,5
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	(27,0)	–
Acquisition d'autres participations consolidées	–	(5,7)
Acquisition de participations dans des sociétés mises en équivalence	(0,7)	(28,5)
Gains réalisés sur le règlement d'instruments de couverture d'investissements nets	(74,2)	(15,9)
Autres activités d'investissement	(12,3)	(0,2)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(912,4)	(753,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits des emprunts	810,6	800,7
Remboursement des emprunts	(651,1)	(857,5)
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires, nets des dividendes reçus	(287,5)	(258,5)
Charges financières nettes versées au titre d'activités non opérationnelles	(87,2)	(88,3)
Produit net des autres cessions/(acquisitions) d'actions propres	43,3	8,2
Exercice d'instruments dont le règlement est fondé sur des actions	(0,6)	–
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(172,5)	(395,4)
Effets des variations de change	14,9	(76,0)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	37,1	(148,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en début d'exercice (Note 22)	286,6	435,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en fin d'exercice (Note 22)	323,7	286,6

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2010

	Capital souscrit millions d'euros	Primes d'émission millions d'euros	Actions propres millions d'euros	Autres réserves millions d'euros	Résultats reportés millions d'euros	Réserve de couverture des flux de trésorerie millions d'euros	Ecart de conversion cumulés millions d'euros	Total	Participations ne donnant pas le contrôle millions d'euros	Total des capitaux propres millions d'euros
Au 1er janvier 2009	624,4	477,1	(108,4)	918,0	387,5	(30,6)	(714,9)	1 553,1	8,2	1 561,3
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	476,5	-	-	476,5	0,9	477,4
Autres gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	14,9	(216,7)	(201,8)	-	(201,8)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	476,5	14,9	(216,7)	274,7	0,9	275,6
Affectation du résultat de l'exercice 2008	-	-	-	129,5	(129,5)	-	-	-	-	-
Dividendes versés ¹	-	-	-	-	(258,0)	-	-	(258,0)	-	(258,0)
Variation des actions propres	-	-	11,2	-	-	-	-	11,2	-	11,2
Ajustements liés aux paiements fondés sur des actions	-	7,3	(1,3)	-	-	-	-	6,0	-	6,0
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(1,3)	-	-	-	(1,3)	(1,2)	(2,5)
Autres variations	-	-	-	3,8	-	-	(1,8)	2,0	-	2,0
Au 31 décembre 2009	624,4	484,4	(98,5)	1 050,0	476,5	(15,7)	(933,4)	1 587,7	7,9	1 595,6

	Capital souscrit millions d'euros	Primes d'émission millions d'euros	Actions propres millions d'euros	Autres réserves millions d'euros	Résultats reportés millions d'euros	Réserve de couverture des flux de trésorerie millions d'euros	Ecart de conversion cumulés millions d'euros	Total	Participations ne donnant pas le contrôle millions d'euros	Total des capitaux propres millions d'euros
Au 1er janvier 2010	624,4	484,4	(98,5)	1 050,0	476,5	(15,7)	(933,4)	1 587,7	7,9	1 595,6
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	487,3	-	-	487,3	0,2	487,5
Autres gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	7,7	262,3	270,0	4,1	274,1
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	487,3	7,7	262,3	757,3	4,3	761,6
Affectation du résultat de l'exercice 2009	-	-	-	189,0	(189,0)	-	-	-	-	-
Dividendes versés ¹	-	-	-	-	(287,5)	-	-	(287,5)	-	(287,5)
Variation des actions propres	-	-	43,3	-	-	-	-	43,3	-	43,3
Ajustements liés aux paiements fondés sur des actions	-	10,7	(0,6)	-	-	-	-	10,1	-	10,1
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(17,5)	-	-	-	(17,5)	(9,5)	(27,0)
Autres variations	-	-	-	(0,4)	-	-	-	(0,4)	-	(0,4)
Regroupement d'entreprises Ciel	-	-	-	-	-	-	-	-	32,8	32,8
Au 31 décembre 2010	624,4	495,1	(55,8)	1 221,1	487,3	(8,0)	(671,1)	2 093,0	35,5	2 128,5

¹ Les dividendes sont présentés nets des dividendes reçus sur les actions propres.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 – Information relative à la société

La société SES (« la société ») a été constituée le 16 mars 2001 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Les références faites au « groupe » dans les notes ci-après visent la société et ses filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence. SES est cotée sous le symbole « SESG » à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris.

La publication des états financiers consolidés de la société SES pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été autorisée par décision du Conseil d'administration en date du 17 février 2011. Conformément à la loi luxembourgeoise, les états financiers sont approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Note 2 – Résumé des méthodes comptables significatives **Principes de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, sauf lorsque l'évaluation à la juste valeur est obligatoire en vertu des normes internationales d'information financière (« IFRS »), comme indiqué ci-dessous. La valeur comptable des actifs et des passifs qui correspondent à des éléments couverts dans le cadre de couvertures de juste valeur, et qui sont par ailleurs évalués au coût, est ajustée en fonction des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2010, telles qu'adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union Européenne.

Principes de consolidation

Principes de consolidation à compter du 1er janvier 2010

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales dont elle détient le contrôle, après élimination de toutes les opérations intra-groupe significatives. Les filiales sont consolidées à partir du moment où la société en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les comptes annuels des filiales et des sociétés liées sont préparés pour la même période que ceux de la société et selon des méthodes comptables uniformes. Des retraitements sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables en cas de divergences. Des informations détaillées concernant les filiales consolidées sont fournies dans la Note 31.

Les pertes subies par les filiales sont affectées aux intérêts ne donnant pas le contrôle même si cette affectation aboutit à un solde débiteur. Toute variation de la part d'intérêt détenue dans une filiale, sans perte du contrôle, est comptabilisée comme une transaction sur capitaux propres. En cas de perte du contrôle d'une filiale, le groupe :

- décomptabilise les actifs (y compris le goodwill) et les passifs de la filiale ;
- décomptabilise la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle ;
- décomptabilise les écarts de conversion cumulés enregistrés dans les capitaux propres ;
- comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue ;
- comptabilise la juste valeur des participations conservées ;
- comptabilise tout excédent ou toute perte au compte de résultat ;
- reclasse au compte de résultat ou dans les résultats reportés, selon le cas, la quote-part de la société mère dans les composantes comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global.

Principes de consolidation antérieurs au 1er janvier 2010

Certaines des règles susmentionnées ont été appliquées de manière prospective. Toutefois, il subsiste dans certains cas des divergences liées au maintien de l'application des principes de consolidation antérieurs. Ces divergences sont les suivantes :

- les pertes subies par le groupe ont été affectées aux intérêts ne donnant pas le contrôle jusqu'à ce que le solde soit ramené à zéro. Les pertes supplémentaires ont été affectées à la société mère, sauf si les intérêts ne donnant pas le contrôle étaient soumis à une obligation de couvrir ces pertes. Les pertes antérieures au 1er janvier 2010 n'ont pas été réaffectées entre les intérêts ne donnant pas le contrôle et la part du groupe ;
- en cas de perte du contrôle, le groupe a comptabilisé la participation conservée au prorata de sa quote part d'actif net à la date de la perte du contrôle. La valeur comptable de ces participations au 1er janvier 2010 n'a pas été retraitée.

Application de la norme IFRS 1

Le groupe a adopté les normes IFRS le 1er janvier 2004 et a appliqué les dispositions de la norme IFRS 1 pour cette transition. En particulier, les goodwill provenant des regroupements d'entreprises (IFRS 3) intervenus avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités, et le groupe a décidé de ne pas appliquer la norme IAS 21 (telle que révisée en 2003) de façon rétrospective aux ajustements de juste valeur et au goodwill provenant de regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004.

Changements de méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent à l'exception de l'adoption, à compter du 1er janvier 2010, des nouvelles normes et des amendements IFRS ainsi que des nouvelles interprétations IFRIC ci-après :

- IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, applicable à compter du 1er janvier 2010 ;
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels », applicables à compter du 1er juillet 2009, y compris les modifications apportées par voie de conséquence aux normes IFRS 2, IFRS 5, IFRS 7, IAS 7, IAS 21, IAS 28, IAS 31 et IAS 39 ;
- IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation »
 - Eléments éligibles à la couverture, applicable à compter du 1er juillet 2009 ;
- IFRIC 17, relative aux distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires, applicable à compter du 1er juillet 2009 ;
- Améliorations des IFRS (mai 2008) ;
- Améliorations des IFRS (avril 2009).

L'adoption de ces normes révisées et de ces nouvelles interprétations n'a pas eu d'incidence sur la situation ni sur les résultats financiers du groupe. Elle a toutefois entraîné la présentation d'informations supplémentaires et, dans certains cas, une révision des méthodes comptables. L'adoption de ces normes ou interprétations est décrite ci-dessous.

IFRS 2 révisée « Paiement fondé sur des actions »

Cette norme a été modifiée afin de clarifier le mode de comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Cet amendement remplace en outre les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11. Le groupe a adopté cet amendement à compter du 1er janvier 2010. Cet amendement n'a pas eu d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats du groupe.

IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels »

La norme IFRS 3 révisée apporte des modifications significatives au traitement comptable des regroupements d'entreprises intervenus après son entrée en vigueur. Ces modifications concernent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle, le traitement comptable des coûts de transaction, la comptabilisation initiale et l'évaluation ultérieure d'une contrepartie éventuelle et les regroupements d'entreprises réalisés par étapes. Ces modifications auront une incidence sur le montant du goodwill comptabilisé, ainsi que sur les résultats des exercices au cours desquels sont réalisées des acquisitions et ceux des exercices futurs.

La norme IAS 27 amendée impose l'obligation de comptabiliser les variations des parts d'intérêt détenues dans les filiales (sans perte du contrôle) comme une transaction conclue avec des actionnaires agissant en cette qualité. Dès lors, ces transactions ne donneront plus naissance à un goodwill et ne généreront plus de profit ni de perte. Par ailleurs, la norme amendée modifie le traitement comptable des pertes encourues par les filiales, ainsi que la perte du contrôle d'une filiale. Les modifications introduites par la norme IFRS 3 révisée et par la norme IAS 27 amendée ont une incidence sur les acquisitions ou les pertes du contrôle de filiales postérieures au 1er janvier 2010, ainsi que sur les transactions conclues après cette date avec des participations ne donnant pas le contrôle. Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective et n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat par action.

IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » – Eléments éligibles à la couverture

Cet amendement précise qu'une entité peut désigner comme élément couvert une portion des variations de juste valeur ou de la variabilité des flux de trésorerie d'un instrument financier. Il concerne également la désignation de l'inflation en tant que risque couvert ou en tant que portion d'un risque couvert dans des circonstances particulières. Cet amendement n'aura pas d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats du groupe, dans la mesure où aucune transaction de ce type n'a été conclue.

IFRIC 17, relative aux distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires

Cette interprétation contient des recommandations concernant le mode de comptabilisation des distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires sous la forme d'une distribution de réserves ou de dividendes. Le groupe n'a procédé à aucune distribution d'actifs non monétaires en faveur des actionnaires.

Améliorations des IFRS

Le groupe a adopté toutes les améliorations publiées en mai 2008 et en avril 2009, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.

Améliorations publiées en mai 2008

- IFRS 5 – « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » : la norme modifiée précise que lorsqu'une filiale est classée comme étant détenue en vue de la vente, tous ses actifs et ses passifs sont classés comme détenus en vue de la vente, même lorsque l'entité demeure une participation ne donnant pas le contrôle après l'opération de vente. Cet amendement est appliqué de façon prospective et n'a pas d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats financiers du groupe.

Améliorations publiées en avril 2009

- IFRS 5 – « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » : l'amendement publié précise que les informations à fournir en ce qui concerne les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue

de la vente ou comme activités abandonnées sont uniquement celles indiquées dans la norme IFRS 5. Les informations à fournir au titre d'autres normes IFRS ne s'appliquent que si elles sont expressément requises pour ces actifs non courants ou ces activités abandonnées. Compte tenu de cet amendement, le groupe a modifié les informations contenues dans la Note 6, relative aux secteurs opérationnels, et présente de nouvelles informations dans la Note 4.

- IFRS 8 – « Secteurs opérationnels » : l'amendement publié précise que seuls doivent être présentés les actifs et passifs sectoriels inclus dans les indicateurs examinés par le principal décideur opérationnel. Étant donné que le principal décideur opérationnel du groupe examine les actifs sectoriels, le groupe a continué de mentionner les informations y afférentes dans la Note 6.

Le groupe a également adopté les améliorations aux IFRS ci-après, qui sont applicables à son activité :

- IFRS 2 – « Paiement fondé sur des actions » ;
- IAS 1 – « Présentation des états financiers » ;
- IAS 7 – « Etat des flux de trésorerie » ;
- IAS 34 – « Information financière intermédiaire » ;
- IAS 36 – « Dépréciation d'actifs » ;
- IAS 38 – « Immobilisations incorporelles » ;
- IAS 39 – « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation » ;
- IFRIC 9 – « Réexamen des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 16 – « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ».

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats financiers du groupe.

Participations dans les co-entreprises

Le groupe détient des participations dans des co-entreprises qui sont des entités sous contrôle conjoint. Une co-entreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, et une entreprise sous contrôle conjoint est une co-entreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation. Le groupe comptabilise ses participations dans les co-entreprises selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le groupe intègre sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de la co-entreprise, ligne par ligne dans les rubriques correspondantes de ses propres états financiers consolidés. Les états financiers de la co-entreprise sont arrêtés à la même date que ceux de la société mère, selon des méthodes comptables uniformes. Des retraitements sont effectués pour corriger les divergences significatives qui pourraient exister entre les méthodes comptables.

Lorsque le groupe apporte ou cède un actif à une co-entreprise, la fraction du gain ou de la perte résultant de cette transaction est comptabilisée sur la base de la substance de la transaction. Quand le groupe acquiert des actifs de la co-entreprise, il ne comptabilise sa quote-part dans les profits de la co-entreprise relatifs à cette transaction qu'à la date à laquelle les actifs en cause sont cédés à un tiers indépendant. La co-entreprise est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle jusqu'à la date à laquelle le groupe cesse d'exercer un contrôle conjoint sur la co-entreprise.

Participations dans les sociétés mises en équivalence

Le groupe détient des participations dans des entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une société mise en équivalence est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une co-entreprise.

En application de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une société mise en équivalence est comptabilisée au coût majoré ou minoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de la société mise en équivalence détenue par le groupe. Le goodwill lié à une société mise en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti. Après application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une correction de valeur additionnelle au titre de la participation nette du groupe dans la société mise en équivalence. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats de la société mise en équivalence. Au cas où un changement a été comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une société mise en équivalence, le groupe comptabilise sa quote-part de ce changement et fournit l'information correspondante dans le tableau de variation des capitaux propres.

En règle générale, la date de clôture des sociétés mises en équivalence est identique à celle du groupe, et les méthodes comptables utilisées sont uniformes. Des retraitements sont effectués pour corriger les divergences significatives qui pourraient exister entre les méthodes comptables. En cas de divergence entre les dates de clôture, le groupe retrace les informations financières de la société mise en équivalence, afin de tenir compte des transactions significatives intervenues entre les deux dates.

Jugements et estimations significatifs

1) Jugements

Dans le cadre de l'application des règles et méthodes comptables du groupe, et outre le recours à des estimations, la direction a formulé les jugements suivants qui ont une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

1.1) Traitement des droits d'exploitation de fréquences orbitales

Les sociétés opérationnelles du groupe ont obtenu des droits d'exploitation pour positionner des satellites sur certaines positions orbitales et utiliser certaines bandes de fréquences. Ces droits sont accordés suite aux demandes adressées aux autorités de contrôle nationales et internationales compétentes, et ils sont généralement attribués pour une période définie. Lors de l'arrivée au terme de ces accords, la société opérationnelle est généralement en mesure d'adresser une nouvelle demande concernant l'utilisation de ces positions et de ces fréquences. Lorsqu'ils sont obtenus par le groupe dans le cadre de l'acquisition de filiales et de sociétés mises en équivalence, ces droits sont traités comme un actif acquis identifiable et sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition conformément à l'application de la méthode de l'acquisition. Ces actifs sont réputés avoir une durée de vie indéterminée dans la mesure où il est fortement probable que le groupe pourra demander et obtenir le renouvellement de ces droits lors de leur expiration. Dans cette hypothèse, ils ne sont pas amortis, mais font en revanche régulièrement l'objet de tests de perte de valeur afin de confirmer que leur valeur nette comptable dans les états financiers du groupe demeure appropriée. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 16.

1.2) Impôts

Le groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales, et la direction doit apprécier les questions fiscales et les risques y afférents pour l'ensemble de ses activités, et provisionner les passifs éventuels en se fondant sur son interprétation des législations fiscales nationales et sur ses meilleures estimations. Dans le cadre de cet examen, la direction évalue le caractère significatif de la question et, sur la base de son expérience et des conseils d'experts, le risque qu'elle entraîne un passif pour le groupe. Si ce risque est jugé probable, une provision est constituée au titre de la charge d'impôt potentielle correspondante. Ces provisions figurent sous la rubrique des Passifs courants du bilan consolidé. Au 31 décembre 2010, un montant de 163,2 millions d'euros est inclus dans le poste « Impôts sur le résultat exigibles » (2009 : 118,4 millions d'euros).

La direction doit exercer notamment son jugement dans le domaine des prix de transfert. Le groupe emploie des collaborateurs qui sont spécialement chargés de mettre en place et de gérer les structures

et la documentation appropriées en matière de prix de transfert, mais la formulation d'un jugement demeure toutefois nécessaire et des risques fiscaux peuvent potentiellement être identifiés. Dans le cadre de son appréciation globale des provisions pour risques fiscaux, le groupe procède à un examen détaillé des structures en place en matière de prix de transfert et constitue des provisions, au cas par cas, lorsque celles-ci paraissent appropriées.

2) Recours aux estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous.

3) Dépréciation des goodwill

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier le goodwill au moins une fois par an. Cette vérification nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté. La détermination de la valeur d'usage requiert que le groupe procède à une estimation des flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et qu'il choisisse également un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 16.

Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises à compter du 1er janvier 2010

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (« acquisition method »). Le coût d'une acquisition est égal à la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en charges et figurent parmi les charges administratives.

En cas d'acquisition d'entreprise, le groupe examine les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris de façon à les classer et à les désigner de façon appropriée sur la base des dispositions contractuelles, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition. Cette opération inclut la séparation entre les dérivés incorporés et les contrats hôtes conclus par l'entreprise acquise.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, le groupe réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'écart éventuel au compte de résultat. Toute contrepartie éventuelle due par l'acquéreur sera comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est réputée être un actif ou un passif seront comptabilisées conformément à IAS 39, soit au compte de résultat, soit comme une variation des autres éléments du résultat global. Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle ne doit pas être réévaluée avant son règlement final dans les capitaux propres.

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010

Les différences avec les règles susmentionnées étaient les suivantes :

Les regroupements d'entreprises étaient comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (« purchase method »). Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition faisaient partie des coûts d'acquisition. La participation ne donnant pas le contrôle (désignée précédemment par l'expression « participation minoritaire ») était évaluée au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les regroupements d'entreprises réalisés par étapes étaient comptabilisés comme des opérations distinctes. L'acquisition d'une part d'intérêt supplémentaire n'avait pas d'incidence

sur le goodwill comptabilisé précédemment.

La contrepartie éventuelle était comptabilisée uniquement si le groupe avait une obligation actuelle, si la sortie de ressources était plus probable qu'improbable et s'il était possible de procéder à une estimation fiable. Les ajustements ultérieurs de la contrepartie éventuelle étaient comptabilisés dans le goodwill.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés qui sont classés comme détenus en vue de la vente sont évalués soit à leur valeur comptable, soit à leur juste valeur minorée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition n'est réputée remplie que si la vente est très probable et si l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue d'une vente immédiate en son état actuel. Il faut que la direction soit résolue à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de comptabilisation d'une vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification.

Dans l'état consolidé du résultat global de la période concernée et de la période comparable du précédent exercice, les produits et les charges liés aux activités abandonnées sont présentés séparément de ceux provenant des activités poursuivies, jusqu'au niveau du résultat après impôts, et ce même lorsque le groupe conserve une participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale après la vente. Le résultat correspondant (après impôts) est présenté séparément dans l'état du résultat global.

Une fois classées comme détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition ou de fabrication et sont amorties sur la durée de vie estimée. Le coût de production des immobilisations corporelles générées en interne comprend les coûts directement attribuables ainsi que les frais généraux appropriés. Les coûts de réparation et d'entretien de ces immobilisations sont enregistrés en charges. Les charges financières encourues durant la période de construction des satellites sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur la base de durées de vie estimées à :

Constructions	25 ans
Satellites	10 à 16 ans
Equipements au sol	3 à 15 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 15 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la sortie d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement sont revus et modifiés si nécessaire à chaque clôture annuelle.

Immobilisations corporelles en cours

Les montants dus au titre de l'achat de futurs satellites, les coûts de lancement et les autres charges connexes, qui incluent les dépenses d'équipement au sol et les coûts de financement, sont comptabilisés au bilan lorsqu'ils sont acceptés et facturés. Lors de la mise en service de l'immobilisation, ces frais sont transférés en immobilisations corporelles « en service » et sont amortis à partir de cette date.

Immobilisations incorporelles

1) Goodwill

Le goodwill est évalué initialement au coût, qui correspond à l'excédent entre le total formé par la contrepartie transférée et le montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle d'une part, et les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris d'autre part. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, minoré le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Aux fins des tests de perte de valeur, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe qui sont censées tirer profit du regroupement, et ce que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

La valeur comptable des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de déterminer si leur valeur comptable reste recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'actif et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges lorsque la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures. Le groupe estime la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie projetés provenant d'une unité génératrice de trésorerie, déterminés en fonction des plans d'activité approuvés par la direction. Au-delà d'une période de cinq ans, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur la base de taux de croissance ou de baisse d'activité constants.

Lorsque le goodwill fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de cette activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

2) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation de fréquences orbitales et des contrats de service relatifs aux capacités satellitaires acquis à titre onéreux. Ces immobilisations sont évaluées à la date d'acquisition afin de déterminer si elles correspondent à des actifs à durée de vie déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas 21 ans. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée figurent au bilan au coût d'acquisition, mais sont soumises à des tests de perte de valeur selon les modalités décrites ci-dessus pour le goodwill. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Dans le cas contraire, le transfert d'immobilisations à durée de vie indéterminée en immobilisations à durée de vie déterminée est effectué de manière prospective.

Perte de valeur des immobilisations non financières

Le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices internes ou externes indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable.

Les actifs à long terme et les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, notamment la flotte de satellites en orbite, font l'objet d'un test de dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur peuvent provenir d'une défaillance totale ou partielle d'un satellite, ou de toute autre cause de variation des flux de trésorerie futurs actualisés. Les tests

de dépréciation consistent à comparer les flux de trésorerie futurs actualisés à la valeur comptable de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie actualisés repose sur les plans d'activité les plus récents. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, le montant de l'actif est déprécié et ramené à la juste valeur sur la base des flux de trésorerie actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation approprié.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif répondant à certaines conditions sont capitalisés avec le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers qui entrent dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance, ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers après leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, il revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats ou ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le groupe s'est engagé à acheter ou vendre l'actif.

Les états financiers du groupe comprennent les catégories suivantes d'actifs financiers, définies par l'IAS 39.

1) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans la catégorie des « actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus à court terme. Les instruments dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils ne soient désignés comme instruments de couverture et que cette couverture soit efficace. Les gains et les pertes réalisés sur des investissements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en compte de résultat.

2) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et à échéance déterminée sont classés en placements détenus jusqu'à leur échéance lorsque le groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les investissements que le groupe a l'intention de détenir pour une période indéterminée ne sont pas inclus dans cette catégorie. Les autres placements à long terme que le groupe a l'intention de détenir jusqu'à leur échéance, comme les obligations, sont évalués ultérieurement au coût amorti. Ce coût est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance. Ce calcul tient compte de l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes positives ou négatives. Pour les investissements comptabilisés au coût amorti, les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque l'investissement est décomptabilisé ou déprécié, et au travers du processus d'amortissement.

3) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement.

4) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes afférents à ces actifs sont comptabilisés comme une composante distincte des capitaux propres, jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou qu'il soit identifié comme devant faire l'objet d'une dépréciation, auquel cas le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est inclus dans le compte de résultat, en totalité ou en partie.

La juste valeur des investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Stocks

Les stocks sont constitués principalement de travaux en cours, d'accessoires y afférents et de pièces détachées pour les équipements de réseaux. Ils sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur de marché. Le coût est évalué sur la base du coût moyen pondéré, et la valeur de marché sur la base de la valeur nette de réalisation estimée.

Créances clients et autres créances

Les créances clients sont comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont passées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Opérations intragroupe

Le groupe comptabilise les ventes et transferts entre segments du groupe comme si ces ventes ou transferts étaient réalisés avec des tiers au prix du marché.

Actions propres

Les instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres du groupe.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en banque et en caisse, les dépôts et les investissements à court terme considérés comme très liquides, facilement convertibles en des montants en espèces prévisibles et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs. Les avoirs en banque et en caisse et les dépôts à court terme qui sont détenus jusqu'à leur échéance sont enregistrés au coût. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la « trésorerie nette » se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, nets des concours bancaires courants.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le groupe conclut des contrats visant à mettre à disposition des capacités de transmission par satellite de haute qualité et des prestations de services permettant la diffusion de programmes télévisuels et radiophoniques et d'informations au grand public. Le chiffre d'affaires provient essentiellement des contrats de prestation de services de transmission par satellite.

Tous les montants reçus des clients au titre de contrats de mise à disposition de capacités de transmission par satellite sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats correspondants, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les paiements reçus d'avance sont différés et figurent au bilan en produits constatés d'avance. Les intérêts courus sur les paiements reçus d'avance sont provisionnés sur la base du taux d'emprunt marginal du groupe à la date de réception des paiements. Les montants à recevoir au titre de prestations non encore facturées sont provisionnés et enregistrés dans les créances clients.

Le groupe conclut en outre un certain nombre de contrats de construction à long terme. Le chiffre d'affaires afférent à ces contrats est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat lorsque le résultat du contrat peut être estimé de façon fiable.

Dividendes

La décision concernant la distribution de dividendes intervient après l'approbation des comptes. De ce fait, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Impôts exigibles

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable (approche bilantielle) pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- au titre des différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est prévue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments constatés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe juridiquement un droit exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR), qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société. Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont converties initialement dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le coût des actifs non monétaires est converti au cours en vigueur à la date de la transaction. Tous les autres actifs et passifs sont convertis au cours de clôture. Au cours de l'exercice, les charges et les produits exprimés en monnaie étrangère sont comptabilisés aux cours de change en vigueur à la date à laquelle ils sont encourus ou acquis. Tous les écarts de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères détenues à 100 % sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture. Conformément à l'IFRS 1, le groupe a choisi de ne pas appliquer l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (révisée en 2003) de manière rétrospective aux ajustements à la juste valeur et au goodwill résultant de regroupements d'entreprises survenus avant la date de passage aux IFRS.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2010

Les actifs et les passifs des filiales consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées au poste « Écarts de conversion cumulés ». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les cours de change utilisés par le groupe durant l'exercice étaient les suivants pour le dollar U.S. :

1 EUR =	Cours moyen de l'exercice 2009	Cours de clôture au 31 déc. 2009	Cours moyen de l'exercice 2010	Cours de clôture au 31 déc. 2010
Dollar U.S.	1,3922 USD	1,4406 USD	1,3294 USD	1,3362 USD

Résultat de base et résultat dilué par action

Le capital de la société SES est composé d'actions des catégories A et B qui donnent droit au paiement de dividendes annuels tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les détenteurs des actions de catégorie B participent aux bénéfices et ont droit à 40 % des dividendes à payer par action de catégorie A.

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont calculés en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période. Le résultat dilué par action est ajusté compte tenu des options à effet de dilution.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le groupe comptabilise tous les instruments dérivés à leur juste valeur à l'actif et au passif du bilan. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées soit dans le compte de résultat, soit conformément aux principes décrits ci-dessous lorsque la comptabilité de couverture s'applique. Le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence au taux de change à terme courant pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires. Lors de la souscription d'un instrument dérivé, le groupe désigne l'instrument comme suit :

- 1) une couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé (couverture de juste valeur) ;
- 2) une couverture d'une transaction prévue ou de la fluctuation des flux de trésorerie à recevoir ou à payer relatifs à un actif ou un passif comptabilisé (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- 3) une couverture d'un investissement net dans une activité dont les opérations sont exprimées en devise étrangère.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

1) Couvertures de juste valeur

En ce qui concerne les couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt sur des emprunts à taux fixe) qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

2) Couvertures de flux de trésorerie

Concernant les couvertures de flux de trésorerie (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt) qui sont destinées à couvrir des engagements fermes ou des transactions prévues, et qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte qui correspond à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, et celui qui correspond à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

Si l'engagement couvert conduit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, alors, au moment où l'actif ou le passif est comptabilisé, les profits ou les pertes y afférents qui ont été comptabilisés antérieurement en capitaux propres sont inclus dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition ou de la valeur comptable de l'actif ou du passif.

3) Couverture d'un investissement net en devise étrangère

Les variations de juste valeur d'un instrument dérivé ou non dérivé qui est désigné comme instrument de couverture et qui remplit toutes les conditions fixées pour la couverture d'un investissement net, sont comptabilisées en écarts de conversion cumulés dans la mesure où la couverture est efficace. La partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, lorsqu'il ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou lorsque le groupe annule sa désignation en tant qu'instrument de couverture. A ce stade, tout profit (ou perte) cumulé réalisé sur l'instrument de couverture et comptabilisé en capitaux propres est maintenu en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus prévu que la transaction couverte se produise, le profit (ou la perte) net cumulé comptabilisé en capitaux propres est transféré au résultat net de l'exercice.

Le groupe documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie en matière d'opérations de couverture. Cette procédure comprend l'affectation de tous les instruments dérivés désignés comme des couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie à des actifs ou passifs spécifiques du bilan, à des engagements fermes spécifiques ou à des transactions prévues. Le groupe vérifie également de manière formelle, tant au début de la couverture que pendant toute sa durée, que chaque dérivé est hautement efficace et permet de neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne constitue pas ou ne constitue plus une couverture hautement efficace, le groupe abandonne la comptabilité de couverture de manière prospective.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

1) Actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ;
- le groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier, mais a pris l'engagement de les reverser en totalité et sans délai à un tiers en vertu d'un accord de rétrocession ; ou
- le groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et (a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou (b) n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Lorsque le groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier mais n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, il continue à comptabiliser l'actif financier à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie de l'actif transféré est évaluée au plus faible de la valeur comptable d'origine de cet actif et du montant maximal de la contrepartie reçue que le groupe pourrait être tenu de rembourser.

Lorsque l'implication continue prend la forme d'une option vendue ou achetée (ou les deux) sur l'actif transféré (y compris les options dénouées en trésorerie ou les dispositifs analogues), la mesure de l'implication continue du groupe correspond au montant de l'actif transféré que le groupe peut racheter, sauf s'il s'agit d'une option de vente émise (y compris les options réglées en trésorerie ou les dispositifs analogues) sur un actif évalué à la juste valeur, auquel cas la mesure de l'implication continue du groupe est limitée au plus faible de la juste valeur de l'actif transféré et du prix d'exercice de l'option.

2) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration.

Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

Comptabilisation des engagements de retraite

La société et certaines de ses filiales ont mis en place des plans de retraite à prestations définies et/ou à contributions définies. Le coût des avantages accordés au titre du plan à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque le cumul des gains et des pertes actuariels non reconnus pour chaque régime excède 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou ces pertes sont comptabilisés sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes. Les coûts relatifs aux plans à contributions définies sont enregistrés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Les employés du groupe, y compris ses cadres dirigeants, reçoivent des rémunérations sous la forme de transactions dont le règlement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus (« transactions réglées en instruments de capitaux propres »).

1) Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée par un expert externe qui utilise un modèle binomial. Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 24. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, il n'est pas tenu compte des conditions relatives aux performances, hormis celles liées au prix des actions de la société, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, ensemble avec l'augmentation de capitaux propres correspondante, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies, cette période se terminant à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit enregistré au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période. Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis.

Le groupe a bénéficié des dispositions transitoires de l'IFRS 2 concernant les rémunérations réglées en instruments de capitaux propres et n'a appliqué l'IFRS 2 qu'aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres attribuées après le 7 novembre 2002 et pour lesquelles la date d'acquisition des droits est postérieure au 1er janvier 2004.

L'effet dilutif des options en circulation est pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action (voir Note 12).

2) Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date d'attribution, à l'aide d'un modèle binomial et en tenant compte des conditions auxquelles les instruments ont été attribués (voir Note 24). Cette juste valeur est comptabilisée en charges sur toute la période d'acquisition avec un passif pour contrepartie. Ce passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à la date de son règlement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en compte de résultat.

Il convient de noter que les dernières options accordées au titre de régimes prévoyant un règlement en instruments de capitaux propres ont été attribuées en 2005 et que la période d'exercice de ces options a expiré en 2010, de telle sorte qu'il n'existait à la date de clôture aucune option en circulation au titre de régimes prévoyant un règlement en trésorerie.

Contrats de location

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient d'apprécier, en se fondant sur la substance de l'accord à la date de son commencement, si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs spécifique(s), ou si l'accord confère un droit à l'utilisation de l'actif. Pour les accords conclus avant le 1er janvier 2005, la date de commencement est réputée fixée au 1er janvier 2005 conformément aux dispositions transitoires d'IFRIC 4.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2010

Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC publiées mais non encore en vigueur

Les normes et interprétations qui étaient publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur à la date de présentation des états financiers du groupe, et qui devraient s'appliquer au groupe à l'avenir, sont énumérées ci-dessous. Le groupe a l'intention d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur et /ou lorsqu'elles auront été approuvées par l'Union Européenne.

IAS 24 Information relative aux parties liées (amendement) –

La norme amendée s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Elle précise la définition des parties liées afin de simplifier l'identification de tels liens et de mettre fin à certaines incohérences dans son application. La norme révisée accorde une exonération partielle aux entités publiques en ce qui concerne les informations à fournir. Le groupe estime que cet amendement n'aura aucune incidence sur sa situation financière et ses résultats.

IAS 32 Instruments financiers : présentation – Classement des émissions de droits (amendement) –

L'amendement d'IAS 32 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010. Il modifie la définition des passifs financiers de façon à classer les émissions de droits (ainsi que certaines options ou certains warrants) parmi les instruments de capitaux propres lorsque ces droits sont attribués au prorata à tous les détenteurs de la même catégorie d'instruments de capitaux propres non dérivés de l'entité concernée, ou donnent droit à l'acquisition d'un nombre fixé d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même pour un montant fixe dans n'importe quelle devise. Cet amendement n'aura aucune incidence sur le groupe après son application initiale.

IFRS 9 Instruments financiers : classement et évaluation –

La norme IFRS 9 publiée correspond à la première phase des travaux entrepris par l'IASB en vue de remplacer l'IAS 39. Elle concerne le classement et l'évaluation des actifs financiers ainsi que le classement, l'évaluation et la décomptabilisation des passifs financiers tels que définis dans l'IAS 39. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Au cours des phases ultérieures, l'IASB traitera les questions du coût amorti, de la méthodologie relative aux pertes de valeur des actifs financiers et de la comptabilité de couverture. L'achèvement de ce projet est prévu au début de 2011. L'adoption de la première phase d'IFRS 9 aura une incidence sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers du groupe. Le groupe procède actuellement à un examen de l'impact de cette norme sur ses activités et de sa date prévisionnelle d'adoption par le groupe. Cette date dépendra également du calendrier d'approbation de la norme par l'Union Européenne.

IFRIC 19 Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres –

L'IFRIC 19 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette interprétation précise que les instruments de capitaux propres émis à l'intention d'un créancier afin d'éteindre un passif financier répondent aux critères d'une contrepartie payée. Les instruments de capitaux propres émis sont évalués à leur juste valeur. Si celle-ci ne peut faire l'objet d'une évaluation fiable, ces instruments sont évalués à la juste valeur du passif éteint. Tout profit ou toute perte est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat. L'adoption de cette interprétation n'aura aucune incidence sur les états financiers du groupe.

Améliorations aux IFRS (publiées en mai 2010) –

L'IASB a publié des Améliorations aux IFRS qui comprennent une série d'amendements à ses normes. Ces amendements n'ont pas été adoptés car ils s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 ou du 1er janvier 2011. Les amendements énumérés ci-dessous pourraient, le cas échéant, avoir une incidence modérée sur le groupe :

- IFRS 3 – « Regroupements d'entreprises » ;
- IFRS 7 – « Instruments financiers: informations à fournir » ;
- IAS 1 – « Présentation des états financiers » ;
- IAS 27 – « Etats financiers consolidés et individuels » ;
- IAS 34 – « Information financière intermédiaire ».

Toutefois, le groupe prévoit que l'adoption de ces amendements n'aura pas d'incidence sur sa situation financière ni sur ses résultats.

Note 3 – Regroupements d'entreprises et acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

1. Ciel Satellite Limited Partnership, Canada – Regroupement d'entreprises

Le cadre réglementaire qui régit les opérateurs canadiens de satellites a été modifié en 2010 afin d'autoriser le contrôle par des actionnaires non résidents. SES détient une participation de 70 % dans Ciel Satellite Limited Partnership (ci-après « Ciel LP ») mais, dans le cadre de la réglementation antérieure, SES ne pouvait faire état d'un contrôle sur cette entité qui était par conséquent présentée comme une co-entreprise, le groupe consolidant sa quote part de 70 % dans les résultats de Ciel LP.

Suite à l'adoption du changement de réglementation, le pacte conclu par les actionnaires de Ciel LP a été modifié afin de permettre à SES d'exercer ses droits de vote sur l'ensemble de sa participation et, par conséquent, d'exercer un contrôle sur les activités de Ciel LP. La société Ciel LP est donc consolidée par intégration globale depuis l'entrée en vigueur de cette modification, le 29 septembre 2010.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de Ciel LP à la date d'effet du contrôle est présentée ci-dessous. Il convient de noter qu'aux fins de cette transaction, la valeur comptable des actifs et des passifs de Ciel LP a été réputée égale à leur juste valeur et que la transaction n'a généré aucun goodwill.

Juste valeur comptabilisée
à la date d'acquisition
millions d'euros

Actifs

Immobilisations corporelles	202,4
Immobilisations incorporelles	3,1
Actifs courants	2,7
Total des actifs	208,2

Passifs

Passifs courants	0,8
Acomptes perçus	101,8
Total des passifs	102,6

Total des actifs nets identifiables à la juste valeur 105,6

2. Acquisition d'une participation supplémentaire dans SES ASTRA AB, Suède

Le 4 mars 2010, le groupe a acquis une participation supplémentaire de 10 % correspondant au solde des actions avec droit de vote de SES ASTRA AB (anciennement SES SIRIUS AB). Une contrepartie en numéraire de 27 millions d'euros a été versée aux actionnaires minoritaires. La valeur comptable de la participation supplémentaire acquise était de 9,5 millions d'euros et l'écart de 17,5 millions d'euros entre la contrepartie versée et la valeur comptable de la participation acquise a été comptabilisée dans les capitaux propres parmi les autres réserves.

Note 4 – Activités abandonnées – groupe ND SatCom

Au cours de l'exercice, le groupe a annoncé son intention de céder sa participation donnant le contrôle dans ND SatCom, un fournisseur de systèmes et d'équipements de communication par satellite qui fait partie du segment SES ASTRA. Le 22 octobre 2010, SES a annoncé qu'Astrium, filiale à 100 % d'EADS, prendrait une participation de 75,1 % dans le groupe ND SatCom. La clôture de cette transaction était prévue pour le premier trimestre de 2011, sous réserve de la réalisation de certaines conditions.

Par conséquent, il est estimé que les produits de la participation dans ND SatCom proviendront pour l'essentiel de la cession de la participation donnant le contrôle, et non de la conservation de cette participation. La participation dans ND SatCom est donc présentée comme un groupe détenu en vue de la vente et une activité abandonnée. Juste avant le classement de ND SatCom comme une activité abandonnée, la valeur recouvrable du goodwill était dépréciée pour un montant de 15,7 millions d'euros. Une perte de valeur supplémentaire de 30,8 millions d'euros a été comptabilisée afin de réévaluer les actifs nets courants du secteur concerné à la juste valeur minorée du coût de la vente.

L'état du résultat global et l'information sectorielle de l'exercice précédent ont été retraités conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

Les résultats de ND SatCom pour l'exercice clos le 31 décembre s'analysent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Chiffre d'affaires	59,8	81,4
Coût des ventes	(31,8)	(51,2)
Frais de personnel	(27,1)	(28,6)
Autres charges opérationnelles	(5,6)	(5,9)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(1,9)	(4,2)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(21,0)	(10,8)
Résultat opérationnel	(27,6)	(19,3)
Produits financiers	4,0	6,7
Charges financières	(9,7)	(12,7)
Résultat avant impôt	(33,3)	(25,3)
Impôt sur le résultat	(0,3)	0,7
Résultat après impôt	(33,6)	(24,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	2,0	2,8
Perte de valeur comptabilisée suite à la réévaluation à la juste valeur minorée du coût de la vente	(30,8)	–
Impact sur l'impôt	26,1	–
Résultat après impôt des activités abandonnées	(36,3)	(21,8)
Résultat par action des activités abandonnées (en euros)		
Actions de catégorie A	(0,09)	(0,05)
Actions de catégorie B	(0,03)	(0,02)

Etats financiers consolidés
Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2010

L'état de la situation financière de ND SatCom pour l'exercice clos le 31 décembre se présente comme suit :

	2010 millions d'euros
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	5,9
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	0,1
Total des immobilisations corporelles	6,0
Immobilisations incorporelles	29,8
Immobilisations financières	3,4
Impôts différés actifs	3,3
Total actifs non courants	42,5
Actifs courants	
Stocks	14,1
Créances clients et autres créances	59,7
Charges constatées d'avance	8,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,7
Total actifs courants	85,2
Total actifs	127,7
Passifs non courants	
Provisions et produits constatés d'avance	42,4
Impôts différés passifs	6,7
Total passifs non courants	49,1
Passifs courants	
Fournisseurs et autres dettes	39,7
Impôts sur le résultat exigibles	0,6
Produits constatés et perçus d'avance	8,3
Total passifs courants	48,6
Total passifs	97,7

Les flux de trésorerie nets de ND SatCom pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 sont présentés ci-dessous.

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Flux de trésorerie opérationnels nets	20,5	(11,1)
Flux de trésorerie nets (utilisés) générés par les activités d'investissement	1,8	(7,5)
Flux de trésorerie nets (utilisés) générés par les activités de financement	(24,4)	16,0
Effets des variations de change	3,1	(0,1)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie	1,0	(2,7)

Note 5 – Participations dans des co-entreprises

1. Ciel Satellite Limited Partnership, Canada

Jusqu'au 29 septembre 2010, le groupe détenait une participation économique de 70 % dans Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (ci-après « Ciel LP »), une entreprise qui exerce une activité similaire à celle des autres principales entités opérationnelles du groupe. Comme indiqué à la Note 3 ci-dessus, la société Ciel LP n'est plus présentée comme une co-entreprise depuis la date de modification du pacte d'actionnaires, le 29 septembre 2010.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de Ciel LP au 31 décembre 2009, ainsi que la quote-part des produits et des charges de la période antérieure à la prise du contrôle intégral en 2010 qui figurent dans les états financiers consolidés, s'analysent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Actifs non courants	–	122,7
Actifs courants	–	1,8
Passifs non courants	–	(58,6)
Passifs courants	–	(0,8)
Chiffre d'affaires	18,5	19,4
Charges opérationnelles	(3,3)	(1,6)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(7,5)	(8,2)
Charges financières	(2,5)	–
Résultat net	5,2	9,6

2. Solaris Mobile Limited, Irlande

En 2007, SES ASTRA et Eutelsat ont créé l'entreprise commune Solaris Mobile Limited, basée à Dublin, afin de proposer des services avancés de télévision mobile par satellite. Solaris fournit des services sur les marchés de la télévision, de la vidéo et de la radio, ainsi que des services de communication interactifs, vers des récepteurs portables multimédia et des réseaux d'ordinateurs, en utilisant des fréquences en bande S.

Le 6 avril 2009, la charge utile en bande S a été lancée sur le satellite W2A d'Eutelsat. Le 14 mai 2009, la Commission Européenne a attribué à Solaris Mobile Ltd, sous réserve de certaines conditions, l'une des deux plages de bande passante de 15 MHz réservée en bande S pour la couverture de l'Europe. A la même date, Eutelsat et SES ont annoncé une anomalie dans le fonctionnement de la charge utile.

Le 22 juin 2009, Solaris Mobile a adressé à ses assureurs une déclaration de sinistre et une demande de remboursement intégral de la valeur assurée de la charge utile, dont la valeur comptable était entièrement dépréciée au 30 juin 2009. Les indemnités d'assurance ont été perçues en totalité à la fin de 2009.

L'impact de ces événements sur les états financiers du groupe était le suivant en 2009 : SES avait comptabilisé une charge de 66,9 millions d'euros au titre de la perte de valeur de la charge utile, qui a été en grande partie compensée par les indemnités d'assurance de 66,5 millions d'euros. Un montant de 2,7 millions d'euros, correspondant à la perte de valeur des frais financiers capitalisés y afférents, figurait dans la dotation aux amortissements des actifs corporels de l'exercice 2009.

Le groupe, ainsi que l'autre actionnaire de la co-entreprise, sont toujours déterminés à implanter une activité économiquement viable basée sur la commercialisation des fréquences attribuées en bande S. Depuis la perte subie en 2009, la société Solaris Mobile Ltd s'est attachée à développer l'utilisation pré-commerciale et à mettre en place des plates-formes de démonstration pour la capacité résiduelle de la charge utile en bande S. Le premier réseau a été lancé avec succès à Paris au printemps de 2010, puis étendu à Rennes et Nancy ainsi qu'à Bruxelles.

Au 13 juillet 2010, Solaris Mobile bénéficiait de licences pour l'exploitation de services mobiles par satellite dans huit pays de l'Union Européenne, et la société poursuit les pourparlers en vue d'acquiescer ces licences dans les autres États membres. À ce jour, l'ensemble des échéances et des engagements relatifs à l'exploitation des services commerciaux a été respecté, et la direction demeure confiante quant au respect des échéances futures.

La société est engagée actuellement dans des pourparlers avec plusieurs partenaires potentiels afin de définir un projet industriel pour le déploiement du spectre en bande S de Solaris Mobile, l'accent étant mis sur les infrastructures complémentaires au sol et sur l'examen d'une future charge utile en bande S.

Etats financiers consolidés
Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2010

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de l'entreprise commune qui figure dans les états financiers consolidés aux 31 décembre 2009 et 2010 et au titre des exercices clos à cette date s'analyse comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Actifs non courants	2,0	1,8
Actifs courants	8,6	71,9
Passifs non courants	–	–
Passifs courants	0,9	1,6
Chiffre d'affaires	–	1,4
Charges opérationnelles	(2,8)	(3,2)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(0,2)	(0,1)
Produits financiers, nets	0,6	0,2
Perte nette	(2,4)	(1,7)

Note 6 – Secteurs opérationnels

Pour les besoins du reporting, le groupe se compose de trois secteurs opérationnels qui reflètent la structure du groupe en matière de reporting interne et de responsabilité, et qui correspondent aux régions géographiques dans lesquelles il exerce ses activités :

1. SES ASTRA, qui dessert principalement les marchés d'Europe et du Moyen-Orient, ainsi que le marché africain pour certains produits ;
2. SES WORLD SKIES dessert les autres régions, et l'Afrique pour les services qui ne sont pas proposés par SES ASTRA ;
3. le secteur SES S.A. et autres participations fournit des services incombant à la société mère du groupe.

Au 31 décembre 2010	SES ASTRA millions d'euros	SES WORLD SKIES millions d'euros	SES S.A. et autres participations millions d'euros	Elimination millions d'euros	Total millions d'euros
Résultats sectoriels					
Chiffre d'affaires					
Avec les tiers	953,7	782,0	–	–	1 735,7
Avec les autres secteurs	11,3	2,3	–	(13,6)	–
Charges opérationnelles	(224,1)	(191,9)	(36,9)	13,6	(439,3)
EBITDA	740,9	592,4	(36,9)	–	1 296,4
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(171,2)	(292,9)	(0,3)	–	(464,4)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(31,6)	(3,0)	–	–	(34,6)
Résultat opérationnel	538,1	296,5	(37,2)	–	797,4
Produits financiers					5,6
Charges financières					(201,5)
Résultat avant impôt					601,5
Actifs affectés aux secteurs					
Immobilisations corporelles	1 767,9	2 620,7	16,2	–	4 404,8
Immobilisations incorporelles	448,5	2 417,4	0,1	–	2 866,0
Actifs non courants affectés	2 216,4	5 038,1	16,3	–	7 270,8
Actifs non ventilés					957,7
Total des actifs					8 228,5

Au 31 décembre 2009	SES ASTRA millions d'euros	SES WORLD SKIES millions d'euros	SES S.A. et autres participations millions d'euros	Élimination millions d'euros	Total millions d'euros
Résultats sectoriels					
Chiffre d'affaires					
Avec les tiers	907,9	712,4	–	–	1 620,3
Avec les autres secteurs	1,5	2,9	–	(4,4)	–
Charges opérationnelles	(198,7)	(199,8)	(32,5)	4,4	(426,6)
EBITDA	710,7	515,5	(32,5)	–	1 193,7
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(175,1)	(260,2)	(0,3)	–	(435,6)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(31,8)	(6,7)	–	–	(38,5)
Résultat opérationnel	503,8	248,6	(32,8)	–	719,6
Produits financiers					52,2
Charges financières					(180,7)
Résultat avant impôt					591,1
Actifs affectés aux secteurs					
Immobilisations corporelles	1 503,2	2 302,0	16,4	–	3 821,6
Immobilisations incorporelles	522,9	2 243,1	0,1	–	2 766,1
Actifs non courants affectés	2 026,1	4 545,1	16,5	–	6 587,7
Actifs non ventilés					820,7
Total des actifs					7 408,4

Dans le cadre de l'analyse des résultats financiers de ces secteurs opérationnels, les membres de la direction du groupe suivent en particulier l'évolution du chiffre d'affaires et de l'EBITDA (résultat avant frais financiers, impôts et dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) de chaque secteur pris dans son ensemble, mais aussi au sein des composantes « Infrastructures » et « Services » dans les résultats des segments. Dans ce contexte, les « Infrastructures » désignent la vente de capacités de transmission par satellite et les services qui y sont directement rattachés. L'activité de « Services » désigne la fourniture de prestations telles que les services d'ingénierie, les solutions d'accès internet bidirectionnelles haut débit, ainsi que les services de transmission et de playout.

Les ventes entre ces deux segments d'activité, qui correspondent pour l'essentiel aux ventes de capacités du segment « Infrastructures » aux activités de « Services », sont éliminées lors de la consolidation. Par ailleurs, les activités en phase de démarrage, c.-à-d. les activités nouvelles qui n'ont pas encore atteint le stade de la commercialisation ou se trouvent encore dans leur phase initiale, sont exclues de l'analyse des résultats des segments « Infrastructures » et « Services ».

Etats financiers consolidés
Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010	SES ASTRA millions d'euros	SES WORLD SKIES millions d'euros	SES S.A. et autres participations millions d'euros	Elimination millions d'euros	Total millions d'euros
Infrastructures					
Chiffre d'affaires	868,6	677,2	–	(1,7)	1 544,1
EBITDA	721,1	561,1	–	–	1 282,2
Marge	83,0 %	82,9 %	–	–	83,0 %
Services					
Chiffre d'affaires	121,2	190,0	–	–	311,2
EBITDA	26,7	31,0	–	–	57,7
Marge	22,0 %	16,3 %	–	–	18,5 %
Elimination/Activités en phase de démarrage/Autres					
Chiffre d'affaires	(36,1)	(85,2)	–	1,7	(119,6)
EBITDA	(7,0)	0,4	(36,9)	–	(43,5)
Total					
Chiffre d'affaires	953,7	782,0	–	–	1 735,7
EBITDA	740,8	592,5	(36,9)	–	1 296,4
Marge totale					74,7 %

Au 31 décembre 2009	SES ASTRA millions d'euros	SES WORLD SKIES millions d'euros	SES S.A. et autres participations millions d'euros	Elimination millions d'euros	Total millions d'euros
Infrastructures					
Chiffre d'affaires	835,8	609,7	–	–	1 445,5
EBITDA	694,7	503,7	–	–	1 198,4
Marge	83,1 %	82,6 %	–	–	82,9 %
Services					
Chiffre d'affaires	109,1	165,0	–	–	274,1
EBITDA	22,0	18,5	–	–	40,5
Marge	20,1 %	11,2 %	–	–	14,8 %
Elimination/Activités en phase de démarrage/Autres					
Chiffre d'affaires	(37,0)	(62,3)	–	–	(99,3)
EBITDA	(6,0)	(6,7)	(32,5)	–	(45,2)
Total					
Chiffre d'affaires	907,9	712,4	–	–	1 620,3
EBITDA	710,7	515,5	(32,5)	–	1 193,7
Marge totale					73,7 %

La répartition par pays (selon l'adresse de facturation) du chiffre d'affaires réalisé par le groupe avec ses clients externes s'analyse comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Luxembourg (pays du siège de SES)	44,5	46,2
Etats-Unis d'Amérique	456,7	473,3
Allemagne	374,9	354,9
Royaume – Uni	301,3	296,4
France	91,4	91,9
Autres pays	466,9	357,6
Total	1 735,7	1 620,3

Aucun client ne représentait à lui seul 10 % ou plus du chiffre d'affaires total réalisé en 2010 et en 2009.

Le tableau ci-après indique la répartition par pays des actifs non courants du groupe. Les satellites sont rattachés au pays dans lequel leur propriétaire légal est enregistré. De même, les droits d'exploitation de fréquences orbitales et les soldes du goodwill sont affectés à la filiale concernée.

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Luxembourg (pays du siège de SES)	1 498,3	1 558,8
Etats-Unis d'Amérique	3 091,2	2 893,0
Pays-Bas	1 065,9	965,7
Ile de Man	1 290,0	794,6
Suède	257,0	257,8
Autres pays	249,2	223,0
Total	7 451,6	6 692,9

Note 7 – Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles mentionnées dans le présent rapport incluent les types de dépenses suivantes :

- 1) Le coût des ventes (hors frais de personnel et amortissements sur immobilisations corporelles) correspond à des catégories de coûts qui varient généralement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Ces coûts comprennent la location de capacités satellitaires auprès de tiers, le coût des produits vendus (par exemple lors de la cession de satellites), et les coûts directement attribuables à la mise en place des contrats conclus avec les clients.
- 2) Les frais de personnel comprennent les salaires bruts, les cotisations de l'employeur aux régimes de sécurité sociale et de retraite des salariés, ainsi que les charges relatives aux plans de rémunération dont le règlement est indexé sur des actions.
- 3) Les autres charges opérationnelles sont, par nature, moins sensibles à l'évolution du chiffre d'affaires. Elles incluent les coûts afférents aux locaux, les coûts d'assurance des satellites en orbite, les frais de marketing, les frais généraux et administratifs, les honoraires de conseil, les frais de voyage et les variations des provisions pour créances douteuses.

Provision pour dépréciation des dépôts versés à Sea Launch

Le 22 juin 2009, Sea Launch Company LLC, Sea Launch Limited Partnership et leurs filiales se sont placées sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites. Avant cette date, SES avait versé des dépôts à Sea Launch pour un montant de 29,6 millions de dollars U.S. dans le cadre d'un contrat de lancement qui a été résilié par SES avant la demande de protection de Sea Launch. SES a poursuivi activement ses démarches en vue d'obtenir le remboursement de ce montant, mais la direction a néanmoins décidé de constituer une provision couvrant intégralement cette créance au 31 décembre 2009. Cette charge figurait parmi les « Autres charges opérationnelles » de l'exercice.

En 2010, le montant de cette provision a été réduit de 5,1 millions de dollars U.S. compte tenu des avancées réalisées dans le cadre de la procédure de faillite et d'une meilleure visibilité sur les accords prévus avec les créanciers. La réduction de cette provision a été également enregistrée dans les « Autres charges opérationnelles ».

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2010

Note 8 – Honoraires d'audit

Les honoraires dus au réviseur d'entreprises indépendant – et le cas échéant à des sociétés liées à ce dernier – au titre de l'exercice clos le 31 décembre s'analysent comme suit (hors taxe sur la valeur ajoutée) :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Total des honoraires d'audit		
Honoraires d'audit	1,2	0,9
Honoraires pour conseils fiscaux	0,3	0,7
Autres services	0,3	0,1
Total	1,8	1,7

Note 9 – Produits et charges financiers

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Produits financiers		
Revenus d'intérêts	5,6	17,5
Gains de change nets	–	34,7
Total	5,6	52,2
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les emprunts (nette des montants capitalisés)	(184,5)	(180,7)
Pertes de change nettes	(17,0)	–
Total	(201,5)	(180,7)

Note 10 – Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur le résultat payé ou dû dans les différents pays, ainsi que les impôts différés. Les impôts exigibles et les impôts différés s'analysent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	(128,5)	(74,0)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	18,0	4,0
Impôt différé		
Relatif aux différences temporelles générées et reprises	8,5	0,1
Relatif aux déficits fiscaux reportés en avant	28,1	(21,6)
Charge d'impôt figurant au compte de résultat consolidé	(73,9)	(91,5)
Tableau de variation des capitaux propres consolidés		
Impôt différé relatif aux éléments imputés directement au débit ou au crédit des capitaux propres		
Perte nette sur la réévaluation des instruments financiers – Couverture de flux de trésorerie	(2,5)	6,1
Perte latente sur les prêts et les emprunts – Couverture d'investissements nets	21,4	12,2
Impôts sur le résultat figurant dans les capitaux propres	18,9	18,3

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le bénéfice avant impôt du groupe multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,34 %, qui correspond au taux d'imposition en vigueur au Luxembourg pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présente comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Résultat avant impôt des activités poursuivies	601,5	591,1
Résultat avant impôt des activités abandonnées	(64,1)	(25,3)
Multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,34 %	157,7	166,0
Crédits d'impôt pour investissements	(42,4)	(30,5)
Revenu exonéré d'impôt	(5,3)	(3,7)
Impôt différé actif sur des déficits fiscaux non comptabilisés précédemment	(0,7)	(12,0)
Impôts non liés au résultat	-	0,4
Utilisation de déficits fiscaux non comptabilisés des exercices antérieurs	-	0,1
Incidence des écarts avec les taux d'imposition locaux	(72,4)	(44,3)
Impôts afférents aux exercices antérieurs	(18,0)	(4,0)
Dépenses non déductibles	29,1	8,0
Incidence des variations du taux d'imposition	(2,0)	-
Reprise d'actifs d'impôts différés comptabilisés précédemment	-	2,8
Autres	2,1	8,0
Impôt sur le résultat attribuable aux activités abandonnées	25,8	0,7
Impôt sur le résultat enregistré au compte de résultat consolidé	73,9	91,5

Les comptes relatifs aux impôts différés inclus dans les états financiers consolidés s'analysent comme suit :

	Impôts différés actifs 2010 millions d'euros	Impôts différés actifs 2009 millions d'euros	Impôts différés passifs 2010 millions d'euros	Impôts différés passifs 2009 millions d'euros	Impôts différés compte de résultat 2010 millions d'euros	Impôts différés compte de résultat 2009 millions d'euros
Pertes reportées	89,9	66,4	-	-	(28,1)	21,6
Amortissement suivant règles fiscales	-	-	47,0	15,9	8,6	2,4
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	-	-	150,7	247,8	(5,9)	(6,6)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	-	-	426,9	496,4	(40,1)	(18,5)
Engagements au titre des prestations de retraite	-	7,3	2,1	-	(0,4)	0,2
Corrections de valeur sur actifs financiers	-	-	6,3	6,3	-	-
Corrections de valeur sur actions propres	-	2,9	-	-	(0,2)	0,3
Evaluation des instruments financiers à la juste valeur	-	-	33,5	43,1	(6,5)	17,4
Créances	-	-	0,7	24,5	(0,6)	(3,3)
Dettes	-	28,8	20,5	-	6,1	1,4
Autres provisions et comptes de régularisation	-	9,4	119,1	-	(0,6)	18,5
Autres	11,3	-	-	3,1	31,1	(13,0)
Sous-total	101,2	114,8	806,8	837,1	(36,6)	20,4
Compensation d'impôts différés	(69,2)	(80,9)	(69,2)	(80,9)	-	-
Total	32,0	33,9	737,6	756,2	(36,6)	20,4

Des actifs d'impôts différés ont été imputés sur des passifs d'impôts différés lorsque ces actifs et ces passifs concernent la même autorité fiscale et que l'entité concernée détient un droit juridiquement exécutoire de compenser ses actifs d'impôts recouvrables avec ses passifs d'impôts exigibles.

Les déficits fiscaux du groupe comprennent, outre les déficits pour lesquels des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés, des déficits fiscaux indéfiniment reportables de 217,4 millions d'euros (2009 : 222,7 millions d'euros) qui pourront être imputés sur les bénéfices imposables futurs des sociétés ayant enregistré les pertes. Le groupe n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés au titre de ces déficits, car ces derniers ne peuvent pas être imputés sur les bénéfices imposables d'autres sociétés du groupe et proviennent de filiales pour lesquelles il n'est pas prévu de bénéfices imposables permettant d'absorber ces déficits dans un avenir prévisible.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2010

Note 11– Autres éléments du résultat global

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) de l'exercice :		
sur les contrats de change à terme	7,4	(1,1)
sur les swaps de taux d'intérêt	7,5	7,1
Ajustements de reclassement des (gains) / pertes figurant dans les immobilisations corporelles	(4,7)	2,8
Total	10,2	8,8

Note 12– Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux titulaires d'actions ordinaires de chaque catégorie par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action ne diffère pas de façon significative du résultat de base par action.

Pour l'exercice 2010, les résultats de 1,24 euro par action de catégorie A (2009 : 1,22 euro), et 0,50 euro par action de catégorie B (2009 : 0,49 euro) ont été calculés sur les bases suivantes :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Résultat net – Part attribuable au groupe	487,3	476,5

Nombre moyen pondéré d'actions, déduction faite des actions propres détenues, ayant servi au calcul des résultats par action :

	2010	2009
Actions de catégorie A (en millions)	327,2	324,5
Actions de catégorie B (en millions)	166,5	166,5
Total	493,7	491,0

Le nombre moyen pondéré d'actions est déterminé en fonction de la composition du capital de la société telle que décrite à la Note 23.

Note 13 – Dividendes payés et proposés

Dividendes votés et payés au cours de l'exercice :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Dividende par action de catégorie A au titre de 2009 : 0,73 euro (2008 : 0,66 euro)	243,1	219,7
Dividende par action de catégorie B au titre de 2009 : 0,29 euro (2008 : 0,22 euro)	48,6	44,0
Total	291,7	263,7

Dividendes soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le 7 avril 2011, qui ne sont pas comptabilisés au passif au 31 décembre 2010.

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Dividende par action de catégorie A au titre de 2010 : 0,80 euro	266,4	243,1
Dividende par action de catégorie B au titre de 2010 : 0,32 euro	53,3	48,6
Total	319,7	291,7

Note 14 – Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions millions d'euros	Satellites millions d'euros	Equipements au sol millions d'euros	Autres installations, outillage et mobilier millions d'euros	Total millions d'euros
Mouvements en 2009 sur le coût d'acquisition					
Coût au 1er janvier 2009	169,5	5 342,1	383,4	176,9	6 071,9
Acquisitions	13,8	0,9	14,7	9,1	38,5
Cessions	(0,2)	–	(2,4)	(4,5)	(7,1)
Mises hors service	(0,3)	(111,3)	(27,8)	(1,0)	(140,4)
Reclassements	(14,7)	2,0	–	14,7	2,0
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 15)	–	668,8	6,8	18,0	693,6
Effets des variations de change	(1,3)	(79,0)	(3,0)	(1,0)	(84,3)
Coût au 31 décembre	166,8	5 823,5	371,7	212,2	6 574,2
Mouvements en 2009 sur les amortissements					
Amortissements cumulés au 1er janvier	(82,4)	(3 024,2)	(281,5)	(131,0)	(3 519,1)
Dotations aux amortissements	(7,6)	(381,6)	(28,0)	(22,6)	(439,8)
Amortissements sur les cessions	0,1	–	0,2	3,3	3,6
Amortissements sur les mises hors service	0,3	111,3	27,8	1,0	140,4
Reclassements	3,3	–	–	(3,3)	–
Transferts	–	(2,0)	–	–	(2,0)
Effets des variations de change	0,5	39,7	1,2	2,3	43,7
Amortissements cumulés au 31 décembre	(85,8)	(3 256,8)	(280,3)	(150,3)	(3 773,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	81,0	2 566,7	91,4	61,9	2 801,0

	Terrains et constructions millions d'euros	Satellites millions d'euros	Equipements au sol millions d'euros	Autres installations, outillage et mobilier millions d'euros	Total millions d'euros
Mouvements en 2010 sur le coût d'acquisition					
Coût au 1er janvier 2010	166,8	5 823,5	371,7	212,2	6 574,2
Acquisitions	1,1	62,3	13,1	27,2	103,7
Cessions	(1,2)	–	(2,7)	(0,8)	(4,7)
Mises hors service	(0,3)	(175,2)	(28,0)	(4,3)	(207,8)
Reclassements	1,3	–	(2,4)	1,1	–
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 15)	–	452,2	7,4	4,4	464,0
Transfert vers une autre rubrique	–	–	–	(10,8)	(10,8)
Impact de la modification du périmètre	–	67,5	0,8	–	68,3
Reclassement en activités abandonnées	(1,0)	–	–	(20,3)	(21,3)
Effets des variations de change	2,1	253,4	18,0	3,0	276,5
Coût au 31 décembre	168,8	6 483,7	377,9	211,7	7 242,1
Mouvements en 2010 sur les amortissements					
Amortissements cumulés au 1er janvier	(85,8)	(3 256,8)	(280,3)	(150,3)	(3 773,2)
Dotations aux amortissements	(7,4)	(397,8)	(27,7)	(18,4)	(451,3)
Perte de valeur sur AMC-4 et AMC-16	–	(13,1)	–	–	(13,1)
Amortissements sur les cessions	0,1	–	0,2	0,8	1,1
Amortissements sur les mises hors service	0,3	175,2	28,0	4,3	207,8
Amortissements liés aux activités abandonnées	(0,1)	–	–	(1,8)	(1,9)
Transferts	(1,9)	–	1,9	–	–
Transfert vers une autre rubrique	–	–	–	3,1	3,1
Impact de la modification du périmètre	–	(7,4)	–	–	(7,4)
Reclassement en activités abandonnées	–	–	–	15,3	15,3
Effets des variations de change	(0,9)	(112,5)	(14,1)	(1,8)	(129,3)
Amortissements cumulés au 31 décembre	(95,7)	(3 612,4)	(292,0)	(148,8)	(4 148,9)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	73,1	2 871,3	85,9	62,9	3 093,2

Note 15 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours

	Terrains et constructions millions d'euros	Satellites millions d'euros	Equipements au sol millions d'euros	Total millions d'euros
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1er janvier 2009	0,2	1 197,0	46,0	1 243,2

Mouvements en 2009

Echec de Solaris (Note 5)	–	(66,5)	–	(66,5)
Acquisitions	0,5	580,4	14,4	595,3
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 14)	(0,2)	(668,8)	(24,6)	(693,6)
Transferts vers les actifs courants	–	(19,6)	(6,4)	(26,0)
Effets des variations de change	–	(31,2)	(0,6)	(31,8)
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2009	0,5	991,3	28,8	1 020,6

	Terrains et constructions millions d'euros	Satellites millions d'euros	Equipements au sol millions d'euros	Total millions d'euros
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1er janvier 2010	0,5	991,3	28,8	1 020,6

Mouvements en 2010

Acquisitions	4,6	668,2	24,0	696,8
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 14)	–	(452,2)	(11,8)	(464,0)
Transferts vers les actifs courants	–	(0,2)	(1,7)	(1,9)
Reclassement en activités abandonnées	–	–	(0,1)	(0,1)
Transfert vers une autre rubrique	–	–	(0,4)	(0,4)
Cessions	–	–	(0,4)	(0,4)
Effets des variations de change	–	59,8	1,2	61,0
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2010	5,1	1 266,9	39,6	1 311,6

Des coûts d'emprunt de 58,6 millions d'euros (2009 : 46,7 millions d'euros) relatifs aux financements spécifiquement affectés à la construction de satellites ont été capitalisés au cours de l'exercice et sont inclus dans les acquisitions de « Satellites » dans le tableau ci-dessus.

Un taux moyen pondéré de capitalisation de 5,35 % (2009 : 4,83 %), représentant le coût moyen pondéré des emprunts contractés par le groupe, a été utilisé. Hors incidence des coûts liés à l'obtention des emprunts, le taux d'intérêt moyen pondéré était de 4,63 % (2009 : 4,38 %).

Note 16 – Immobilisations incorporelles

	Durée de vie indéterminée			Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée millions d'euros	Total millions d'euros
	Droits d'exploitation des positions orbitales millions d'euros	Goodwill millions d'euros	Autres millions d'euros		
Valeur nette comptable au 1er janvier 2009	716,0	1 736,4	5,5	424,2	2 882,1
Mouvements en 2009 sur le coût d'acquisition					
Coût d'acquisition au 1er janvier 2009	716,0	1 736,4	5,5	698,5	3 156,4
Acquisitions	0,4	4,0	–	8,9	13,3
Transferts	–	–	(2,6)	2,6	–
Transferts vers une autre rubrique	–	–	–	(1,4)	(1,4)
Perte de valeur	–	(4,4)	–	–	(4,4)
Effets des variations de change	(19,9)	(56,5)	–	(2,1)	(78,5)
Coût d'acquisition au 31 décembre 2009	696,5	1 679,5	2,9	706,5	3 085,4
Mouvements en 2009 sur les amortissements					
Amortissements cumulés au 1er janvier 2009	–	–	–	(274,3)	(274,3)
Dotations aux amortissements	–	–	–	(41,9)	(41,9)
Perte de valeur	–	–	–	(3,0)	(3,0)
Effets des variations de change	–	–	–	(0,1)	(0,1)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2009	–	–	–	(319,3)	(319,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	696,5	1 679,5	2,9	387,2	2 766,1
Mouvements en 2010 sur le coût d'acquisition					
Coût d'acquisition au 1er janvier 2010	696,5	1 679,5	2,9	706,5	3 085,4
Acquisitions	0,2	0,4	–	2,7	3,3
Transferts	–	–	–	(0,1)	(0,1)
Transferts vers une autre rubrique	–	–	(0,1)	–	(0,1)
Cessions	–	–	–	(0,2)	(0,2)
Perte de valeur liée aux activités abandonnées	–	(15,7)	–	(5,2)	(20,9)
Impact de la modification du périmètre	0,9	–	–	–	0,9
Reclassement en activités abandonnées	–	(8,0)	(2,8)	(45,0)	(55,8)
Effets des variations de change	52,8	123,1	–	4,1	180,0
Coût d'acquisition au 31 décembre 2010	750,4	1 779,3	–	662,8	3 192,5
Mouvements en 2010 sur les amortissements					
Amortissements cumulés au 1er janvier 2010	–	–	–	(319,3)	(319,3)
Dotations aux amortissements	–	–	–	(34,6)	(34,6)
Amortissements liés aux activités abandonnées	–	–	–	(5,3)	(5,3)
Transferts vers une autre rubrique	–	–	–	8,5	8,5
Reclassement en activités abandonnées	–	–	–	25,9	25,9
Effets des variations de change	–	–	–	(1,7)	(1,7)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	–	–	–	(326,5)	(326,5)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	750,4	1 779,3	–	336,3	2 866,0

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2010

Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le groupe a fusionné les unités génératrices de trésorerie SES AMERICOM et SES NEW SKIES avec effet au 1er janvier 2010. Ces deux secteurs font désormais l'objet d'une gestion conjointe et sont gérés comme un seul secteur. Aucun résultat n'est examiné par la direction à un niveau inférieur à celui du secteur SES WORLD SKIES. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ont une valeur nette comptable de 2 529,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 2 378,9 millions d'euros) dont la décomposition par unités génératrices de trésorerie s'analyse comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
SES WORLD SKIES	2 363,5	2 198,1
SES ASTRA AB (anciennement SES SIRIUS AB)	87,7	85,2
ASTRA Platform Services	33,9	33,9
ND SatCom (activité abandonnée)	–	26,5
SES ASTRA SA	13,7	13,7
Autres	30,9	21,5
Total	2 529,7	2 378,9

1. Droits d'exploitation des positions orbitales

Les intérêts dans des droits d'exploitation de positions orbitales ont été acquis dans le cadre des acquisitions de SES ASTRA AB et des entités de SES WORLD SKIES, et également lors d'acquisitions ciblées de ces droits auprès de tiers. Le groupe estime qu'il a de fortes probabilités d'obtenir la prorogation de ces droits lorsque les accords en cours arriveront à expiration et, par conséquent, ces actifs ne sont pas amortis. Ils figurent au bilan au coût d'acquisition. Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée.

2. Goodwill

Une perte de valeur de 4,4 millions d'euros a été constatée en 2009 suite à la comptabilisation d'impôts différés actifs non évalués à la date d'acquisition de SES NEW SKIES.

Des tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur nette comptable est toujours appropriée. La valeur recouvrable du goodwill est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par la direction, couvrant une période de sept ans au plus. Ces plans d'activité couvrent une période relativement longue en raison de la durée à long terme des contrats conclus dans le domaine des satellites.

Les taux d'actualisation utilisés en 2010, compris entre 6,60 % et 7,50 % (2009 : 6,90 % et 9,30 %), tiennent compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés, de la structure financière des entreprises opérant dans le secteur d'activité du groupe et du profil de risque spécifique des entreprises concernées. Les taux de croissance perpétuels retenus pour ces évaluations sont fixés à 0 % ou à 1 %, et peuvent être justifiés par référence aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue.

Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

La principale immobilisation incorporelle à durée de vie déterminée du groupe correspond à l'accord conclu par SES ASTRA avec le gouvernement luxembourgeois, relatif à l'exploitation des fréquences du Luxembourg dans les positions orbitales de l'arc géostationnaire de 45° Ouest à 50° Est pour la période du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2021. Etant donné la durée déterminée de cet accord, ces droits d'exploitation – évalués à 550 millions d'euros à la date d'acquisition – sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de l'accord, soit 21 ans.

En décembre 2009, le groupe a constaté une perte de valeur de 3 millions d'euros sur les autres immobilisations à durée de vie déterminée à la lumière d'une nouvelle évaluation portant sur certains actifs à caractère technologique.

Tests de perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les unités génératrices de trésorerie retenues aux fins des tests de perte de valeur des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée de SES WORLD SKIES et SES ASTRA AB sont définies comme les plus petits groupes d'actifs satellitaires identifiables qui sont largement indépendants des flux de trésorerie provenant d'autres groupes de satellites. En définissant ces unités, le groupe prend en considération l'utilisation de la flotte de satellites et plus particulièrement la capacité de chaque satellite à fournir des services de remplacement à d'autres satellites en fonction de leur spectre de fréquences disponible et de leur position géographique.

Pour ASTRA Platform Services, les activités des sociétés prises dans leur ensemble sont traitées comme une unité génératrice de trésorerie.

Les calculs des valeurs d'utilité sont les plus sensibles aux éléments suivants :

- les modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés ;
- les changements de taux d'actualisation ;
- les hypothèses de taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité.

Modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés : les filiales du groupe établissent annuellement un plan d'activité qui contient généralement une évaluation des développements attendus pour une période de sept ans à partir de la fin de l'année d'établissement du plan. Ces plans d'activité reflètent à la fois les dernières hypothèses concernant les marchés de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que les développements et les tendances du secteur d'activité dans lequel l'unité opère. En ce qui concerne l'activité d'exploitation de capacités satellitaires, les facteurs suivants sont plus particulièrement pris en compte :

- les développements attendus concernant les taux d'utilisation des répéteurs, incluant l'impact du lancement de nouvelles capacités ;
- les nouveaux produits et services à offrir pendant la période du plan d'activité ;
- tout changement dans le cycle des dépenses d'investissement attendues – en raison de la détérioration des caractéristiques techniques d'un satellite ou de l'identification de besoins de capacités additionnelles ; et
- tout changement dans les hypothèses de coûts pour les achats ou les lancements de satellites.

Changements de taux d'actualisation : les taux d'actualisation reflètent les estimations du management concernant les risques spécifiques à chaque unité. Le management utilise un coût moyen pondéré du capital comme taux d'actualisation pour chaque entité. Ce taux reflète les taux d'intérêt des obligations d'une maturité de dix ans du marché concerné, la structure de capitalisation du groupe et d'autres facteurs si nécessaire, appliqués spécifiquement à l'unité génératrice de trésorerie concernée.

Hypothèses de taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité : les taux sont basés sur l'expérience commerciale relative aux unités génératrices de trésorerie concernées et aux perspectives de développement des marchés dans lesquels elles opèrent.

Dans le cadre des procédures de test de perte de valeur en vigueur, la société évalue l'impact des changements de taux d'actualisation et des hypothèses de croissance sur l'excédent ou la perte, selon le cas, mis en évidence par les tests de perte de valeur. Des simulations sont effectuées en utilisant des taux d'actualisation inférieurs et supérieurs de 1 % au plus au taux spécifique retenu pour l'unité concernée dans l'évaluation de base. De même, les hypothèses de croissance font l'objet de simulations avec des taux supérieurs et inférieurs de 1 % à l'hypothèse de base retenue dans l'évaluation. Ceci permet de générer une matrice d'évaluations indiquant le risque de perte de valeur encouru pour chaque unité génératrice de trésorerie en fonction de variations des paramètres d'évaluation comprises dans la fourchette des évolutions prévisibles à la date d'évaluation.

Il ressort des tests les plus récents qu'aucune des trois unités génératrices de trésorerie soumises à des tests ne subirait de perte de valeur même dans le cas le moins favorable – taux de croissance perpétuels plus faibles associés à des taux d'actualisation plus élevés.

Note 17 – Participations dans des entreprises associées

Le 16 novembre 2009, SES a réalisé un investissement initial de 75 millions de dollars U.S. afin d'acquérir 25 % de la société O3b Networks Limited, qui met actuellement en place une constellation de satellites en orbite terrestre moyenne pour fournir des services de connectivité aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs de services internet des marchés émergents. Outre son investissement en numéraire, SES a accepté de fournir des prestations en nature aux services techniques et commerciaux d'O3b au cours de la phase de commercialisation précédant les services, en contrepartie d'actions supplémentaires.

Le 29 novembre 2010, SES a annoncé sa participation à un nouvel appel de fonds. Cette opération, dont le but était d'obtenir un financement intégral, a permis de lever un montant total de 1,2 milliard de dollars U.S. auprès d'un groupe d'investisseurs et de banques, et d'obtenir les financements nécessaires pour permettre à O3b de lancer son activité de services au premier semestre de 2013. Dans le cadre de sa participation à cette opération, SES a souscrit à des actions supplémentaires qui devront être entièrement libérées d'ici 2013, selon les estimations actuelles. En outre, SES a pris l'engagement d'accorder à O3b, en cas de besoin, deux tranches de prêt à taux fixe d'un montant total de 66 millions de dollars U.S. au cours de la phase précédant la commercialisation. En contrepartie de ces engagements, SES a reçu des actions supplémentaires de la société.

Après l'accord de financement intégral, et compte tenu des actions supplémentaires reçues au titre de cet accord, SES détient une participation de 33,32 % dans le capital du groupe O3b, contre 25,15 % à la fin de l'exercice précédent, en incluant les actions attribuées en contrepartie des prestations en nature.

La valeur comptable de la participation dans O3b est passée de 49,5 millions d'euros à 128,2 millions d'euros en 2010, dont 30,9 millions d'euros représentant la juste valeur attribuée au financement éventuel décrit ci-dessous.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de O3b Networks Limited qui figure dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2009 et 2010 et pour les exercices clos à cette date s'analyse comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Actifs non courants	74,5	17,5
Actifs courants	59,3	2,5
Passifs non courants	35,7	–
Passifs courants	1,6	1,1
Chiffre d'affaires	–	–
Charges opérationnelles	(3,1)	(0,4)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	–	–
Produits financiers, nets	(0,7)	–
Perte nette	(3,8)	(0,4)

Au 31 décembre 2010, le groupe ne détenait aucune autre participation significative dans des entreprises associées (2009 : 7,8 millions d'euros).

Note 18 – Autres immobilisations financières

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Prêts et créances		
Créances à plus d'un an sur les entreprises associées	12,7	13,6
Autres créances non courantes	–	0,4
	12,7	14,0
Autres immobilisations financières		
Actifs financiers divers	12,4	–
Total des autres immobilisations financières	25,1	14,0

Les créances à plus d'un an sur les entreprises associées concernent un prêt accordé à la société liée QuetzSat S. de R. L. de C.V., une entreprise mexicaine dans laquelle le groupe détient une participation.

Les autres immobilisations financières comprennent principalement une créance de 12,3 millions d'euros sur ODM (Proprietary) Limited, en Afrique du Sud.

Au cours de l'exercice, SES a conclu un accord portant sur l'acquisition du satellite ProtoStar 2 lors d'une vente aux enchères publique intervenue dans le cadre de la procédure de faillite de ProtoStar. ProtoStar 2 est un satellite hybride (en bande S et en bande Ku) positionné sur l'Asie du Sud-Est. Peu de temps après avoir remporté l'adjudication du satellite, annoncée le 5 mai 2010, SES a conclu avec MCI Indovision, client de référence pour la charge utile en bande S, un accord prévoyant la cession à cette entreprise, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires, de la charge utile en bande S. Cette transaction a été finalisée en novembre 2010. Les mouvements enregistrés par les autres immobilisations financières au cours de l'exercice comprennent donc une acquisition et une cession d'un montant identique, égal à la contre valeur en euros de 95,0 millions de dollars U.S.

Note 19 – Créances clients et autres créances

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Créances clients, nettes	152,5	158,5
Revenu reconnu mais non encore facturé	82,4	156,2
Autres créances	42,1	59,5
Total créances clients et autres créances	277,0	374,2

Le revenu reconnu mais non encore facturé est afférent à l'utilisation de capacités satellitaires dans le cadre de contrats à long terme. La facturation interviendra conformément aux termes des contrats. Un montant de 2,4 millions d'euros a été comptabilisé en charges en 2010 au titre de la variation des provisions pour créances douteuses (2009 : 3,3 millions d'euros). Ce montant figure sous la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Les créances clients et autres créances au 31 décembre 2010 comprenaient des créances d'une durée résiduelle supérieure à un an pour un montant de 15,9 millions d'euros (2009 : 16,2 millions d'euros).

Au 31 décembre 2010, des créances clients d'un montant nominal de 20,7 millions d'euros (2009 : 25,5 millions d'euros) étaient dépréciées et entièrement provisionnées. Les variations de la provision pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Au 1er janvier	25,5	28,8
Charge nette de l'exercice	2,4	3,3
Utilisations	(10,3)	(6,2)
Effets des variations de change	3,5	(0,4)
Activités abandonnées	(0,4)	–
Au 31 décembre	20,7	25,5

La créance dépréciée détenue sur Sea Launch (Note 7) figure sous la rubrique « Autres créances » et n'est pas représentée dans le tableau ci-dessus.

Note 20 – Instruments financiers

Justes valeurs

Le tableau ci-dessous contient une comparaison par catégorie d'instruments des valeurs comptables et des justes valeurs de tous les instruments financiers figurant dans les états financiers du groupe.

Au 31 décembre 2010	Evaluation au coût amorti		Evaluation à la juste valeur	
	Valeur comptable millions d'euros	Juste valeur millions d'euros	Valeur comptable millions d'euros	Total Bilan millions d'euros
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants :				
Prêts et créances	12,7	12,7	–	12,7
Autres actifs financiers non courants	12,4	12,4	–	12,4
Total des autres immobilisations financières	25,1	25,1	–	25,1
Actifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	–	–	2,5	2,5
Créances clients et autres créances	275,4	275,4	–	275,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	321,0	321,0	–	321,0
Total	596,4	596,4	2,5	598,9
Passifs financiers				
Emprunts portant intérêts :				
Emprunts à taux variable :				
Prêt syndiqué 2015	97,2	97,2	–	97,2
Billets de trésorerie	135,0	135,0	–	135,0
Prêts non confirmés	179,6	179,6	–	179,6
COFACE	97,2	97,2	–	97,2
Emprunts à taux fixe :				
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	148,8	161,8	–	148,8
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	643,3	658,0	–	643,3
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	645,0	692,6	–	645,0
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)	500,0	526,1	–	500,0
Eurobond 2011 (650 millions d'euros)	649,8	654,4	–	649,8
Emprunt allemand 2012 (100 millions d'euros) non coté	99,8	107,6	–	99,8
Emprunt allemand 2012 (100 millions d'euros) non coté	99,7	108,1	–	99,7
Série A, 400 millions USD	126,3	138,6	–	126,3
Série B, 513 millions USD	383,9	428,2	–	383,9
Série C, 87 millions USD	65,1	75,6	–	65,1
Série D, 28 millions GBP	13,9	15,2	–	13,9
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	199,9	199,9	–	199,9
Total des emprunts portant intérêts :	4 084,5	4 275,1	–	4 084,5
Dont : emprunts non courants	2 995,9	3 160,7	–	2 995,9
Dont : emprunts courants	1 088,6	1 114,4	–	1 088,6
Swaps de taux d'intérêt				
Contrats de change à terme	–	–	13,2	13,2
Total des instruments financiers dérivés	–	–	0,9	0,9
Dont : non courants	–	–	14,1	14,1
Dont : courants	–	–	–	–
Fournisseurs et autres dettes	348,9	348,9	–	348,9

Etats financiers consolidés
Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2010

Au 31 décembre 2009	Evaluation au coût amorti		Evaluation à la juste valeur	
	Valeur comptable millions d'euros	Juste valeur millions d'euros	Valeur comptable millions d'euros	Total Bilan millions d'euros
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants :				
Prêts et créances	13,6	13,6	–	13,6
Autres actifs financiers non courants	0,4	0,4	–	0,4
Total des autres immobilisations financières	14,0	14,0	–	14,0
Actifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–
Créances clients et autres créances	374,2	374,2	–	374,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	286,6	286,6	–	286,6
Total	660,8	660,8	–	660,8
Passifs financiers				
Emprunts portant intérêts :				
Emprunts à taux variable :				
Facilités de crédit multidevises bilatérales	91,4	91,4	–	91,4
Facilité de crédit bilatérale (100 millions d'euros) 2010 émise sous le programme EMTN	100,0	100,0	–	100,0
Prêt syndiqué 2012	594,6	594,6	–	594,6
Billets de trésorerie	55,0	55,0	–	55,0
Prêts confirmés	48,6	48,6	–	48,6
Prêts non confirmés	27,8	27,8	–	27,8
Emprunts à taux fixe :				
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	148,6	155,6	–	148,6
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	643,0	678,6	–	643,0
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)	500,0	515,0	–	500,0
Eurobond 2011 (650 millions d'euros)	649,1	662,9	–	649,1
Emprunt allemand 2012 (100 millions d'euros) non coté	99,4	111,0	–	99,4
Emprunt allemand 2012 (100 millions d'euros) non coté	99,5	110,3	–	99,5
Série A, 400 millions USD	157,0	174,3	–	157,0
Série B, 513 millions USD	356,1	403,2	–	356,1
Série C, 87 millions USD	60,4	69,6	–	60,4
Série D, 28 millions GBP	18,0	19,9	–	18,0
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	200,0	200,0	–	200,0
Total des emprunts portant intérêts :	3 848,5	4 017,8	–	3 848,5
Dont : emprunts non courants	3 481,6	3 650,8	–	3 481,6
Dont : emprunts courants	366,9	367,0	–	366,9
Swaps de taux d'intérêt				
Contrats de change à terme	–	–	20,7	20,7
Total des instruments financiers dérivés	–	–	57,6	57,6
Dont : non courants	–	–	4,3	4,3
Dont : courants	–	–	53,3	53,3
Fournisseurs et autres dettes	345,6	345,6	–	345,6

Le tableau ci-dessous analyse l'évaluation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction et à des fins de couverture.

Analyse des instruments financiers dérivés	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actif à la juste valeur millions d'euros	Passif à la juste valeur millions d'euros	Actif à la juste valeur millions d'euros	Passif à la juste valeur millions d'euros
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction :				
Contrats de change à terme et swaps de devises	-	-	-	1,6
Couvertures de flux de trésorerie :				
Contrats de change à terme et swaps de devises	2,5	0,9	-	1,1
Swaps de taux d'intérêt	-	13,2	-	20,7
Couvertures d'investissements nets :				
Contrats de change à terme et swaps de devises	-	-	-	34,2
Total des instruments financiers dérivés	2,5	14,1	-	57,6
Dont : non courants	-	14,1	-	4,3
Dont : courants	2,5	-	-	53,3

Modes de détermination de la juste valeur

Les techniques d'évaluation adoptées par le groupe pour déterminer et communiquer la juste valeur des instruments financiers sont utilisées dans l'ordre de priorité suivant :

Niveau 1 : cours atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs ;

Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles tous les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables directement ou indirectement ;

Niveau 3 : techniques pour lesquelles les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée ne reposent pas sur des données de marché observables.

Tous les instruments financiers valorisés à la juste valeur détenus par le groupe aux 31 décembre 2010 et 2009 relèvent du deuxième niveau.

Les justes valeurs des emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, aux taux d'intérêt courants en vigueur à l'exception des Eurobonds cotés pour lesquels les valeurs de marché ont été utilisées. La juste valeur des contrats de change a été calculée sur la base des taux de change à terme en vigueur pour les contrats comportant des structures d'échéances similaires. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été déterminée en fonction des valeurs de marché d'instruments similaires.

Tous les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti.

Note 21 – Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les instruments financiers du groupe, hors instruments dérivés, comprennent un prêt syndiqué, des Eurobonds, des emprunts allemands, un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, des emprunts en dollars U.S. contractés auprès d'investisseurs institutionnels américains, des billets de trésorerie libellés en euros, des tirages auprès de la COFACE pour certains satellites en cours de construction, des prêts bancaires non confirmés, de la trésorerie et des dépôts à court terme. Le principal objectif poursuivi par le groupe à travers ces instruments financiers est de lever des capitaux afin de financer les activités courantes du groupe. Le groupe détient d'autres actifs et passifs financiers, tels que les créances clients et les dettes fournisseurs, qui découlent directement de ses activités opérationnelles.

Le groupe conclut aussi des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats relatifs aux taux d'intérêt et des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de taux et le risque de change afférents aux actifs et aux passifs du groupe et au financement de ses activités.

Les principaux risques associés aux instruments financiers du groupe sont les risques de liquidité, les risques de change, les risques de taux d'intérêt et le risque de crédit. Les stratégies adoptées sont revues et approuvées par le Conseil d'administration. Elles peuvent être résumées comme indiqué ci-dessous.

Le groupe procède à une gestion des risques hebdomadaire sur la base d'un examen des risques et des couvertures en place. Cet examen comprend un point du marché ainsi que des prévisions concernant les taux d'intérêt et les cours de change importants pour le portefeuille du groupe. L'analyse des risques est examinée chaque trimestre par le Conseil d'administration.

Les méthodes comptables du groupe en matière d'instruments dérivés et d'instruments financiers non dérivés sont décrites à la Note 2.

Risque de liquidité

L'objectif du groupe est d'utiliser efficacement la trésorerie générée de façon à maintenir ses dettes à court terme et ses emprunts bancaires à un niveau faible. En cas de besoins de liquidités, le groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué. En outre, le groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations en euros à moyen terme (« EMTN ») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance.

Les liquidités du groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Les liquidités font l'objet d'un suivi quotidien à travers un examen des tirages, des émissions et des ressources supplémentaires disponibles au titre des lignes de crédit ou du programme de billets de trésorerie (2 845 millions d'euros au 31 décembre 2010, hors COFACE ; des informations plus détaillées sont fournies à la Note 25). En outre, le risque de liquidité fait l'objet d'une analyse hebdomadaire.

Le tableau ci-dessous récapitule les flux de trésorerie contractuels non actualisés prévus sur la base de l'échéancier de remboursement des emprunts portant intérêts du groupe au 31 décembre 2010. Pour tous les emprunts à taux variable, les hypothèses relatives aux intérêts sont fondées sur les taux en vigueur lors du dernier tirage.

	A moins d'un an millions d'euros	Entre 1 et 5 ans millions d'euros	Au-delà de 5 ans millions d'euros	Total millions d'euros
Échéancier :				
Au 31 décembre 2010	1 273,4	2 567,5	1 051,7	4 892,6
Au 31 décembre 2009	547,7	3 572,4	409,9	4 530,0

Risque de change

L'état consolidé de la position financière du groupe peut être affecté par les variations du cours de change dollar U.S./euro car, pour certaines activités importantes du groupe, le dollar U.S. est la monnaie fonctionnelle et les dettes sont libellées dans cette devise. Afin d'atténuer ce risque, le groupe pourrait conclure des contrats de change à terme destinés à couvrir les risques associés à ses dettes financières et les risques résiduels sur ses actifs nets. Le groupe ne détient actuellement aucun instrument dérivé destiné à couvrir ce risque de change.

Le groupe est également exposé au risque correspondant sur son compte de résultat. Environ 43,5 % (2009 : 42,7 %) des ventes du groupe et 39,2 % (2009 : 39,4 %) de ses charges opérationnelles sont libellés en dollars U.S. Le groupe n'utilise pas les instruments dérivés de couverture pour couvrir ce risque de change.

Le groupe conclut des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certaines transactions, telles que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars U.S. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, le groupe ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique du groupe consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

Couverture des flux de trésorerie liés aux engagements contractés en matière de dépenses d'investissement

Au 31 décembre 2010 et 2009, le groupe détenait des contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture des engagements futurs contractés auprès des fournisseurs au titre des achats de satellites.

Les couvertures de flux de trésorerie ont été jugées très efficaces, et un profit net latent de 1,2 million d'euros (2009 : perte latente de 1,1 million d'euros) net d'un impôt différé de 0,4 million d'euros (2009 : 0,0 million d'euros), relatif aux instruments de couverture, est compris dans les capitaux propres. Au cours de l'exercice 2010, un montant de 4,7 millions d'euros (2009 : 2,8 millions d'euros) a été éliminé des capitaux propres et incorporé dans la valeur comptable initiale des satellites acquis. Au 31 décembre 2010, la juste valeur des contrats correspond à un passif de 0,9 million d'euros et à un actif de 2,5 millions d'euros (2009 : passif de 1,1 million d'euros).

Les échéances prévisionnelles des flux de trésorerie en dollars U.S. et en euros liés au programme d'investissements sont présentées ci-dessous.

Le portefeuille en dollars U.S. n'a fait l'objet d'aucune couverture en 2009 et 2010, car tous les achats libellés dans cette devise sont actuellement effectués par des entités qui ont le dollar U.S. pour monnaie fonctionnelle.

	A moins d'un an millions d'euros	Entre 1 et 5 ans millions d'euros	Au-delà de 5 ans millions d'euros	Total millions d'euros
Portefeuille en euros				
Au 31 décembre 2010 :				
Sorties de trésorerie liées aux achats	236,5	285,4	–	521,9
Montant des couvertures de flux de trésorerie	73,1	45,2	–	118,3
Au 31 décembre 2009 :				
Sorties de trésorerie liées aux achats	308,9	418,4	–	727,3
Montant des couvertures de flux de trésorerie	44,0	–	–	44,0

Couverture des investissements dans des opérations étrangères

En octobre 2009, certains emprunts et instruments dérivés du groupe ont été désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES WORLD SKIES, SES Satellite Leasing et SES Re International (Bermuda) afin de couvrir l'exposition du groupe aux risques de change associés à ces investissements. Au 31 décembre 2009, les couvertures d'investissements nets ont été jugées très efficaces et une perte latente de 60,4 millions d'euros, nette d'un impôt différé de 12,2 millions d'euros au titre de ces instruments de couverture, figurait dans les capitaux propres.

En janvier 2010, tous les contrats de change ont pris fin. Toutefois, certains emprunts du groupe libellés en dollars U.S. sont restés désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES AMERICOM, SES NEW SKIES et SES Re International (Bermuda).

	31 décembre 2010 millions d'USD	31 décembre 2009 millions d'USD
Exposition aux risques associés aux bilans en USD :		
SES WORLD SKIES	6 811,1	6 902,6
SES Satellite Leasing	1 112,2	977,0
SES Re International (Bermuda)	58,8	28,4
Total	7 982,1	7 908,0
Instruments de couverture :		
Contrats de change à terme	–	2 700,0
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	771,4	828,6
Emprunts externes	240,0	241,7
Total	1 011,4	3 770,3
Taux de couverture	13 %	48 %

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité du montant nominal des investissements nets en USD du groupe à une variation réaliste du taux de change du dollar U.S., les autres variables étant constantes par ailleurs.

31 décembre 2010	Montant en millions d'USD	Montant en euros au taux de clôture de 1,44 millions d'euros	Montant en euros au taux de 1,65 millions d'euros	Montant en euros au taux de 1,25 millions d'euros
Exposition aux risques associés aux bilans en USD :				
SES WORLD SKIES	6 811,1	5 097,3	4 054,2	6 486,7
SES Satellite Leasing	1 112,2	832,4	662,0	1 059,3
SES Re International (Bermuda)	58,8	44,0	35,0	56,0
Total	7 982,1	5 973,7	4 751,2	7 602,0
Instruments de couverture :				
Contrats de change à terme	–	–	–	–
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	771,4	577,3	459,2	734,7
Emprunts externes	240,0	179,6	142,9	228,6
Total	1 011,4	756,9	602,1	963,3
Ecart en valeur absolue sans couverture			(1 222,5)	1 628,3
Ecart en valeur absolue en cas de couverture			(1 067,7)	1 421,9

Couvertures des flux de trésorerie liés aux emprunts libellés en dollars U.S.

En octobre 2009, la désignation des instruments de couverture des emprunts libellés en dollars U.S. a pris fin. Les emprunts en dollars U.S. ont été utilisés pour couvrir le portefeuille d'investissements nets.

Portefeuille en USD	A moins d'un an millions d'USD	Entre 1 et 5 ans millions d'USD	Au-delà de 5 ans millions d'USD	Total millions d'USD
Au 31 décembre 2010 :				
Exposition aux risques associés aux dettes en USD :				
Emprunts externes	240,0	–	–	240,0
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	159,7	611,7	–	771,4
Total	399,7	611,7	–	1 011,4
Instruments de couverture :				
Contrats de change à terme	–	–	–	–
Taux de couverture				0 %
Au 31 décembre 2009 :				
Exposition aux risques associés aux dettes en USD :				
Emprunts externes	241,7	–	–	241,7
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	57,1	581,8	189,6	828,5
Total	298,8	581,8	189,6	1 070,2
Instruments de couverture :				
Contrats de change à terme	–	–	–	–
Taux de couverture				0 %

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Le groupe suit attentivement la répartition entre ses dettes à taux fixe et ses dettes à taux variable, et il l'ajuste périodiquement en fonction des conditions du marché. Des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de gérer ce risque de taux. Les caractéristiques des instruments dérivés de couverture sont négociées de façon à les aligner sur celles de l'élément couvert et à maximiser l'efficacité de la couverture.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant nominal des emprunts du groupe, répartis entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable.

	A taux fixe millions d'euros	A taux variable millions d'euros	Total millions d'euros
Avant prise en compte de l'incidence des swaps de taux d'intérêt :			
Emprunts au 31 décembre 2010	3 591,3	544,5	4 135,8
Emprunts au 31 décembre 2009	2 943,2	942,8	3 886,0
Après prise en compte de l'incidence des swaps de taux d'intérêt :			
Emprunts au 31 décembre 2010	3 770,9	364,9	4 135,8
Emprunts au 31 décembre 2009	3 559,8	326,2	3 886,0

Au cours de l'exercice 2010, le groupe a remboursé l'emprunt à taux variable de 100 millions d'euros émis dans le cadre du programme EMTN (2009 : Eurobond de 300 millions d'euros) ainsi que deux tranches de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains : 57,1 millions de dollars U.S. et 4,0 millions de livres sterling (2009 : 57,1 millions de dollars U.S. et 4,0 millions de livres sterling), qui est un emprunt à taux fixe. En mars 2010, le groupe a émis un Eurobond à taux fixe de 650,0 millions d'euros. Par ailleurs, en avril 2010, SES a commencé à effectuer des tirages au titre des prêts à taux variable de la COFACE.

Couvertures de juste valeur

Le groupe n'a eu recours à aucune couverture de juste valeur en 2009 et 2010.

Couvertures des flux de trésorerie liés aux engagements contractés au titre des intérêts sur plusieurs tirages

Au 31 décembre 2010, le groupe ne détenait aucun swap de taux d'intérêt en euros. Les quatre swaps de taux d'intérêt en euros qui étaient en cours en décembre 2009 sont arrivés à échéance en mai et en octobre 2010.

Au 31 décembre 2010 et 2009, le groupe détenait quatre swaps de taux d'intérêt en dollars U.S. qui ont été désignés comme instruments de couverture des charges d'intérêts futures attendues sur des facilités de crédit multidevises bilatérales d'un montant de 240,0 millions de dollars U.S. en 2009 et sur des prêts à taux variable non confirmés d'un montant de 240,0 millions de dollars U.S. en 2010.

Les couvertures de flux de trésorerie des charges d'intérêts futures attendues en 2010 ont été jugées très efficaces et, au 31 décembre 2010, une perte nette latente de 13,2 millions d'euros (2009 : perte nette latente de 14,6 millions d'euros), nette d'un impôt différé de 3,9 millions d'euros (2009 : 6,1 millions d'euros), est comprise dans les capitaux propres au titre de ces instruments de couverture. La partie inefficace de cette relation de couverture était nulle au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Les échéances des flux de trésorerie liés aux paiements d'intérêts ci-après, telles qu'elles ressortent des prévisions établies pour 2011, sont présentées ci-dessous :

Facilité de crédit multidevises bilatérale (tirages en euros), prêt syndiqué 2015 et facilité de crédit bilatérale 2010 émise au titre du programme EMTN	A moins d'un an millions d'USD	Entre 1 et 5 ans millions d'USD	Au-delà de 5 ans millions d'USD	Total millions d'USD
Au 31 décembre 2010 :				
Sorties de trésorerie liées aux paiements d'intérêts (variable)	–	–	–	–
Entrées de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (variable)	–	–	–	–
Sorties de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (fixe)	–	–	–	–
Total	–	–	–	–
Au 31 décembre 2009 :				
Sorties de trésorerie liées aux paiements d'intérêts (variable)	(14,2)	(25,2)	–	(39,4)
Entrées de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (variable)	3,3	–	–	3,3
Sorties de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (fixe)	(12,8)	–	–	(12,8)
Total	(23,7)	(25,2)	–	(48,9)

Prêts non confirmés (tirages en USD)	A moins d'un an millions d'USD	Entre 1 et 5 ans millions d'USD	Au-delà de 5 ans millions d'USD	Total millions d'USD
Au 31 décembre 2010 :				
Sorties de trésorerie liées aux paiements d'intérêts (variable)	(0,7)	–	–	(0,7)
Entrées de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (variable)	0,7	0,5	–	1,2
Sorties de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (fixe)	(12,3)	(9,3)	–	(21,6)
Total	(12,3)	(8,8)	–	(21,1)
Au 31 décembre 2009 :				
Sorties de trésorerie liées aux paiements d'intérêts (variable)	(1,0)	–	–	(1,0)
Entrées de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (variable)	1,9	9,6	–	11,5
Sorties de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (fixe)	(12,4)	(21,7)	–	(34,1)
Total	(11,5)	(12,1)	–	(23,6)

Le tableau ci-après montre la sensibilité du résultat avant impôt du groupe à des variations réalistes des taux d'intérêt affectant la charge d'intérêts afférente aux emprunts à taux variable (les emprunts à taux variable échangés contre des emprunts à taux fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt ne sont pas pris en compte). Les autres variables sont toutes constantes. S'agissant de l'évolution des taux d'intérêt dans la zone euro, le groupe estime que l'on peut raisonnablement envisager une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base (2009 : une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base). Dans la zone dollar, le groupe estime qu'une baisse des taux d'intérêt en-dessous des niveaux actuels n'est guère probable, mais qu'une augmentation de 75 points de base au maximum est possible (2009 : possibilité d'une augmentation de 150 points de base au maximum et aucune diminution possible).

Taux d'intérêt – USD	Emprunts à taux variable millions d'USD	Impact avant impôt de l'augmentation de taux millions d'USD	Impact avant impôt de la diminution de taux millions d'USD
Emprunts au 31 décembre 2010	–	–	–
Emprunts au 31 décembre 2009	1,7	–	–

Taux d'intérêt – euros	Emprunts à taux variable millions d'euros	Impact avant impôt de l'augmentation de taux millions d'euros	Impact avant impôt de la diminution de taux millions d'euros
Emprunts au 31 décembre 2010	364,9	(3,6)	0,9
Emprunts au 31 décembre 2009	325,0	(3,3)	0,8

Risque de crédit

Conformément à la politique du groupe, tous les clients qui sollicitent un crédit sont soumis à des contrôles de solvabilité. De plus, les soldes des comptes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, le risque de créances irrécouvrables est, de longue date, non significatif pour le groupe.

La valeur comptable des créances nettes non provisionnées liées aux activités poursuivies s'élève à 152,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 158,5 millions d'euros). Les principaux clients du groupe sont d'importantes sociétés du secteur des médias et des administrations publiques, et le risque de crédit associé à ces contrats est jugé faible.

Ancienneté des créances clients nettes	Sans arriéré ni dépréciation millions d'euros	Moins d'un mois millions d'euros	Entre 1 et 3 mois millions d'euros	Plus de 3 mois millions d'euros	Total millions d'euros
2010	124,9	8,2	11,4	8,0	152,5
2009	78,5	33,8	26,7	19,5	158,5

Risque de crédit financier

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments.

Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plateformes de paiement correspondantes avec diverses contreparties.

Pour atténuer le risque de contrepartie, le groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation « A ». Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités fédérales de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Assurance en orbite de la flotte satellitaire

La politique du groupe consiste à retenir une partie du risque d'assurance en orbite de sa flotte de satellites.

Gestion du capital

L'objectif du groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit « BBB stable » auprès de Standard & Poors et de Fitch, et « Baa2 » auprès de Moody's. Cette notation « valeur d'investissement » permet de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des agences de notation et du marché. Dans ce cadre, le groupe gère son capital et sa liquidité en fonction de l'évolution de la situation économique de façon à contenir le coût de l'endettement, à maintenir la confiance des investisseurs à un niveau élevé et à créer de la valeur ajoutée pour ses actionnaires.

Note 22 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Avoirs en banque et en caisse	211,4	242,0
Dépôts à court terme	109,6	44,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des activités poursuivies	321,0	286,6
Avoirs en banque et en caisse attribuables aux activités abandonnées	2,7	–
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	323,7	286,6

Les avoirs en banque portent intérêt à des taux variables en fonction des taux quotidiens en vigueur pour les dépôts bancaires. Les dépôts à court terme sont effectués pour des périodes allant d'un jour à trois mois selon les besoins de trésorerie immédiats du groupe. Ils portent intérêt aux taux en vigueur pour les dépôts à court terme.

Note 23 – Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 624,4 millions d'euros (2009 : 624,4 millions d'euros). Il est composé d'actions de catégories A et B sans valeur nominale. Le rapprochement entre le nombre d'actions émises par catégorie d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total
Au 1er janvier 2010	332 985 130	166 492 565	499 477 695
Annulation d'actions de catégorie A et B	–	–	–
Au 31 décembre 2010	332 985 130	166 492 565	499 477 695

Les certificats de dépôt fiduciaire concernant les actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris. Ces certificats de dépôt fiduciaire peuvent être négociés librement et sont convertibles en actions de catégorie A à tout moment au gré du titulaire, suivant les conditions fixées dans les statuts de la société et conformément aux conditions des certificats de dépôt fiduciaire.

Toutes les actions de catégorie B sont actuellement détenues par l'Etat luxembourgeois ou par des institutions publiques luxembourgeoises. Les dividendes versés au titre d'une action de catégorie B représentent 40 % du dividende versé au titre d'une action de catégorie A.

Tout actionnaire ou actionnaire potentiel qui envisage d'acquérir, par tout moyen, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société (« le demandeur ») doit informer le président du Conseil d'administration de la société de cette intention. Le Président du Conseil d'administration informe aussitôt le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg du projet d'acquisition. Le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition envisagée dans un délai de trois mois à compter de cette information s'il estime que cette acquisition serait contraire à l'intérêt public. En l'absence d'opposition des pouvoirs publics, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires qui peut décider à la majorité prévue à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, d'autoriser le demandeur à acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions. S'il est actionnaire de la société, le demandeur peut participer à l'assemblée générale et sera pris en compte pour le calcul du quorum, mais il ne peut pas prendre part au vote.

Avec l'accord de ses actionnaires, SES a acquis au titre des actions de catégorie A des certificats de dépôt fiduciaire qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options sur actions accordés aux cadres et salariés, ou à être annulés. Les certificats de dépôt fiduciaire détenus par la société à la clôture de l'exercice, dans le cadre des plans ou projets ci-dessus, sont présentés dans la suite. Ces certificats sont présentés au bilan comme des actions propres et sont évalués à leur coût historique pour le groupe.

	2010	2009
Nombre de certificats détenus au 31 décembre	4 254 011	7 928 510
Valeur comptable des certificats détenus (en millions d'euros)	55,8	98,5

Conformément aux prescriptions légales en vigueur au Luxembourg, 5 % au minimum du résultat net (statutaire) annuel est transféré à une réserve légale non distribuable. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social émis. Au 31 décembre 2010, un montant de 62,4 millions d'euros (2009 : 62,4 millions d'euros) est inclus dans les autres réserves. Les autres réserves comprennent un autre montant non distribuable de 385,7 millions d'euros (2009 : 363,5 millions d'euros).

Note 24 – Plans de rémunération fondés sur des actions

Le groupe gère quatre plans de rémunération fondés sur des actions qui sont décrits ci-après. Pour les plans 2, 3 et 4, le prix d'exercice à retenir est défini comme étant la moyenne du prix de marché des actions sous-jacentes à la date d'attribution.

1. « Plan IPO »

Le « plan IPO » est un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres dont bénéficiaient les membres du personnel de SES ASTRA S.A. lors de son introduction à la Bourse de Luxembourg en 1998. Les membres du personnel ont reçu des options leur permettant d'acquérir des actions au prix fixe de 12,64 euros. En 2005, la période d'exercice de ce plan a été prorogée jusqu'au 30 juin 2013. Tous les droits d'options d'achat de ce type étaient acquis au 31 décembre 2005.

	2010	2009
Options en circulation à la clôture de l'exercice	628 641	961 241
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	12,64	12,64

2. Plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« plan STAR »)

Le « plan STAR », initié en 2000, est un plan de rémunération en faveur des salariés non cadres de filiales dont le groupe détient le contrôle. Ce plan prévoit l'attribution aux salariés de droits à des rémunérations basés sur l'appréciation du cours de l'action par rapport au prix d'exercice. Les droits attribués au titre du plan STAR s'acquiert par tiers sur une période de trois ans, la période d'exercice étant de deux ans, une fois les droits acquis.

Jusqu'à 2005, le « plan STAR » était structuré comme un plan de rémunération réglé en numéraire. Le « plan STAR » de 2005 ayant expiré le 1er juin 2010, aucune option réglée en numéraire n'était en circulation au 31 décembre 2010.

	2010	2009
Options en circulation à la clôture de l'exercice	–	185 615
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	–	10,64

En 2006, le « plan STAR » a été transformé en plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres. Les options attribuées depuis 2006 et non exercées sont présentées ci-dessous :

	2010	2009
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 177 700	3 007 608
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	15,20	14,12

3. Plan d'intéressement en faveur des cadres (« plan EICP »)

Le « plan EICP » a été initié en 2002 en faveur des cadres du groupe. Selon ce plan, les options sont attribuées avec effet au 1er janvier. Un quart des droits s'acquiert à chaque date anniversaire de l'attribution initiale. Une fois les droits acquis, les options peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de l'attribution initiale.

	2010	2009
Options en circulation à la clôture de l'exercice	5 778 291	7 460 008
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	14,41	13,02

4. Plan d'intéressement à long terme (« programme LTI »)

Le « programme LTI », initié en 2005, est également destiné aux cadres et aux cadres dirigeants du groupe. Jusqu'à la fin de 2008, des actions spécifiques étaient allouées aux cadres le 1er juillet dans le cadre de ce programme, les droits à ces actions étant acquis lors du troisième anniversaire de l'attribution. Les cadres dirigeants pouvaient en outre recevoir des actions liées à la performance, dont l'attribution dépendait de la réalisation de critères de performance définis. Lorsque ces critères étaient remplis, les droits aux actions s'acquerraient lors du troisième anniversaire de l'attribution initiale. Depuis le 1er janvier 2009, ces actions spécifiques et ces actions de performances sont attribuées à la fois aux cadres dirigeants et aux autres cadres.

	2010	2009
Actions spécifiques et actions de performance attribuées à la clôture de l'exercice	1 291 501	1 064 315
Juste valeur moyenne pondérée en euros	13,12	12,74

La juste valeur des options d'achat d'actions est estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle binomial de valorisation des options, en tenant compte des conditions d'attribution des options. Le tableau ci-dessous indique la valeur moyenne des données utilisées dans le cadre de ce modèle pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009.

2009	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	6,03 %	6,18 %	4,56 %
Volatilité estimée (en %)	33,13 %	33,20 %	37,12 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	2,51 %	2,81 %	1,94 %
Durée de vie attendue des options (en années)	9,66	5	3
Prix de l'action au commencement (en euros)	13,99	13,71	13,42

Etats financiers consolidés
Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2010

2010	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	5,16 %	5,76 %	4,66 %
Volatilité estimée (en %)	35,68 %	36,30 %	42,18 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	2,27 %	1,76 %	1,02 %
Durée de vie attendue des options (en années)	9,75	5	3
Prix de l'action au commencement (en euros)	18,55	16,95	17,20

La durée de vie estimée des options est déterminée à partir de données historiques et n'est pas nécessairement représentative des conditions dans lesquelles les options seront exercées. La volatilité estimée repose sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité historique est représentative des tendances futures, qui peuvent correspondre ou non au résultat effectif.

Les dernières options réglées en numéraire ont expiré en juin 2010 et, par conséquent, toutes les options en circulation sont désormais des options réglées en instruments de capitaux propres. Jusqu'à cette date, la juste valeur des options réglées en numéraire a été déterminée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle binomial de valorisation des options tenant compte des conditions d'attribution de ces instruments. Les services reçus, ainsi qu'un passif à payer au titre de ces services, ont été comptabilisés sur la période prévisionnelle d'acquisition des droits. Le passif a été réévalué à chaque date de reporting jusqu'à son règlement, les variations de juste valeur étant constatées au compte de résultat.

La valeur comptable du passif relatif aux options réglées en numéraire est de 0,0 million d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 0,8 million d'euros). La charge totale de l'exercice au titre des plans de rémunération fondés sur des actions s'élève à 11,4 millions d'euros (2009 : 5,8 millions d'euros).

Note 25 – Emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit du groupe se présentent comme suit :

	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Evaluation au coût amorti	
			Montants non échus 2010 millions d'euros	Montants non échus 2009 millions d'euros
Non courants				
Emprunts auprès d'investisseurs institutionnels américains				
Série A (400 millions USD)	5,74 %	septembre 2013	83,5	117,4
Série B (513 millions USD)	5,82 %	septembre 2015	307,1	356,1
Série C (87 millions USD)	5,63 %	septembre 2015	65,1	60,4
Série D (28 millions GBP)	5,63 %	septembre 2013	9,3	13,5
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis au titre du programme EMTN				
	5,05 %	août 2016	148,8	148,6
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)				
	4,625 %	mars 2020	643,3	–
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)				
	4,875 %	juillet 2014	645,0	643,0
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)				
	4,375 %	octobre 2013	500,0	500,0
Eurobond 2011 (650 millions d'euros)				
	4,00 %	mars 2011	–	649,1
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)				
	3,618 %	mai 2017	199,9	200,0
Emprunt allemand (100 millions d'euros) non coté				
	5,75 %	novembre 2012	99,8	99,5
Emprunt allemand (100 millions d'euros) non coté				
	6,00 %	novembre 2012	99,7	99,4
Prêt syndiqué 2015				
	EURIBOR + 0,95 %	avril 2015	97,2	594,6
COFACE				
	EURIBOR + 1,7 %	2022	97,2	–
			2 995,9	3 481,6
Courants				
Emprunts auprès d'investisseurs institutionnels américains				
Série A (400 millions USD)	5,74 %	septembre 2011	42,8	39,6
Série B (513 millions USD)	5,82 %	septembre 2011	76,8	–
Série D (28 millions GBP)	5,63 %	septembre 2011	4,6	4,5
Facilités de crédit multidevises bilatérales				
	EURIBOR/LIBOR + 0,275 %	avril 2010	–	91,4
Facilité de crédit bilatérale (100 millions d'euros) émise au titre du programme EMTN				
	EURIBOR + 0,6 %	octobre 2010	–	100,0
Eurobond 2011 (650 millions d'euros)				
	4,00 %	mars 2011	649,8	–
Billets de trésorerie				
	0,943 %	février 2011	135,0	55,0
Prêts confirmés				
	2,123 %	février 2010	–	48,6
Prêts non confirmés				
	1,117 %	février 2011	179,6	27,8
			1 088,6	366,9

Emprunts auprès d'investisseurs institutionnels américains

Le 30 septembre 2003, le groupe a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis s'élevant à 1 000,0 millions d'USD et à 28,0 millions de GBP. Ces billets sont émis en différentes séries, comme suit :

1. Série A, 400,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,29 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007.
2. Série B, 513,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,83 % échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011.
3. Série C, 87,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,93 % échéant en septembre 2015.
4. Série D, 28,0 millions de livres sterling en billets de trésorerie à 5,63 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007.

Le groupe verse des intérêts semestriels sur ces quatre séries. SES s'est engagé, dans le cadre de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains, à remplir des engagements qui impliquent le maintien de certains ratios financiers dans des limites convenues afin de fournir une garantie suffisante aux bailleurs de fonds. L'engagement que la direction suit de plus près est celui concernant le maintien du ratio endettement/EBITDA à un niveau inférieur ou égal à 3,5.

Programme EMTN (European Medium-Term Note Programme)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou « EMTN ») de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES GLOBAL-Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant de 4 000,0 millions d'euros. Le 24 septembre 2010, ce programme a été prorogé d'un an.

Au 31 décembre 2010, SES avait émis des obligations pour un montant de 2 600,0 millions d'euros (2009 : 2 050,0 millions d'euros) au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2011 à 2020.

Emprunt (2016) de 150,0 millions d'euros – Programme EMTN

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note) avec Deutsche Bank. Cet emprunt, d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009, porte intérêt au taux fixe de 5,05 %.

Emission d'un Eurobond (2020) de 650,0 millions d'euros

Le 9 mars 2010, SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note). Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625 %.

Eurobond (2014) de 650,0 millions d'euros

Le 9 juillet 2009 (cotation du 30 juin 2009), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note). Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 4,875 %.

Eurobond (2013) de 500,0 millions d'euros

Le 20 octobre 2006, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note). Cette émission, d'une durée de sept ans, porte intérêt au taux fixe de 4,375 %.

Eurobond (2011) de 650,0 millions d'euros

Le 15 mars 2006, SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note). Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 4 %.

Remboursement de l'Eurobond (2009) de 300,0 millions d'euros

Le 20 octobre 2006, SES a émis un emprunt à taux variable d'un montant nominal de 300,0 millions d'euros avec un coupon variable correspondant à l'EURIBOR 3 mois majoré d'une marge de 0,25 %. Cet emprunt a été remboursé à sa date d'échéance, soit le 20 octobre 2009.

Remboursement de la facilité de crédit bilatérale (2010) de 100,0 millions d'euros

Le 20 octobre 2008, la société a émis, pour répondre à un besoin général de refinancement, un emprunt d'un montant nominal de 100,0 millions d'euros portant intérêt à un taux variable qui correspond à l'EURIBOR 3 mois majoré d'une marge de 0,6 %. Cet emprunt a été remboursé à son échéance le 20 octobre 2010.

Financement de 200,0 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618 %. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

Emprunt obligataire allemand de 200,0 millions d'euros

Le 21 mai 2008, le groupe a également conclu un accord aux fins d'une émission de 200,0 millions d'euros répartie en deux tranches égales sur le marché obligataire allemand (« *Schuldschein* »). L'accord relatif à la première tranche a été signé le 30 mai 2008 et les tirages correspondants ont eu lieu en juin 2008, à un taux fixe de 5,75 %. L'accord concernant la deuxième tranche a été signé le 14 juillet 2008, et les tirages ont eu lieu en juillet 2008, à un taux fixe de 6,0 %. Cet emprunt porte intérêts à taux fixe et arrivera à échéance en novembre 2012. Les deux emprunts allemands arriveront à échéance en novembre 2012.

Prêt syndiqué 2015

En avril 2009, SES a obtenu un prêt syndiqué échéant en 2012 auprès d'un consortium de 24 banques. En septembre 2010, ce prêt syndiqué a été modifié et son montant a été réévalué. Le prêt modifié, qui arrivera à échéance en avril 2015, s'élève à 1 200,0 millions d'euros et peut faire l'objet de tirages en euros et en dollars U.S.

Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD, selon la devise du tirage, majoré d'une marge déterminée en fonction de la cote de crédit de la société. La société est actuellement notée BBB/Baa2 (S&P/Moody's), ce qui conduit à une marge de 0,95 %.

Crédit COFACE de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010. Chaque prêt sera remboursé en 17 échéances semestrielles égales, soit à partir du 1er avril 2014, soit à partir de la date de mise en orbite du satellite faisant l'objet du financement si elle est antérieure au 1er avril 2014. L'échéance finale du crédit est estimée à fin 2022. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7 %).

Remboursement des facilités de crédit multidevises bilatérales

Au 31 décembre 2009, SES disposait de facilités de crédit renouvelables multidevises, bilatérales et non garanties, mises en place avec une banque pour un montant total de 100,0 millions d'euros, dont 91,4 millions d'euros étaient utilisés à la fin de l'année. Ces facilités bilatérales pouvaient être utilisées par SES et par SES GLOBAL-Americas Holdings GP. La marge était de 2,75 % sur le LIBOR ou l'EURIBOR, selon la durée et la devise du tirage. Le solde des facilités de crédit multidevises bilatérales a été réglé à l'échéance finale, soit le 7 avril 2010.

Programme de billets de trésorerie

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d'euros sur le marché français. Dans le cadre de ce programme, la société a émis des billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code Monétaire et Financier Français, au décret n° 92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L'encours maximum de billets de trésorerie susceptibles d'être émis au titre de ce programme est égal à 500,0 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission dans toute autre monnaie autorisée. Le 7 juin 2010, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2010, l'encours des emprunts contractés au titre de ce programme s'élève à 135,0 millions d'euros (2009 : 55,0 millions d'euros). Le taux moyen des billets de trésorerie en cours s'élève à 0,943 % (2009 : 0,605 %).

Note 26 – Provisions et produits constatés d'avance

	Provisions millions d'euros	Produits constatés d'avance millions d'euros	Total millions d'euros
Au 1er janvier 2010	65,3	246,0	311,3
Augmentation des provisions	59,6	–	59,6
Diminution des provisions	(27,6)	–	(27,6)
Variation des produits constatés d'avance	–	(13,1)	(13,1)
Activités abandonnées	(18,0)	(24,4)	(42,4)
Effets des variations de change	2,3	7,9	10,2
Au 31 décembre 2010	81,6	216,4	298,0
	Provisions millions d'euros	Produits constatés d'avance millions d'euros	Total millions d'euros
Au 1er janvier 2009	65,1	279,3	344,4
Augmentation des provisions	23,6	–	23,6
Diminution des provisions	(22,2)	–	(22,2)
Variation des produits constatés d'avance	–	(29,2)	(29,2)
Effets des variations de change	(1,2)	(4,1)	(5,3)
Au 31 décembre 2009	65,3	246,0	311,3

Les provisions concernent principalement des impôts retenus à la source, les régimes d'avantages postérieurs au départ en retraite et d'autres éléments liés à l'activité.

Dans les entités des Etats-Unis, certains salariés bénéficient d'un programme de prestations de santé postérieur au départ en retraite couvert par une assurance externe. Au 31 décembre 2010, des primes à payer de 8,9 millions d'euros (2009 : 8,7 millions d'euros) sont rapportées sous cette rubrique.

Les contributions aux régimes de retraite du groupe s'élèvent à 8,3 millions d'euros au titre de 2010 (2009 : 7,3 millions d'euros) et figurent au compte de résultat sous la rubrique « Frais de personnel ».

Note 27 – Fournisseurs et autres dettes

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Fournisseurs	58,1	93,9
Paiements reçus d'avance	61,9	61,6
Intérêts courus sur emprunts	81,3	62,7
Dettes envers le personnel	25,4	23,9
Dettes fiscales (hors impôt sur le résultat)	5,3	5,4
Autres dettes	116,9	98,1
Total	348,9	345,6

Dans le cadre d'une opération de titrisation de créances finalisée en juin 2010, le groupe a reçu d'une institution financière un montant net en numéraire de 50,6 millions d'euros représentant le règlement anticipé de créances futures qui naîtront entre 2011 et 2013 au titre de contrats conclus avec un client donné. Un passif correspondant de 52,8 millions d'euros, représentant l'engagement contracté par SES, vis-à-vis de l'institution financière, de continuer à fournir les services au client conformément aux clauses du contrat conclu avec ce dernier, figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2010 sous les rubriques « Autres passifs à long terme » pour 36,2 millions d'euros, et « Fournisseurs et autres dettes » pour 16,6 millions d'euros.

Note 28 – Engagements et passifs éventuels

Engagements d'investissement

Les engagements contractés par le groupe au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 820,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 1 122,5 millions d'euros). Ces engagements concernent pour une large part l'acquisition et le lancement de satellites futurs afin d'assurer la croissance et le remplacement de la flotte de satellites du groupe, ainsi que l'extension nécessaire des équipements au sol et des installations de contrôle y relatifs. En cas de résiliation anticipée de ces contrats, le groupe est contractuellement redevable de pénalités financières.

Engagements au titre des contrats de location simple

Les loyers minimum à verser en vertu des contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit au 31 décembre :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
A moins d'un an	9,0	9,7
Entre un et cinq ans	23,5	20,8
A plus de cinq ans	3,4	6,3
Total	35,9	36,8

Engagements au titre des contrats de location de répéteurs

Le groupe a conclu des contrats de location de répéteurs avec des fournisseurs tiers pour une durée maximum de huit ans. Au 31 décembre, les engagements qui en découlent s'analysent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
A moins d'un an	43,7	59,2
Entre un et cinq ans	61,5	106,2
A plus de cinq ans	2,0	2,0
Total	107,2	167,4

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2010

Autres engagements

Dans le cadre de l'accord concernant le financement intégral de la prise de participation dans O3b Networks Limited (ci-après « O3b »), SES a pris l'engagement d'accorder à O3b, en cas de besoin au cours de la phase antérieure à la commercialisation, des prêts supplémentaires d'un montant total de 66 millions de dollars U.S. (voir la Note 17).

Litiges

Un litige est en cours entre SES et le fabricant de l'un de ses satellites au sujet du non paiement par SES de primes liées à la mise en orbite. SES estime que ces primes ne sont pas dues puisque le satellite ne fonctionne pas conformément aux spécifications. Etant donné que le versement des primes est subordonné à la livraison d'un satellite en bon état de marche, conforme au cahier des charges initial et aux capacités prévues, SES a l'assurance d'obtenir gain de cause dans le cadre de la procédure d'arbitrage en cours et n'a pas provisionné le montant de 14 millions de dollars U.S. qui est réclamé. Aucun autre litige significatif à l'encontre du groupe n'était en cours au 31 décembre 2010.

Garanties

Au 31 décembre 2010, les garanties bancaires non échues du groupe s'élevaient à 16,2 millions d'euros (2009 : 10,5 millions d'euros). Il s'agit pour l'essentiel d'une garantie bancaire fournie par SES en faveur de ND SatCom pour un montant de 15 millions d'euros (2009 : néant) et de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

Restrictions concernant l'utilisation des avoirs en banque

A la clôture de l'exercice, le solde des avoirs en banque faisant l'objet de restrictions était nul (2009 : néant).

Note 29 – Informations relatives aux parties liées

L'Etat luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58 % dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88 % chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques, la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Ces participations correspondent aux actions de catégorie B de la société, qui sont décrites de façon plus détaillée dans la Note 23.

Le montant total des émoluments versés en 2010 aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités s'élève à 1,3 million d'euros (2009 : 1,3 million d'euros). Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités.

Aucune autre transaction significative n'a été conclue avec des parties liées.

Les cadres dirigeants du groupe (définis comme appartenant au Comité exécutif) ont reçu les avantages suivants :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Rémunérations primes comprises	4,2	4,1
Prestations de retraite	0,5	0,5
Rémunérations en actions	6,6	1,4
Autres avantages	0,2	0,1
Total	11,5	6,1

Le nombre total d'instruments de paiement fondés sur des actions alloués aux cadres dirigeants était de 1 638 239 au 31 décembre 2010 (2009 : 1 614 155).

Note 30 – Evénements postérieurs à la clôture

Mise en commande du satellite SES-8

Le 16 février 2011, SES a passé commande auprès de Orbital Sciences Corporation pour la construction du satellite SES-8. La mise en orbite du satellite est prévue pour la première moitié de 2013. Le satellite sera positionné à 95° Est, conjointement avec NSS-6, et servira des clients stratégiques en Asie de l'Ouest, en Inde et en Asie du Sud-Est. Le coût total du programme SES-8, y compris le lancement et les services connexes, est estimé aux alentours de 160 millions d'euros.

Note 31 – Filiales consolidées, co-entreprises et sociétés mises en équivalence

Les comptes consolidés comprennent les comptes des filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence énumérées ci-dessous :

	Pourcentage d'intérêt (%) 2010	Pourcentage d'intérêt (%) 2009	Méthode de consolidation
Détenues directement par SES :			
SES ASTRA S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Holdings General Partnership, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Finance Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL Africa S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Participations S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL Gibraltar Ltd, Gibraltar ¹	–	100,00	–
SES Finance S.à r.l., Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Services Europe S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Latin America S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Belgium S.p.r.l, Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Participations S.A., Luxembourg :			
Ciel Satellite Holdings Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Ciel Satellite Limited Partnership, Canada	70,00	70,00	Intégration globale
Northern Americas Satellite Ventures, Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES ASTRA Services Europe S.A., Luxembourg :			
Glocom (Communications and Images) Limited (Ile de Man)	75,00	75,00	Intégration globale
SES ASTRA TechCom S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA TechCom Belgium S.A., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
Astralis S.A., Luxembourg	51,00	51,00	Intégration globale
ASTRA Broadband Services S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Redu Operations Services S.A., Belgique	48,00	48,00	Mise en équivalence
Redu Space Services S.A., Belgique	52,00	52,00	Intégration globale
HD Plus GmbH, Allemagne (anciennement entavio GmbH)	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Real Estate (Betzdorf) S.A. (anciennement SES Capital Luxembourg S.A.), Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Capital Belgium S.A., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
ND SatCom GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
ND SatCom Defence GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
ND SatCom Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
ND SatCom Products GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
ND Satcom FZE, (Emirats arabes unis)	100,00	100,00	Intégration globale
ND SatCom Satellite Comm. Systems (Beijing) Co. Ltd, Chine	100,00	100,00	Intégration globale
Bosphocom Ltd, Turquie ²	–	80,00	–
ND SatCom Grintex Communications Ltd, Inde	25,00	25,00	Mise en équivalence
ND SatCom o.o.o., Russie	100,00	100,00	Intégration globale
Milsat Services GmbH, Allemagne	25,10	25,10	Mise en équivalence
ASTRA Platform Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
5cast GmbH, Allemagne ³	–	51,00	–
SES Digital Distribution Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
Virtual Planet Group GmbH, Allemagne	90,00	90,00	Intégration globale

	Pourcentage d'intérêt (%) 2010	Pourcentage d'intérêt (%) 2009	Méthode de consolidation
Détenues via SES ASTRA S.A. :			
ASTRA Deutschland GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA (UK) Ltd, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Iberica S.A., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA France S.A., France	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA (GB) Limited, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Benelux B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA CEE Sp. z o.o., Pologne	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Italia S.r.l.	100,00	–	Intégration globale
SES ENGINEERING (Luxembourg) S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Investments S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA AB, Suède ⁴	100,00	90,00	Intégration globale
Sirius Satellite Services SIA, Lettonie	100,00	100,00	Intégration globale
SES SIRIUS Ukraine, Ukraine	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1KR S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1L S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1M S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 3B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 5B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1N S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Solaris Mobile Limited, Irlande	50,00	50,00	Intégration proportionnelle
SES ASTRA 2E S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 2F S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 2G S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Finance S.à r.l. :			
SES Re International (Bermuda) Ltd, Bermudes	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellite Leasing Ltd, Ile de Man	100,00	100,00	Intégration globale
Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, EAU	35,00	–	Intégration globale
SES Satellites (Bermuda) Ltd, Bermudes ⁵	100,00	–	Intégration globale
Détenues via SES GLOBAL Africa S.A. :			
SES ASTRA Africa (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	100,00	100,00	Intégration globale
ODM (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	20,00	20,00	Mise en équivalence
Accelon Ltd, Afrique du Sud ⁶	–	43,55	–
Détenues via SES GLOBAL-Americas Inc. :			
SES AMERICOM, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM PAC, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Worldsat LLC, Etats-Unis ⁷	–	100,00	–
Communications Satellite Int. Marketing Inc., la Barbade ⁸	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM International Holdings, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM Canada, Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Brazil) Holdings, LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM do Brasil Servicos de Telecomunicacoes, Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Singapore) Pty., Ltd, Singapour	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Government Services, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Sistemas Satelitales de Mexico S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Socios Aguila S.de R.L de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Columbia Communications Corporation, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Columbia / WIGUSA Communications, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale

	Pourcentage d'intérêt (%) 2010	Pourcentage d'intérêt (%) 2009	Méthode de consolidation
SES Satellites International, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM Colorado, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-1 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-2 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-3 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-5 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-6 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-8 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-9 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-10 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-11 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Asia 1A) LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Asia Pacific LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-12 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-14 Holdings LLC, Etats-Unis ⁹	–	100,00	–
SES AMERICOM California, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-4 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-7 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-15 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-16 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-1 Holdings, LLC, Etats-Unis ¹⁰	100,00	100,00	Intégration globale
Starsys Global Positioning Inc., Etats-Unis	80,00	80,00	Intégration globale
Ciel Satellite Communications Inc., Canada ¹¹	–	100,00	–
QuetzSat Directo, S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Safe Sat of New York Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (U.S.) Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AGS Acquisition Corp., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AOS Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
IP Prime, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Latin America S.A. :			
QuetzSat S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Satellites Globales S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
SES Satelites Directo Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES DTH do Brasil Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL South America Holding S.L., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Holdings (Netherlands) B.V. :			
New Skies Satellites Intermediate Holdings Ltd, Bermudes ¹²	–	100,00	–
New Skies Investments Holding B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Holding B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Investments (Ireland) Unltd, Irlande ¹³	–	100,00	–
SES Holdings (Bermuda) Ltd, Bermudes	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Holdings Ireland Unlimited, Irlande ¹⁴	–	100,00	–
New Skies Satellites Ireland Unlimited, Irlande ¹⁵	–	100,00	–
New Skies Satellites, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites de Mexico S.A. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
New Skies Satellites Mar B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale

Etats financiers consolidés
Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2010

	Pourcentage d'intérêt (%) 2010	Pourcentage d'intérêt (%) 2009	Méthode de consolidation
Morharras B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks (UK) Ltd, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Asset Holdings, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Carrier Services, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites China B.V., Pays-Bas ¹⁶	–	100,00	–
SES NEW SKIES Marketing B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites India B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Argentina B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks Australia B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks Australia Pty Ltd, Australie	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Australia Pty Ltd, Australie	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Licensee B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES NEW SKIES Singapore B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
NSS Latin America Holdings S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-South Americas Inc., Etats-Unis ¹⁷	–	100,00	–
SES Asia S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
O3B Networks Ltd, île de Jersey ¹⁸	33,32	25,15	Mise en équivalence
SES World Skies Singapore Pte Ltd, Singapour	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Collections Private Ltd, Inde	100,00	100,00	Intégration globale

¹ Dissoute en mars 2010.

² Participation cédée en janvier 2010.

³ Cette société a été absorbée par ASTRA Platform Services GmbH le 1er janvier 2010.

⁴ Anciennement SES SIRIUS AB.

⁵ Constituée en novembre 2010.

⁶ Dissoute en 2010.

⁷ Fusionnée en décembre 2009.

⁸ Dissoute en janvier 2011.

⁹ Fusionnée en novembre 2010.

¹⁰ Anciennement AMC-WB1 Holdings LLC.

¹¹ Fusionnée avec effet au 29 septembre 2010.

¹² Reprise par SES Holdings (Bermuda) Ltd le 11 août 2010 dans le cadre d'une fusion.

¹³ Dissoute le 11 novembre 2010.

¹⁴ Dissoute le 11 novembre 2010.

¹⁵ Dissoute le 11 novembre 2010.

¹⁶ Dissoute le 30 janvier 2010.

¹⁷ Fusionnée dans New Skies Carrier Services, Inc. le 9 mars 2010.

¹⁸ Sur la base de la participation totale des tiers dans O3b Networks Ltd et ses sociétés liées.

Aux actionnaires de
SES
L-6815 Château de Betzdorf

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 1er avril 2010, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SES, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SES au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
Thierry BERTRAND
Luxembourg, le 17 février 2011

Actif	Note	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Immobilisations incorporelles	3	0,1	0,1
Immobilisations corporelles	4		
Autres installations, outillage et mobilier		0,3	0,5
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		2,1	2,1
		2,4	2,6
Immobilisations financières			
Parts dans des entreprises liées	5	8 253,9	8 302,1
Prêts à des entreprises liées	6	744,3	700,5
Titres ayant le caractère d'immobilisations	7	52,2	94,3
		9 050,4	9 096,9
Actif circulant			
Créances, dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
Créances sur des entreprises liées	8	1 283,1	758,3
Autres créances		38,1	2,4
Avoirs en banque		112,2	59,8
		1 433,4	820,5
Comptes de régularisation		50,6	36,9
Total actif		10 536,9	9 957,0
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	9	624,4	624,4
Primes d'émission		746,3	746,3
Réserve légale	10	62,4	62,4
Autres réserves	11	294,5	569,8
Résultat de l'exercice		459,7	16,5
		2 187,3	2 019,4
Dettes			
Dettes, dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
Emprunts obligataires et billets de trésorerie	12	2 693,3	2 838,0
Dettes envers des établissements de crédit	13	429,9	820,0
Dettes envers des entreprises liées	14	104,8	–
		3 228,0	3 658,0
Dettes, dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
Emprunts obligataires et billets de trésorerie	12	929,6	210,4
Dettes envers des établissements de crédit	13	179,6	167,8
Dettes sur achats et prestations de services		0,9	0,7
Dettes envers des entreprises liées	14	3 922,3	3 804,9
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales	15	0,3	26,2
Dettes au titre de la sécurité sociale		0,2	0,2
Autres dettes		88,7	69,4
		5 121,6	4 279,6
Total passif		10 536,9	9 957,0

Les notes jointes font partie intégrante des comptes.

Comptes annuels de SES S.A.
Compte de profits et pertes
 Exercice clos le 31 décembre 2010

Charges	Note	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Charges externes	20	14,1	36,3
Frais de personnel	16	15,5	12,7
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	3, 4	0,2	0,2
Corrections de valeur sur actifs courants	8	–	45,2
Autres charges opérationnelles		5,6	3,5
Corrections de valeur sur immobilisations financières	7	–	1,6
Intérêts et charges assimilées			
concernant des entreprises liées		54,4	67,3
autres intérêts et charges assimilées	18	225,4	240,4
Charges exceptionnelles	19	28,2	–
Impôts sur le résultat	15	(90,1)	(99,6)
Bénéfice de l'exercice		459,7	16,5
		713,0	324,1
Produits			
Montant net du chiffre d'affaires	20	1,3	24,9
Autres produits d'exploitation	21	4,5	5,9
Produits de participations provenant d'entreprises liées	22	660,0	253,4
Produit d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		22,9	5,7
Autres intérêts et produits assimilés			
provenant des entreprises liées		19,6	32,9
autres intérêts et produits assimilés	23	4,7	1,3
		713,0	324,1

Tableau de variation des capitaux propres
 Exercice clos le 31 décembre 2010

	Capital souscrit millions d'euros	Primes d'émission millions d'euros	Réserve légale millions d'euros	Autres réserves millions d'euros	Résultat de l'exercice millions d'euros	Total millions d'euros
Solde en début d'exercice	624,4	746,3	62,4	569,8	16,5	2 019,4
Affectation du résultat	–	–	–	16,5	(16,5)	–
Distribution de dividendes	–	–	–	(291,8)	–	(291,8)
Bénéfice de l'exercice	–	–	–	–	459,7	459,7
Solde en fin d'exercice	624,4	746,3	62,4	294,5	459,7	2 187,3

Les notes jointes font partie intégrante des comptes.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes aux comptes suite

31 décembre 2010

Note 1 - Généralités

SES S.A. (précédemment SES GLOBAL S.A.) a été constituée le 16 mars 2001 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg.

La société SES (« la société ») a pour objet de s'intéresser de façon générale aux médias électroniques et, plus particulièrement, d'être active dans le secteur des communications par satellites et de prendre des participations, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés qui opèrent, de façon active, dans l'industrie des communications par satellites.

L'exercice comptable de la société débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

La société détient une participation de 99,94 % dans un partenariat, SES GLOBAL Americas Holdings GP, dont les comptes sont intégrés dans ceux de la société à hauteur de la quote-part détenue dans le partenariat.

Note 2 – Résumé des méthodes comptables significatives

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, la société prépare des comptes consolidés.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables généralement acceptés et avec les réglementations en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement encourus dans le cadre de la constitution de la société, ainsi que les coûts liés aux augmentations du capital social, sont activés et amortis sur une période de cinq ans au plus.

Immobilisations incorporelles

Frais de développement :

Les frais de développement encourus sur un projet individuel sont activés quand leur recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

Acomptes versés :

Les montants à payer au titre des frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu'ils sont encourus. Ces frais sont transférés en immobilisations « en service » lorsque le projet est terminé et sont amortis à partir de cette date.

Immobilisations corporelles

Autres installations, outillage et mobilier :

Tous ces éléments sont amortis uniformément sur leur durée de vie estimée, qui est de dix ans au maximum.

Immobilisations corporelles en cours :

Les montants à payer dans le cadre de l'acquisition d'actifs sont inscrits au bilan lorsqu'ils sont facturés. A la date de mise en service de l'actif, ces coûts sont transférés en immobilisations « en service », et l'actif est amorti à partir de cette date.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Si cette évaluation s'avère être excessive et la réduction de valeur permanente, ces actifs sont dépréciés et enregistrés à leur valeur recouvrable.

Coûts liés aux emprunts

Les coûts liés à l'obtention des emprunts sont capitalisés et enregistrés en comptes de régularisation. Ces coûts sont amortis sur les durées résiduelles estimées des emprunts en tenant compte de la stratégie de la société en matière de financement.

Dividendes

Les dividendes sont déclarés après l'approbation des comptes annuels. Par conséquent, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant. Les dividendes à recevoir de la part des entreprises liées sont enregistrés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés par la filiale.

Prêt convertible avec participation aux bénéfices

Les revenus des prêts convertibles avec participation aux bénéfices émis par la société sont calculés en fonction des bénéfices cumulés du bénéficiaire du prêt sur la durée de vie de celui-ci. Par conséquent, le droit de la société aux revenus n'est certain qu'à la date d'échéance du prêt. Les revenus sont donc comptabilisés en « Produits » à la date d'échéance finale du prêt convertible avec participation aux bénéfices.

Conversion des devises étrangères

La société tient sa comptabilité en euros (EUR), et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les coûts des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sont convertis au taux de change historique. Les dettes financières à long terme, qui sont couvertes par des instruments dérivés, sont converties au taux de change historique. Les soldes à long terme des comptes intragroupe sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, sauf si la conversion ainsi effectuée génère un gain de change latent, auquel cas le taux de change historique est utilisé.

Les actifs et passifs courants libellés dans des devises étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et les charges exprimés dans d'autres devises sont enregistrés sur la base du taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les gains et les pertes de change découlant de l'application des principes ci-dessus sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Instruments dérivés

La société a recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture. Tous les instruments dérivés sont maintenus hors bilan. Les gains et les pertes réalisés lors du règlement de ces instruments sont enregistrés au compte de profits et pertes au même rythme que l'actif ou le passif couvert affecte le compte de profits et pertes.

Les primes versées/reçues sur instruments dérivés sont enregistrées au compte de profits et pertes sur la durée de l'instrument financier.

Montant net du chiffre d'affaires

Tous les montants reçus des clients au titre de contrats de location de capacités de transmission par satellite sont comptabilisés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés à la juste valeur du prix perçu ou à recevoir. Les montants perçus d'avance sont inscrits au bilan dans les comptes de régularisation. Les montants à recevoir au titre de créances arriérées figurent dans les comptes clients.

Note 3 – Immobilisations incorporelles

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Coût au début de l'exercice	0,1	0,1
Acquisitions	–	–
Sorties d'actif	–	–
Coût à la fin de l'exercice	0,1	0,1
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	–	–
Sorties d'actif	–	–
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	–	–
Valeur nette comptable au début de l'exercice	0,1	0,1
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	0,1	0,1

Note 4 – Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles au cours des exercices 2010 et 2009 s'analyse comme suit :

	Autres installations, outillage et mobilier millions d'euros	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours millions d'euros	Total 2010 millions d'euros	Total 2009 millions d'euros
Coût au début de l'exercice	3,0	2,1	5,1	4,8
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(2,5)	–	(2,5)	(2,3)
Valeur nette comptable au début de l'exercice	0,5	2,1	2,6	2,5
Mouvements de l'exercice				
Acquisitions	–	–	–	0,3
Corrections de valeur de l'exercice	(0,2)	–	(0,2)	(0,2)
Coût à la fin de l'exercice	3,0	2,1	5,1	5,1
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	(2,7)	–	(2,7)	(2,5)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	0,3	2,1	2,4	2,6

Note 5 – Parts dans des entreprises liées

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Coût au début de l'exercice	8 306,8	8 337,1
Acquisitions	28,8	215,6
Remboursement de l'investissement initial	(77,0)	(245,9)
Coût à la fin de l'exercice	8 258,6	8 306,8
Corrections de valeur au début de l'exercice	(4,7)	(4,7)
Corrections de valeur de l'exercice	–	–
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(4,7)	(4,7)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	8 253,9	8 302,1

Comptes annuels de SES S.A.

Notes aux comptes suite

31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, la société détient les participations suivantes :

	Participation	Valeur nette comptable
SES ASTRA S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	1 046,8
SES GLOBAL – Americas, Inc., Princeton, Etats-Unis	99,94 %	3 854,8
ASTRA Broadband Services S.A., Betzdorf, Luxembourg	0,01 %	–
SES GLOBAL Americas Finance Inc., Delaware, Etats-Unis	100 %	–
SES ASTRA AB, Stockholm, Suède (anciennement SES SIRIUS AB)	32,34 %	50,1
SES Participations S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	206,8
SES GLOBAL Africa S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	406,6
SES Finance S.à r.l., Suisse	100 %	1 426,7
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100 %	1 113,3
SES ASTRA Services Europe S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	148,8
SES ASTRA TechCom Belgium S.A., Belgique	1 %	–
SES Latin America S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	–
SES Belgium S.p.r.l., Belgique	99 %	–
		8 253,9

En octobre 2010, SES GLOBAL – Americas, Inc., a décidé de procéder à un remboursement de capital de 77 millions d'euros.

En avril 2010, SES a participé à une nouvelle augmentation de capital de SES ASTRA Services Europe S.A. par un apport en nature portant sur un prêt intragroupe conclu avec SES Capital Belgium pour un montant total de 28,8 millions d'euros.

En mai 2009, SES a participé à une nouvelle augmentation de capital de SES Finance S.à r.l. par un apport en nature portant sur un prêt intragroupe conclu avec SES Satellite Leasing Limited pour un montant total de 300,0 millions d'USD (215,6 millions d'euros). Cet apport a pris effet à compter de janvier 2009.

En décembre 2009, SES Holdings Netherlands B.V. a décidé de réduire ses primes d'émission d'un montant de 369,4 millions d'USD (245,9 millions d'euros), ce qui s'est traduit par un remboursement de l'investissement initial.

L'article 65, paragraphe (1) 2°, de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises (la « loi ») requiert l'indication du montant des capitaux propres et du résultat du dernier exercice de chaque participation. Conformément à l'article 67, paragraphe 3, de la loi, ces informations détaillées ont été omises du fait que la société établit des comptes consolidés et que ces comptes consolidés, ainsi que le rapport annuel consolidé et le rapport du réviseur d'entreprises, ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

Note 6 – Prêts à des entreprises liées

Les prêts à des entreprises liées, qui s'élèvent à 744,3 millions d'euros (2009 : 700,5 millions d'euros), correspondent à des prêts convertibles avec participation aux bénéfices accordés à SES Finance S.à r.l.

Le 1er février 2007, SES a accordé un prêt convertible avec participation aux bénéfices d'un montant de 807,4 millions de dollars U.S. (2010 : 604,3 millions d'euros ; 2009 : 560,5 millions d'euros). Un nouveau prêt de 140,0 millions d'euros a été accordé le 28 novembre 2008.

Note 7 – Titres ayant le caractère d'immobilisations

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Coût au début de l'exercice	95,9	107,2
Corrections de valeur au début de l'exercice	(1,6)	–
Valeur nette comptable au début de l'exercice	94,3	107,2
Mouvements de l'exercice		
Achat de certificats de dépôt fiduciaire de la société et d'actions propres	1,6	–
Titres utilisés dans le cadre des plans d'options en faveur des salariés	(44,9)	(11,3)
Reprise de corrections de valeur	1,2	–
Coût à la fin de l'exercice	52,6	95,9
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(0,4)	(1,6)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	52,2	94,3

Certificats de dépôt fiduciaire de la société :

Tous les certificats de dépôt fiduciaire relatifs aux actions de catégorie A détenus par la société sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options mis en place par le groupe en faveur de ses dirigeants, cadres et employés. Ces titres sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur de marché.

Au 31 décembre 2010, la société détenait 4 254 011 certificats de dépôt fiduciaire (2009 : 7 928 510).

Note 8 – Créances sur des entreprises liées

Les créances sur des entreprises liées s'élèvent à 1 283,1 millions d'euros (2009 : 758,3 millions d'euros) et correspondent à des comptes courants.

En 2009, la société a comptabilisé une correction de valeur de 45,2 millions d'euros sur les montants dus par une entreprise liée afin de tenir compte de la position sous-jacente de cette entité.

Au 31 décembre 2010, les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêts aux taux du marché, et comprennent pour l'essentiel des créances sur SES ASTRA 1KR S.à r.l., SES ASTRA 1L S.à r.l., SES ASTRA 2F S.à r.l., SES ASTRA 1M S.à r.l., SES ASTRA 3B S.à r.l., SES Finance S.à r.l., SES ASTRA S.A. et SES ASTRA 2E S.à r.l.

Note 9 – Capital souscrit

Aux 31 décembre 2010 et 2009, le capital social émis et entièrement libéré s'élevait à 624,4 millions d'euros et était composé de 499 477 695 actions sans valeur nominale (332 985 130 actions ordinaires de catégorie A et 166 492 565 actions ordinaires de catégorie B).

Note 10 – Réserve légale

Conformément aux prescriptions légales en vigueur au Luxembourg, un montant égal au minimum à 5 % du résultat net annuel est transféré à une réserve légale non distribuable. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social émis.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes aux comptes suite

31 décembre 2010

Note 11 - Autres réserves

Avant le 1er janvier 2002, la société pouvait imputer l'impôt sur la fortune dû au titre de l'exercice sur la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice, conformément à l'article 174 bis de la loi fiscale luxembourgeoise. Depuis 2002, conformément au paragraphe 8a de la loi du 16 octobre 1934 modifiée, la société peut porter en déduction de l'impôt sur la fortune dû au titre de l'exercice un montant qui ne peut dépasser l'impôt sur le résultat de l'exercice. Pour pouvoir bénéficier de cette disposition, la société doit constituer une réserve égale à cinq fois le montant de la déduction opérée sur l'impôt sur la fortune. Cette réserve n'est pas distribuée pendant un délai de cinq ans suivant l'année de sa constitution. En cas de distribution de la réserve, le crédit d'impôt devient exigible au cours de l'année durant laquelle la réserve est distribuée.

Au cours des exercices précédents, le groupe SES avait décidé d'inscrire dans les comptes de SES ASTRA, sous la rubrique « Autres réserves », la réserve non distribuée constituée pour le groupe de sociétés concernées par l'intégration fiscale au Luxembourg (le « groupe fiscal »). Au cours de l'exercice 2008, il a été décidé qu'à compter de 2008, les réserves non distribuées figureront dans les comptes de SES S.A.

Au 31 décembre 2010, la fraction non distribuée des « autres réserves » figurant dans les livres de SES S.A. s'analyse comme suit :

	Réduction d'impôt sur la fortune millions d'euros	Réserve non distribuée millions d'euros
2008	18,2	90,8
2009	12,7	63,4

Lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2010 par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, un montant de 70,7 millions d'euros, correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune dû au titre de 2010, sera affecté aux réserves non distribuées dans les comptes de SES S.A.

Note 12 – Emprunts obligataires et billets de trésorerie

Emprunt auprès d'investisseurs institutionnels américains

Le 30 septembre 2003, SES, par l'intermédiaire de la société SES GLOBAL - Americas Holdings GP, a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis s'élevant à 1 000,0 millions de dollars U.S. et 28,0 millions de GBP. Cet emprunt est composé de quatre séries comme suit :

1. Série A, 400,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,29 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007.
2. Série B, 513,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,83 % échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011.
3. Série C, 87,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,93 % échéant en septembre 2015.
4. Série D, 28,0 millions de GBP en billets de trésorerie à 5,63 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007.

La société s'est engagée, dans le cadre de cet emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains, à respecter un certain nombre d'engagements financiers qui impliquent le maintien de certains ratios financiers dans des limites convenues afin de fournir une garantie suffisante aux bailleurs de fonds. Ces ratios financiers sont calculés sur la base des états financiers consolidés de SES S.A.

Programme EMTN

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations à moyen terme (European Medium Term Note ou « EMTN ») de 2 000,0 millions d'euros. Ce programme permet à la société, ou à SES GLOBAL-Americas Holdings GP, de procéder à des émissions d'obligations en fonction des besoins à concurrence d'un montant total de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à 4 000,0 millions d'euros. Le 24 septembre 2010, ce programme a été prorogé d'un an.

Au 31 décembre 2010, SES avait émis des obligations pour un montant de 2 600,0 millions d'euros (2009 : 2 050,0 millions d'euros) au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2011 à 2020.

– Emprunt (2016) de 150,0 millions d'euros

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium Term Note) avec Deutsche Bank. Cet emprunt, d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009, porte intérêts au taux fixe de 5,05 %.

– Emission d'un Eurobond (2020) de 650,0 millions d'euros

Le 9 mars 2010, SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium Term Note). Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêts au taux fixe de 4,625 %.

– Eurobond (2014) de 650,0 millions d'euros

Le 9 juillet 2009 (cotation du 30 juin 2009), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium Term Note). Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêts au taux fixe de 4,875 %.

– Eurobond (2013) de 500,0 millions d'euros

Le 20 octobre 2006, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium Term Note). Cette émission, d'une durée de sept ans, porte intérêts au taux fixe de 4,375 %.

– Eurobond (2011) de 650,0 millions d'euros

Le 15 mars 2006, SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium Term Note). Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêts au taux fixe de 4 %.

– Remboursement de l'emprunt (2010) garanti à taux variable de 100,0 millions d'euros

Le 20 octobre 2008, la société a émis un emprunt obligataire à taux variable pour répondre à des besoins de refinancement d'ordre général. Cette émission a été réalisée pour un montant nominal de 100,0 millions d'euros à un taux variable égal à l'EURIBOR trois mois majoré d'une marge de 0,6 %. Cet emprunt a été remboursé à sa date d'échéance, soit le 20 octobre 2010.

Emprunt obligataire allemand de 200,0 millions d'euros

Le 21 mai 2008, le groupe a également conclu un accord aux fins d'une émission de 200,0 millions d'euros répartie en deux tranches égales sur le marché obligataire allemand (« Schuldschein »). L'accord relatif à la première tranche a été signé le 30 mai 2008 et les tirages correspondants ont eu lieu en juin 2008, à un taux fixe de 5,75 %. L'accord concernant la deuxième tranche a été signé le 14 juillet 2008, et les tirages ont eu lieu en juillet 2008, à un taux fixe de 6,0 %. Les deux tranches de cet emprunt allemand arriveront à échéance en novembre 2012.

Programme de billets de trésorerie

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d'euros sur le marché français. Dans le cadre de ce programme, la société a émis des billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code Monétaire et Financier Français, au décret n° 92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L'encours maximum de billets de trésorerie susceptibles d'être émis au titre de ce programme est égal à 500,0 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission dans toute autre monnaie autorisée. Le 7 juin 2010, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2010, l'encours des emprunts contractés au titre de ce programme s'élève à 135,0 millions d'euros (2009 : 55,0 millions d'euros). Le taux moyen des billets de trésorerie en cours s'élève à 0,950 % (2009 : 0,605 %).

Aux 31 décembre 2010 et 2009, l'échéancier des emprunts obligataires se présente comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
A moins d'un an	929,6	210,4
Entre un et deux ans	344,6	794,6
Entre deux et cinq ans	1 548,7	1 728,5
A plus de cinq ans	800,0	314,9
Total à plus d'un an	2 693,3	2 838,0

Note 13 – Dettes envers les établissements de crédit

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les dettes envers les établissements de crédit s'analysent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
Banque Européenne d'Investissement	200,0	200,0
Facilité de crédit COFACE	109,9	–
Facilité de crédit renouvelable syndiquée	120,0	620,0
	429,9	820,0
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
Facilités multidevises bilatérales	–	91,4
Facilités de prêt confirmées et non confirmées	179,6	76,4
	179,6	167,8

Comptes annuels de SES S.A.

Notes aux comptes suite

31 décembre 2010

Banque Européenne d'Investissement : accord de financement de 200,0 millions d'euros

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement concernant les investissements réalisés par le groupe dans le cadre de certains projets relatifs à des satellites. Ce financement, qui porte intérêts au taux fixe de 3,618 %, est remboursable en six annuités échelonnées entre mai 2012 et mai 2017.

Prêt syndiqué 2015

En avril 2009, SES a obtenu un prêt syndiqué échéant en 2012 auprès d'un consortium de 24 banques. En septembre 2010, ce prêt syndiqué a été modifié et son montant a été réévalué. Le prêt modifié, qui arrivera à échéance en avril 2015, s'élève à 1 200,0 millions d'euros et peut faire l'objet de tirages en euros et en dollars U.S. Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD, selon la devise du tirage, majoré d'une marge déterminée en fonction de la cote de crédit de la société. La société est actuellement notée BBB/Baa2 (S&P/Moody's), ce qui conduit à une marge de 0,95 %.

Facilité de crédit COFACE de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010. Chaque prêt sera remboursé en 17 échéances semestrielles égales, soit à partir du 1er avril 2014, soit à partir de la date de mise en orbite du satellite faisant l'objet du financement si elle est antérieure au 1er avril 2014. L'échéance finale du crédit est estimée à fin 2022. Le crédit porte intérêts à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7 %).

Remboursement des facilités de crédit multidevises bilatérales

Au 31 décembre 2009, SES disposait de facilités de crédit renouvelables multidevises, bilatérales et non garanties, mises en place avec une banque pour un montant total de 100,0 millions d'euros (2008 : 11 banques pour un montant de 1 075,0 millions d'euros), dont 91,4 millions d'euros (2008 : 1 046,2 millions d'euros) étaient utilisés à la fin de l'année. Ces facilités bilatérales pouvaient être utilisées par SES et par SES GLOBAL-Americas Holdings GP. La marge était de 2,75 % sur le LIBOR ou l'EURIBOR, selon la durée et la devise du tirage. Le solde des facilités de crédit multidevises bilatérales a été réglé à l'échéance finale, soit le 7 avril 2010.

L'échéancier des montants utilisés aux 31 décembre 2010 et 2009 s'analyse comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Entre un et deux ans	33,3	—
Entre deux et cinq ans	305,7	720,0
A plus de cinq ans	90,9	100,0
	429,9	820,0

Facilités de prêt confirmées et non confirmées

Au 31 décembre 2010, la société avait utilisé 240,0 millions de dollars U.S. (179,6 millions d'euros) au titre de facilités de prêt non confirmées (2009 : 110,0 millions de dollars U.S. au titre de facilités de prêt confirmées et non confirmées).

Note 14 – Dettes envers des entreprises liées

Les dettes envers des entreprises liées s'élèvent à 4 027,1 millions d'euros (2009 : 3 804,9 millions d'euros) et se décomposent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Emprunts à long terme (échéance supérieure à cinq ans)	104,8	—
Emprunts à court terme	661,1	551,7
Billets de trésorerie	1 937,0	1 942,3
Comptes courants	1 324,2	1 310,9
	4 027,1	3 804,9

Les emprunts à court terme portent intérêts aux taux du marché et sont remboursables sur demande.

Au 31 décembre 2010, les emprunts à long terme représentent six emprunts qui portent intérêts à un taux égal au LIBOR USD un mois majoré d'une marge de 0,50 % ou de 0,54 % et qui arriveront à échéance en novembre 2020.

Au 31 décembre 2010, les billets de trésorerie ne portent pas intérêts (à l'exception d'un billet portant intérêts au taux de 4,6 % par an et de quatre billets qui portent intérêts à un taux suisse « safe harbor » majoré d'une marge de 0,5 %) et sont remboursables sur demande ou au plus tard à la date de leur deuxième anniversaire, qui peut être prorogée par périodes successives de deux ans.

Au 31 décembre 2009, les billets de trésorerie ne portent pas intérêts (à l'exception d'un billet qui porte intérêts au taux de 4,6 % par an) et sont remboursables sur demande ou au plus tard à la date de leur deuxième anniversaire, qui peut être prorogée par périodes successives de deux ans.

Au 31 décembre 2010 et 2009, les comptes courants comprennent des avances à court terme portant intérêts aux taux du marché, dont une avance à court terme de 489,1 millions d'euros (2009 : 366,8 millions d'euros) accordée par la société SES ASTRA S.A.

Note 15 – Impôts sur le résultat

Les impôts ont été provisionnés dans le compte de profits et pertes conformément aux prescriptions légales. Les soldes figurant au bilan prennent en considération le résultat imposable des filiales luxembourgeoises (SES ASTRA S.A., SES Asia S.A., ASTRA Broadband Services S.A., SES Participations S.A., SES GLOBAL Africa S.A., NSS Latin America Holdings S.A., SES ASTRA 3B S.à r.l., SES ASTRA 1KR S.à r.l., SES ASTRA 1L S.à r.l., SES ASTRA 1M S.à r.l., SES ASTRA TechCom S.A., SES ENGINEERING S.à r.l., SES ASTRA 1N S.à r.l., SES ASTRA 5 S.à r.l., SES ASTRA 2E S.à r.l., SES ASTRA 2F S.à r.l., SES ASTRA 2G S.à r.l. et SES Digital Distribution Services S.à r.l.), qui font partie de l'entité fiscale luxembourgeoise, conformément à l'article 164 bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

Note 16 – Frais de personnel

Au 31 décembre 2010, l'effectif du personnel employé était de 58 personnes en équivalents à temps plein (2009 : 60), et le nombre moyen d'employés au cours de l'exercice 2010 était de 58 (2009 : 57). Les frais de personnel s'analysent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Salaires et traitements	14,9	12,1
Charges sociales	0,6	0,6
	15,5	12,7

Note 17 – Honoraires d'audit

La loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, prévoit, en son article 65, paragraphe 1, point 16, l'obligation d'indiquer le montant des honoraires du réviseur d'entreprises. Conformément à ladite loi, ces informations détaillées ne sont pas présentées car la société établit des comptes consolidés dans lesquels ces informations sont communiquées. Ces comptes consolidés, le rapport annuel consolidé correspondant et le rapport des réviseurs d'entreprises y afférent ont été déposés au registre de commerce du Luxembourg.

Note 18 – Autres intérêts et charges assimilées

Les autres intérêts et charges assimilées se décomposent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Charges d'intérêts	195,3	178,4
Pertes de change, montant net	–	42,8
Autres charges financières	30,1	19,2
	225,4	240,4

Le montant net des pertes de change correspondait principalement aux pertes réalisées lors de la liquidation de certains instruments dérivés au cours de l'exercice 2009.

Note 19 – Charges extraordinaires

Le montant de 28,2 millions d'euros correspond à l'abandon d'une créance sur une entreprise liée.

Note 20 – Montant net du chiffre d'affaires

En 2010, le montant net du chiffre d'affaires s'élève à 1,3 million d'euros (2009 : 24,9 millions d'euros) et correspond aux produits afférents aux contrats de prestations de services de transmission par satellites, prestations réalisées avec des entreprises liées, pour lesquelles les coûts de location des répéteurs figurent dans les « Charges externes » pour 1,3 million d'euros (2009 : 25,2 millions d'euros). Ce contrat a pris fin en janvier 2010.

Note 21 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement des refacturations de frais intragroupe qui s'élèvent à 4,5 millions d'euros (2009 : 4,5 millions d'euros) et qui correspondent aux coûts des services de conseil rendus à diverses entreprises liées.

Note 22 – Produits de participations provenant d'entreprises liées

Les produits de participations provenant d'entreprises liées s'analysent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Dividendes reçus des entreprises liées	660,0	253,4
	660,0	253,4

Comptes annuels de SES S.A.

Notes aux comptes suite

31 décembre 2010

Note 23 – Autres intérêts et produits assimilés

Les autres intérêts et produits assimilés se décomposent comme suit :

	2010 millions d'euros	2009 millions d'euros
Produits d'intérêts	0,3	0,9
Gains de change, montant net	4,4	–
Autres produits financiers	–	0,4
	4,7	1,3

Le montant net des gains de change correspond principalement aux gains réalisés lors de la liquidation de certains instruments dérivés au cours de l'exercice 2010.

Note 24 - Rémunération des membres du Conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale annuelle du 1er avril 2010, les actionnaires ont approuvé les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Ces rémunérations sont calculées sur des bases fixes et variables, la partie variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Le montant total des paiements effectués en 2010 s'élève à 1,3 million d'euros (2009 : 1,3 million d'euros).

Note 25 – Engagements hors bilan

Swaps externes de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2010, la société ne détenait aucun swap de taux d'intérêt en euros. Les quatre swaps de taux d'intérêt en euros qui étaient en cours au 31 décembre 2009 sont arrivés à échéance en mai et en octobre 2010.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la société détenait quatre swaps de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des charges d'intérêts futures attendues sur un montant de 240,0 millions de dollars U.S. correspondant à une ligne de crédit non confirmée qui porte intérêts à taux variable.

Contrats de change à terme

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la société détenait des contrats de change à terme en cours dont les conditions moyennes étaient les suivantes.

Au 31 décembre 2010 :

Chacun des contrats suivants fait l'objet d'un contrat de change à terme « miroir » conclu en interne avec une entité du groupe.

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen	Note
USD 0,6 million	EUR 0,9 million	janvier 2011	EUR/USD 1,3251	8
USD 33,0 millions	EUR 25,1 millions	janvier 2011	EUR/USD 1,3157	1
EUR 0,2 million	CHF 0,3 million	janvier 2011	EUR/CHF 1,3103	5
EUR 1,5 million	USD 2,0 millions	janvier 2011	EUR/USD 1,3331	5
USD 0,3 million	EUR 0,2 million	mars 2011	EUR/USD 1,3312	7
USD 44,6 millions	EUR 33,3 millions	avril 2011	EUR/USD 1,3404	3
SEK 537,9 millions	USD 78,9 millions	janvier 2011	USD/SEK 6,8183	3
USD 123,9 millions	EUR 124,1 millions	décembre 2011	EUR/USD 1,3119	6
EUR 5,2 millions	SEK 50,0 millions	mai 2011	EUR/SEK 9,6843	2
USD 8,3 millions	SEK 60,9 millions	mai 2011	USD/SEK 7,3136	2

La société détient également les contrats de change suivants qui ne font pas l'objet de contrats internes « miroirs » :

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen
SEK 5,0 millions	EUR 0,6 million	janvier 2011	EUR/SEK 8,9868
EUR 5,7 millions	GBP 4,9 millions	septembre 2011	EUR/GBP 0,8541

Au 31 décembre 2009 :

Chacun des contrats suivants fait l'objet d'un contrat de change à terme « miroir » conclu en interne avec une entité du groupe.

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen	Note
USD 2 700,0 millions	EUR 1 840,5 millions	février 2010	EUR/USD 1,4671	1
EUR 442,0 millions	USD 650,0 millions	février 2010	EUR/USD 1,4710	1
USD 64,9 millions	EUR 44,0 millions	avril 2010	EUR/USD 1,4757	3
USD 13,0 millions	EUR 8,8 millions	mars 2010	EUR/USD 1,4721	4
SEK 661,7 millions	USD 91,0 millions	janvier 2010	USD/SEK 7,2684	3
EUR 4,8 millions	SEK 49,2 millions	juin 2010	EUR/SEK 10,1474	2
USD 10,3 millions	SEK 73,6 millions	juin 2010	USD/SEK 7,0782	2

La société détenait également le contrat de change suivant qui ne faisait l'objet d'aucun contrat « miroir » interne.

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen
USD 0,5 million	EUR 0,3 million	janvier 2010	EUR/USD 1,4867

1. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES Finance.
2. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES ASTRA AB (anciennement SES SIRIUS AB).
3. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES Satellite Leasing.
4. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec ND SatCom.
5. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES ASTRA TechCom.
6. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec New Skies.
7. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec ASTRA Broadband Services.
8. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES Re International Bermuda.

Instruments financiers inter-sociétés

La société a conclu plusieurs contrats de change inter-sociétés afin de couvrir l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains et d'autres facilités de crédit libellées en dollars U.S. Les conditions moyennes de ces contrats inter-sociétés s'analysent comme suit :

	Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change
Au 31 déc. 2010	EUR 675,0 millions	USD 790,9 millions	septembre 2013	EUR/USD 1,1717
Au 31 déc. 2009	EUR 730,2 millions	USD 854,5 millions	avril 2013	EUR/USD 1,1702

Au 31 décembre 2010, la société détenait également d'autres contrats de change inter-sociétés faisant l'objet d'un contrat de change à terme « miroir » conclu en interne une autre entité du groupe :

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen
USD 58,7 millions	EUR 45,3 millions	janvier 2013	EUR/USD 1,297

Au 31 décembre 2009, la société détenait également les contrats de change inter-sociétés suivants qui ne faisaient l'objet d'aucun contrat de change à terme « miroir » :

Au 31 décembre 2009 :

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen
EUR 129,5 millions	USD 190,6 millions	mai 2010	EUR/USD 1,4720
USD 779,1 millions	EUR 533,7 millions	février 2010	EUR/USD 1,4598
SEK 661,7 millions	USD 91,0 millions	janvier 2010	USD/SEK 7,2698

Garanties :

Au 31 décembre 2010, les garanties bancaires non échues de la société s'élevaient à 0,7 million d'euros (2009 : 0,9 million d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution des services liés à l'exploitation de satellites.

Autres garanties :

En 2010 et 2009, SES a accordé plusieurs garanties à des fournisseurs, pour la fourniture de satellites de communication et de matériels connexes, dans le cadre de contrats conclus par les filiales détenues à 100 % par le groupe. La société a également octroyé des garanties à des banques concernant ND SatCom GmbH pour 15,0 millions d'euros.

Informations générales

Siège de la société

SES S.A. Château de Betzdorf,
L-6815 Luxembourg
Registre de commerce
RCS Luxembourg B 81.267

Informations pour les investisseurs

Calendrier financier 2011

Assemblée générale des actionnaires :
7 avril 2011
Versement du dividende : 27 avril 2011
Publication des résultats du premier
trimestre : 12 mai 2011
Publication des résultats du premier
semestre : 29 juillet 2011
Publication des résultats du troisième
trimestre : 28 octobre 2011

Titre coté

Des certificats de dépôt fiduciaire
représentatifs d'actions de catégorie A
sont cotés à la Bourse de Luxembourg et à
Euronext Paris sous le sigle SESG.

Fiduciaire

Banque et Caisse d'Épargne
de l'État
16, rue Ste Zithe,
L-2954 Luxembourg
Tél : (352) 40 151

Renseignements

Pour des renseignements d'ordre général
concernant la société ou les relations avec
les investisseurs, veuillez contacter :

SES S.A.
Investor Relations
L-6815 Château de Betzdorf
Luxembourg
Tél : (352) 710 725 490
Fax : (352) 710 725 9836
ir@ses.com

Opérateurs de satellites

SES ASTRA S.A.
L-6815 Château de Betzdorf
Luxembourg
Tél : (352) 710 725 1
Fax : (352) 710 725 433
www.ses-astra.com

SES WORLD SKIES
4 Research Way
Princeton, NJ 08540-6684
U.S.A.
Tél : (1) 609 987 4000
Fax : (1) 609 987 4517
www.ses.com

SES WORLD SKIES
Rooseveltplantsoen 4
2517 KR La Haye
Pays-Bas
Tél : (31) 70 306 4100
Fax : (31) 70 306 4101
www.ses.com
info@ses-worldskies.com

Sociétés de services satellitaires

SES WORLD SKIES
U.S. Government Solutions
2010 Corporate Ridge, Suite 550
McLean, VA 22102
U.S.A.
Tél : (1) 703 610 1000
Fax : (1) 703 610 1030
www.ses-usg.com
info@ses-usg.com

ASTRA Platform Services
Betastraße 1-10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tél : (49) (0) 89 1896 3000
Fax : (49) (0) 89 1896 3602
www.aps.de

ASTRA Broadband Services
L-6815 Château de Betzdorf
Luxembourg
Tél : (352) 710 725 1
Fax : (352) 710 725 227
www.ses-astra.com
info@ses-astra.com

SES ASTRA TechCom Services
L-6815 Château de Betzdorf
Luxembourg
Tél : (352) 710 725 559
Fax : (352) 710 725 9828
www.ses-astra.com
info@ses-astra.com

Seule la version anglaise de ce rapport annuel fait foi.

Nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental lié à la production de notre rapport annuel. Le document est imprimé sur du papier sans chlorure produit à partir de bois généré dans des forêts gérées de manière durable, et en utilisant des diluants et des rejets de l'industrie forestière. L'imprimeur dispose d'une certification ISO 14001 relative aux systèmes de gestion de l'environnement, et utilise un système de reproduction direct éliminant le recours aux films et matières chimiques nécessaires au développement des films. Des encres à base végétale ont été utilisées pour l'impression de ce rapport.

Designed and produced by Carnegie Orr +44 (0)20 7610 6140
www.carnegieorr.com



Your Satellite Connection to the World

SES S.A.
L-6815 Château de Betzdorf
Luxembourg
Tél : (352) 710 725 1
Fax : (352) 710 725 227
www.ses.com